KEDOUGOU 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou

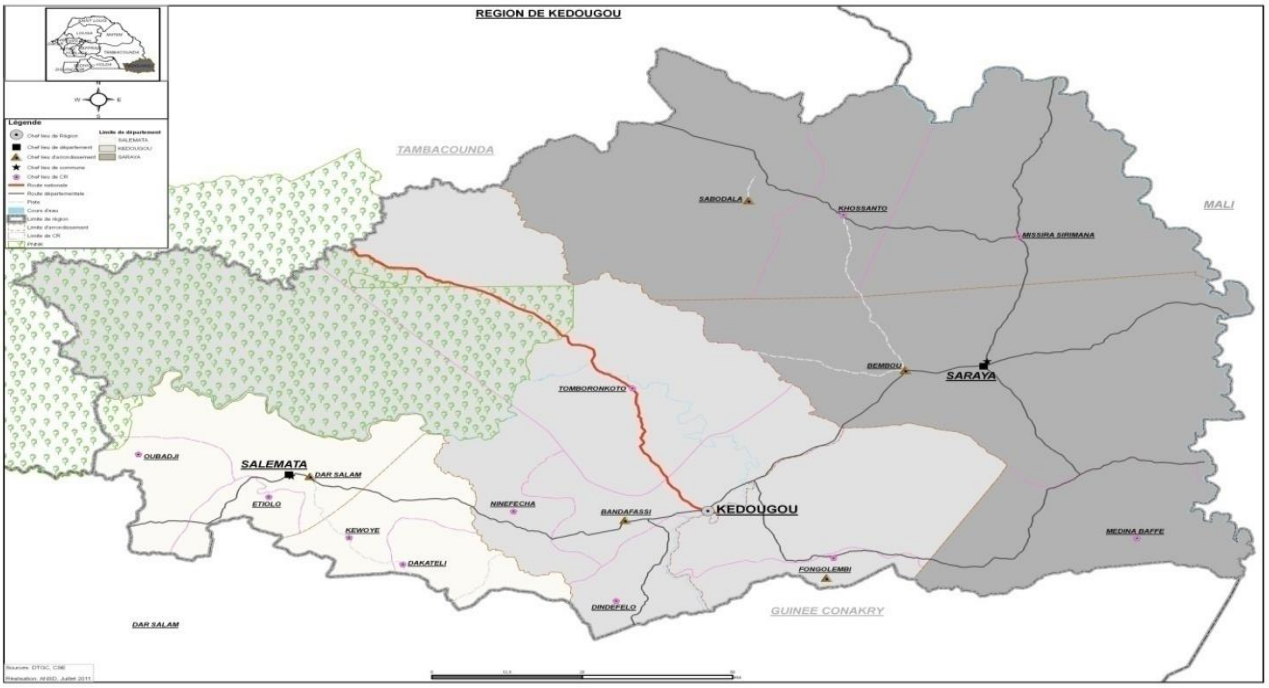

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2015-2016

Décembre 2019

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Alé Nar DIOP
Conseiller à l'Action régionale	Mamadou DIENG
Conseiller à l'Action régionale, chargé de mission	Saliou MBENGUE

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Mambodj FALL

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

SECKENE SENE	DIRECTION GENERALE
AMADOU FALL DIOUF	CPCCI
SERGE MANEL	DSDS
IDRISSA DIAGNE	ENSAE
MAMADOU BALDE	ENSAE
OMAR SENE	ENSAE
AWA CISSOKHO FAYE	DSDS
MM. RAMLATOU DIALLO	DSECN
MANDY DANSOKHO	ENSAE
MAMADOU DIENG	CAR
NDEYE BINTA DIEME COLY	DSDS
MAMADOU AMOUZOU	OPCV
ADJIBOU OPPAH BARRY	OPCV
BINTOU DIACK LY	DSECN
MAMADOU BAH	DMIS
EL HADJI MALICK GUEYE	DMIS
ABDOULAYE TALL	OPCV
MOMATH CISSE	CGP
MAHMOUTH DIOUF	DSDS
MORY DIOUSS	DSDS
ATOUMANE FALL	DSDS
ALAIN FRANCOIS DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou
Adresse : Quartier GOMBA
Tél : 33 985 19 32
Email : srsd.kdg@gmail.com

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ____ *VII*

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES ____ *IX*

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES ____ *X*

AVANT PROPOS ____ ***XII***

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION ____ ***13***

I.1. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT ET DE LA REGION ____ **14**

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL ____ **14**

I.3. VEGETATION ET FAUNE ____ **15**

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES ____ **15**

I.4.1. Pluviométrie ____ 15

I.4.2. Températures et humidité ____ 15

I.4.3. Vents ____ 16

I.4.4. Insolation ____ 16

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES ____ **16**

I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ____ **16**

I.7. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ____ **17**

Chapitre II : DEMOGRAPHIE ____ ***18***

II.1. LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION ____ **19**

II.2. LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE ____ **20**

II.2.1. L'analyse de la pyramide des âges ____ 20

II.2.2. Le rapport de masculinité par groupe d'âges ____ 21

II.3. LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE ____ **22**

II.3.1. La répartition spatiale ____ 22

II.3.2. Les densités de population ____ 23

Chapitre III : EDUCATION ET FORMATION ____ ***25***

III.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ____ **26**

III.1.1. Les établissements d'accueil ____ 26

III.1.2. Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance ____ 27

III.1.3. Le personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance ____ 28

III.1.4. L'effectif des établissements d'accueil de la petite ____ 30

III.1.5. L'évolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance ____ 32

III.1.6. L'évolution du Taux brut de Préscolarisation (TBPS) ____ 33

III.2. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ____ **34**

III.2.1. Les établissements de l'enseignement élémentaire ____ 34

III.2.2. La capacité d'accueil des établissements d'enseignement élémentaire ____ 36

III.2.3. Les effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire ____ 37

III.2.4. Le personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires ____ 38

III.2.5. Les effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire ____ 40

III.2.6. Le Taux Brut d'Accès (TBA) a l'élémentaire ____ 41

III.2.7. L'intensité de la scolarisation ____ 42

III.2.8. Les flux dans l'enseignement élémentaire ____ 43

III.2.9. L'achèvement du primaire ____ 44

III.3. L'ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE 45
III.3.1. Les établissements du moyen secondaire 45
III.3.2. Le personnel enseignant 47
III.3.3. Les effectifs des élèves 48
III.3.4. L'intensité de la scolarisation 51
III.3.5. L'efficacité interne dans le cycle moyen secondaire 52
III.3.6. La réussite au brevet de fin d'études moyennes (bfem) et au Bac 53

III.4. LA FORMATION PROFESSSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 54
III.4.1. Les établissements de la formation professionnelle et technique 54
III.4.2. Le personnel et les élèves de l'enseignement technique et professionnel 55
III.4.3. La réussite au bac technique 56

Chapitre IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE *58*

IV.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE 59

IV.2. LE PERSONNEL DE SANTE 61

IV.3. LE BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE 64
IV.3.1. La santé de la reproduction 64
IV.3.2. Le programme élargi de vaccination (PEV) 67
IV.3.3. Le programme de lutte contre le paludisme 68
IV.3.4. Le programme de lutte contre la Tuberculose 70
IV.3.5. Le programme de lutte contre le SIDA 71
IV.3.6. Les activités de nutrition 72

IV.4. L'HYGIENE PUBLIQUE 74
IV.4.1. Les inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP) 74
IV.4.2. Les activités d'IEC 76

Chapitre V : JUSTICE *79*

V.1. L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE 80

V.2. L'EDUCATION SURVEILLEE ET LA PROTECTION SOCIALE 81

Chapitre VI : ASSISTANCE *85*

VI.1. L'ACTION SOCIALE 86
VI.1.1. L'appui-conseil-orientation 86
VI.1.2. Les secours aux personnes nécessiteuses 88
VI.1.3. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 88

VI.2. LES SAPEURS POMPIERS 89
VI.2.1. Les sorties 89
VI.2.2. Le secours aux victimes 89
VI.2.3. L'assistance aux personnes 89
VI.2.4. La lutte contre les incendies 90
VI.2.5. Les sorties pour opérations diverses 90

Chapitre VII : AGRICULTURE *92*

VII.1. LES PREPARATIONS DES CAMPAGNES 2015/2016 ET 2016/2017 93
VII.1.1. La mise en place des semences 93
VII.1.2. La mise en place des engrais 95
VII.1.3. La mise en place des matériels et équipements agricoles 97

VII.2. LE BILAN DES CAMPAGNES AGRICOLES 2015/2016 ET 2016/2017 97
VII.2.1. Les cultures vivrières 97
VII.2.2. Les cultures industrielles 99

Chapitre VIII : ELEVAGE *102*

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 103
VIII.1.1. Les services techniques 103
VIII.1.2. Les autres intervenants 104
VIII.1.3. Les infrastructures et équipements 105

VIII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 106

VIII.3. LES PRODUCTIONS 108
VIII.3.1. La production de viande 108
VIII.3.2. La production contrôlée de lait et de miel 108
VIII.3.3. La production contrôlée des cuirs et peaux 108

Chapitre IX : RESSOURCES NATURELLES 111

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 112
IX.1.1. Les services techniques 112
IX.1.2. Les autres intervenants 113

IX.2. LA GESTION DU DOMAINE FORESTIER 114
IX.2.1. La présentation du domaine forestier régional 114
IX.2.2. La lutte contre les feux de brousse 114
IX.2.3. La lutte préventive 115
IX.2.4. La lutte active 116

IX.3. LE REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS 118
IX.3.1. La production de plants 118
IX.3.2. Les plantations réalisées 120

IX.4. LES EXPLOITATIONS FORESTIERES 121

IX.5. LA GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 122
IX.5.1. Le potentiel faunique 122
IX.5.2. Les résultats des campagnes de chasse 123

Chapitre X : ENVIRONNEMENT 125

X.1. LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE 126

X.2. LA GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 126

X.3. LA GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 127

X.4. LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 128

X.5. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOL 129

Chapitre XI : EMPLOIE ET TRAVAIL 131

XI.1. LA DEFINITION DES CONCEPTS 132

XI.2. LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 132

XI.3. LES ETABLISSEMENTS OUVERTS ET CONTRATS DE TRAVAIL 134

XI.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 135

Chapitre XII : MINES ET INDUSTRIES 137

XII.1. LES MINES 138
XII.1.1. La situation des mines et des carrières 138
XII.1.2. La production des carrières et des mines 139

XII.2. L'INDUSTRIE 140

Chapitre XIII : POSTE, BANQUES ET SFD 142

XIII.1. LA POSTE _____ 143

XIII.2. LES BANQUES ET LES SYSTEMES FIANCIERS DECENTRALISES (SFD)_____ 146

XIII.2.1. La couverture système financier de la région _____ 146

XIII.2.2. Le sociétariat des SFD _____ 147

XIII.2.3. Les activités d'épargne et de crédit des SFD _____ 147

XIII.2.3.1. Les nombres d'épargnants et demandeurs de crédit _____ 147

XIII.2.3.2. Les encours d'épargne de crédit _____ 149

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kédougou entre 1976 et 2016 19
Tableau II-2 : Répartition spatiale de la population en 2015 et 2016 selon le sexe 23
Tableau II-3 : Densités de population selon le département en 2015 et 2016 23
Tableau III-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 26
Tableau III-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016 28
Tableau III-3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil selon le diplôme et le statut, par circonscription administrative 29
Tableau III-4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 31
Tableau III-5 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 33
Tableau III-6 : Evolution du TBPS selon le sexe, par circonscription administrative 34
Tableau III-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 35
Tableau III-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2016 36
Tableau III-9 : Effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 37
Tableau III-10 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires selon le statut, par circonscription administrative 39
Tableau III-11 : Effectif des enseignants de l'élémentaire selon le diplôme 39
Tableau III-12 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 42
Tableau III-13 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 43
Tableau III-14 : Répartition des flux en 2015 et 2016 44
Tableau III-15 : Evolution du TAP selon le sexe, par circonscription administrative 45
Tableau III-16. Nombre d'établissements de l'enseignement moyen et secondaire 46
Tableau III-17 : Evolution du nombre d'enseignants selon le statut 47
Tableau III-18 : Répartition des enseignants selon le diplôme 48
Tableau III-19 : Répartition de l'effectif des élèves du moyen secondaire selon le sexe et le statut de l'établissement 49
Tableau III-20 : répartition des élèves du secondaire selon la série et le statut de l'établissement en 2016 50
Tableau III-21 : Evolution des TBS selon le sexe et le cycle 52
Tableau III-22 : Répartition des taux de flux dans le moyen secondaire en 2016 53
Tableau III-23 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et au bac en 2016 54
Tableau III-24 : Evolution du nombre d'établissements de l'enseignement technique et professionnel 55
Tableau III-25 : Répartition de l'effectif du personnel et des élèves de l'enseignement technique et professionnel selon la filière 56
Tableau III-26 : Résultats du baccalauréat technique en 2015 et 2016 56
Tableau IV-1 : Nombre de structures sanitaires publiques selon le type de 2014 à 2016 59
Tableau IV-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 60
Tableau IV-3 : Nombre de structures sanitaires privées selon le type, par département 60
Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 61
Tableau IV-5 : Effectif du personnel de Santé selon la spécialité 62
Tableau IV-6 : Couverture de l'effectif du personnel de santé clé 63
Tableau IV-7 : Indicateurs de santé de la reproduction selon les districts 65
Tableau IV-8 : Nombre d'accouchements selon le district 67
Tableau IV-9 : Taux de couverture vaccinale (en %) selon l'antigène, le district sanitaire 68
Tableau IV-10 : Situation des Malades vus en consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 69
Tableau IV-11 : Evolution des efforts de lutte contre le paludisme de 2014 à 2015 70
Tableau IV-12 : Taux de détection de la tuberculose selon le district de 2014 à 2016 71
Tableau IV-13 : Indicateurs de suivi de la lutte contre le SIDA 72

Tableau IV-14 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage en 2014 et 2015 ____ *73*
Tableau IV-15 : Evolution du nombre de concessions visitées, par circonscription administrative ____ *74*
Tableau IV-16 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2014 à 2016 ____ *75*
Tableau IV-17 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature de 2014 à 2016 ____ *76*
Tableau V-1 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée ____ *82*
Tableau V-2 : Evolution effectifs pris en charge par l'AEMO selon le sexe ____ *83*
Tableau VI-1 : Nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Kédougou selon le type de demande ____ *87*
Tableau VII-1 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les spéculations ____ *94*
Tableau VII-2 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les départements ____ *95*
Tableau VII-3 : Situation de la mise en place d'engrais ____ *96*
Tableau VII-4 : Situation de la mise en place d'engrais par département ____ *96*
Tableau VII-5 : Matériels agricoles mis en place durant la campagne 2016/2017 ____ *97*
Tableau VII-6 : Situation des cultures vivrières durant les campagnes 2015 et 2016 ____ *99*
Tableau VII-7 : Situation des cultures industrielles durant les campagnes 2015 et 2016 ____ *99*
Tableau VIII-1 : Effectifs du personnel selon le diplôme ____ *104*
Tableau VIII-2 : Liste des autres intervenants ____ *105*
Tableau VIII-3 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles de 2014 à 2016 ____ *106*
Tableau VIII-4 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce ____ *107*
Tableau VIII-5 : Quantité de viandes des abattages contrôlés ____ *108*
Tableau VIII-6 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés ____ *109*
Tableau IX-1 : Effectifs du personnel des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service ____ *112*
Tableau IX-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention ____ *113*
Tableau IX-3 : Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse par département ____ *115*
Tableau IX-4 : Nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative ____ *116*
Tableau IX-5 : Situation des pare-feu et feux précoces par département ____ *117*
Tableau IX-6 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative ____ *118*
Tableau IX-7 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le mode de production ____ *119*
Tableau IX-8 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce ____ *120*
Tableau IX-9 : Situation et évolution des plantations réalisées par département ____ *121*
Tableau IX-10 : Situation de la production forestière ____ *122*
Tableau IX-11 : Nombre et superficies des zones amodiées, par circonscription administrative ____ *122*
Tableau IX-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse ____ *123*
Tableau X-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe ____ *128*
Tableau X-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées ____ *128*
Tableau XI-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe ____ *133*
Tableau XI-2 : Evolution de 2014 à 2016 des indicateurs de l'emploi ____ *135*
Tableau XI-3 : Evolution de 2014 à 2016 de la situation du nombre de conflits de travail ____ *135*
Tableau XII-1 : Nombre d'unités des industries dans le domaine minier ____ *138*
Tableau XII-2 : Situation des mines et des carrières ____ *139*
Tableau XII-3 : Production des mines et des carrières en quantité et en valeur ____ *140*
Tableau XIII-1 : Evolution de 2014 à 2016 du nombre de bureaux de poste et de boites postales par département ____ *143*
Tableau XIII-2 : Evolution de 2014 à 2016 du montant des mandats émis et payés par la poste ____ *144*
Tableau XIII-3 : Montant (en millions de FCFA) des mandats payés en 2016 par la poste selon le type de transfert d'argent, par circonscription administrative ____ *145*
Tableau XIII-4 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature ____ *146*
Tableau XIII-5 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD ____ *147*
Tableau XIII-6 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire ____ *148*
Tableau XIII-7 : Evolution des montants (en millions de FCFA) de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire ____ *149*
Tableau XIII-8 : Evolution du montant (en millions de FCFA) de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits ____ *151*

Tableau XIII-9 : Evolution de la production de crédits (en millions de FCFA) selon l'objet et le secteur d'activités _____ *152*

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kédougou en 2016 _____ *21*
*Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges en 2015 et 2016*_____ *22*
*Graphique III-1 : Répartition du personnel enseignant selon le diplôme en 2015 et 2016*_____ *29*
*Graphique III-2 : répartition des enseignants des établissement d'accueil de la petite enfance selon les IEF en 2015 et 2016*_____ *30*
Graphique III-3 : Répartition de l'effectif des EAPE selon le sexe et le département _____ *32*
Graphique III-4 : Répartition des établissements d'enseignement élémentaire selon le statut _____ *35*
*Graphique III-5 : Répartition du personnel des établissements selon le sexe*_____ *38*
*Graphique III-6 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme*_____ *40*
Graphique III-7 : Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative _____ *41*
Graphique V-1 : Répartition de la population carcérale selon le statut en 2016 _____ *81*

Carte 1 : Ressources naturelles de la région en 2013.....*138*

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CCP	Compte Courant Postal
CDGM	Cellule de Développement Géologique et Minier
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CETF	Centre d'Enseignement Technique Féminin
CETF	Centres d'Enseignement Technique Féminin
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CGP	Consultation Primaire Globale
CIMEL	Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CPG	Consultation Primaire Globale
CRETEF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DIPE	Programme du Développement Intégré de la Petite Enfance
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DTC3	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
EDS/MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (Multiple Indicateur Cluster Survey)
ERP	Etablissements Recevant du Public
FAR	Population Féminine en Age de Reproduction
FEMP	Foyers d'Enseignement Moyen Pratique
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
FPM	Fermes Privées Modernes
GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
IA	Inspection d'Académie
IAD	Instituteur Adjoint
ICP	Infirmier Chef de Poste
IEC	Information, Education, Communication
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
INEP	Institut National de l'Education Populaire
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LTIM	Lycée Technique Industriel et Minier
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction

MC	Maitre Contractuel
NISDEL	Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIP	Offre Initiale de Pilule
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAPIL	Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PROGEBE	Projet Régional de Gestion Durable du Bétail
PS	Poste de Santé
PSJ	Programme Sectoriel Justice
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RPC	Responsable de la Production Cotonnière
RTPC	Relai Technique de la Production Cotonnière
SCOFI	La Scolarisation des Filles
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SR	Service Régional
SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SRV	Service Régional Vétérinaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UASSU	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
VEN	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

AVANT PROPOS

En plus de la coordination du Système Statistique Nationale et de ses activités de production et de diffusion des données statistique, l'ANSD réalise des publications parmi lesquelles les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales.

Le Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou, en ce qui le concerne, est chargé d'élaborer chaque année le rapport régional sur la SES. Ce document se veut juste une présentation synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale et essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

A ce stade, le dernier rapport date de 2014. En conséquence, le SRSD de Kédougou a été chargé d'élaborer les SES de 2015 à 2016. Compte tenu de l'absence totale ou partielle d'informations dans certains secteurs, la présente SES combine l'édition de 2015 et 2016.

La réalisation de cette édition a nécessité la collaboration de tous les services déconcentrés et des autres partenaires intervenant au niveau de la région.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Mambodj FALL

Chef de Service

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

Introduction

La région de Kédougou est caractérisée par un important potentiel de ressources. Ce potentiel abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre et de nickel. Ainsi, cet important potentiel minier lui confère un pôle d'attraction pour les investisseurs.

L'objet de chapitre est de décrire, dans un premier temps, l'historique du peuplement de la région. En second temps, le relief et les types de sol seront analysés. Ensuite, la végétation et la faune puis les données climatologiques seront traitées. Les données hydrographiques et l'organisation administrative constitueront respectivement la cinquième et la sixième section de ce chapitre. Enfin, les principales activités économiques de la région seront décrites dans la dernière section du chapitre.

I.1. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT ET DE LA REGION

«Un dioula Sarakollé... Maciré Mba, originaire de Diawara, dans le cercle de Bakel... fonda Kédougou vers 1825-1830. » Il y a deux versions sur la signification du mot Kédougou. Pour certains, il s'agirait d'***Idougou*** qui signifie en bédik le lieu d'enfouissement des gris-gris. Il paraît, en effet, que les guerriers bédik venaient y faire leurs oracles et enfouir leurs talismans pour empêcher leurs ennemis de venir jusqu'à leurs villages situés sur les montagnes de l'autre côté du fleuve Gambie. Pour les autres, la ville s'appellerait *Ké-Dougou* qui signifie en Malinké : *ké* - hommes, et *dougou* – lieu.

Dès l'accession du Sénégal à l'indépendance en 1960, trois échelons de déconcentration constituent l'administration territoriale du pays. Il s'agit de la région, du cercle et de l'arrondissement. En cette période, l'ensemble du territoire de la République du Sénégal était divisé en 7 régions, 27 cercles et 86 arrondissements. Ainsi, Tambacounda, Bakel et Kédougou constituent les trois cercles que composait la région du Sénégal oriental. Les 6 cantons du cercle de Kédougou ont été convertis en 4 arrondissements : Salémata, Bandafassi, Fongolimbi et Saraya. La commune de Kédougou a été créée en août 1960.

Par la suite, avec la Loi 64-284 du 03 avril 1984, une autre réforme territoriale intervient où les cercles sont dénommés départements, les chefs-lieux de cercles en préfectures. Le cercle de Kédougou devient alors département, de même Salémata, Bandafassi, Fongolimbi et Saraya deviennent des sous-préfectures.
En 2008, avec la loi n°2008-14 du 18 mars 2008, Kédougou est érigée en région avec trois départements que sont Kédougou, Salémata et Saraya.

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief de la région est le plus accidenté du pays : plat dans certains endroits, il est par contre dominé par les plateaux et les collines dans d'autres avec un point culminant à 581 m à Sambangallou au sud, éléments annonciateurs des contreforts du Fouta-Djalon. La région est bordée à l'ouest par les collines du pays Bassari et le mont Assirik qui domine le Parc National de Niokolo – Koba (PNNK). Ce relief est entrecoupé par des plateaux et des vallées qui constituent les principales zones de culture. Les principaux types de sols de la région sont les suivants : les sols minéraux bruts d'érosion (lithosols), les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire, les sols ferrugineux tropicaux (non lessivés, lessivés sans concrétions et lessivés avec concrétions), les

vertisols, les sols hydromorphes et halomorphes. Il est à noter que les sols ferrugineux tropicaux et les sols peu évolués d'érosion prédominent dans la région.

I.3. VEGETATION ET FAUNE

La nature du relief et des types de sol confèrent à la région une biodiversité très importante aussi bien du point de vue faunique que floristique. En effet, on y rencontre quasiment toutes les espèces de la flore guinéenne présente au Sénégal mais aussi une bonne partie de la faune de l'Afrique de l'Ouest dont plusieurs espèces d'antilopes. Cette biodiversité est, en partie, la résultante de caractéristiques climatiques favorables. Ainsi, les formations végétales de la région couvrent une superficie de près de 1 606 514 ha, soit 95% du territoire régional. La végétation comprend plusieurs types de formation dont les principaux sont : la steppe, la savane, la forêt claire, la forêt galerie, les prairies marécageuses, les bowé.

La région représente l'un des derniers bastions de la faune du Sénégal. On rencontre au niveau de la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) de la Falémé la grande faune composée de bandes d'antilopes les plus prestigieuses dont l'hippotrague (antilope cheval ou Koba) et l'élan de derby. On y trouve aussi des hippopotames, des buffles, des lions, des panthères, des crocodiles…). Dans cette zone, est pratiquée la grande chasse aux bovidés. La région abrite également une grande partie du Parc National de Niokolo Koba (PNNK).

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.4.1. PLUVIOMETRIE

La région de Kédougou est l'une des régions les plus pluvieuses du pays avec au moins 1 300 mm/an. La saison des pluies dure environ six (06) mois, de mai à octobre, avec une saison sèche de six (06) mois également allant de novembre à mai. Elle est soumise à l'harmattan pendant sept (07) mois (octobre à avril). Toutefois, cette pluviométrie se caractérise par une grande variabilité spatio-temporelle, les mois d'août et septembre étant les plus pluvieux.

I.4.2. TEMPERATURES ET HUMIDITE

La région de Kédougou a un climat de type soudano-guinéen. On y distingue deux grandes périodes de régime thermique. La période de basses températures, allant de juillet à février avec plus de fraîcheur aux mois de décembre et de janvier et la période de hautes températures se situant entre mars et juin. Les températures sont

généralement élevées avec des maximas variant entre 34° et 42° et des minima de 21° à 25°.

L'humidité relative est très élevée en hivernage. Elle dépasse 97% entre août et octobre. De janvier à mars, elle baisse pour atteindre une valeur minimale voisine de 10%. L'évaporation croît du sud au nord, à l'inverse du gradient pluviométrique. De décembre à mai, elle est supérieure à 200 mm.

I.4.3. VENTS

Sous l'effet de l'anticyclone des Açores, la région est soumise aux types de vents que sont les alizés continentaux de direction nord-est, l'harmattan du secteur est avec de l'air chaud et sec et la mousson avec de l'air chaud et humide. Entre avril et mai, la vitesse des vents observée à Kédougou est supérieure à 2 m/s.

I.4.4. INSOLATION

L'insolation moyenne annuelle dépasse 3 000 heures, soit environ 8 à 9 heures d'ensoleillement par jour. Le mois d'août reçoit la durée d'insolation la plus courte. La nébulosité est maximale pendant l'hivernage.

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Le réseau hydrographique est dense et dépend très fortement de la pluviométrie. La région est arrosée par la Falémé et le fleuve Gambie et ses affluents tels que le Niokolo. Le fleuve Gambie et la Falémé, constituant les deux grands fleuves, jouent un rôle important dans le développement local (agriculture, alimentation en eau des hommes et du bétail). Cependant, ils entrent en étiage par endroits. La région compte également une multitude de petits cours d'eau, mais intermittents dont le Diougol, le Daléma, le Dialé, le Diaguiri, le Diarra, le Thiokoye, le Sandoundou, etc.

I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Issue du découpage de l'ancienne région de Tambacounda, la région de Kédougou est créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008. Elle s'étend sur une superficie de 16 896 Km^2 ; elle est limitée par la région de Tambacounda à l'ouest et au nord, par les Républiques du Mali et de la Guinée respectivement à l'est et au sud.

Avec la mise en place de l'acte III de la décentralisation, la région compte désormais vingt-deux (22) collectivités territoriales dont trois départements (Kédougou, Salémata

et Saraya) et dix-neuf (19) communes. De même, la région compte six (06) arrondissements (Sabodola, Bembou, Fongolimbi, Bandafassi, Dar salam et Dakatéli).

I.7. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Au plan économique, la région dispose d'un secteur primaire avec d'importants atouts liés essentiellement à des conditions éco-géographiques assez favorables.

Avec une bonne pluviométrie, beaucoup de ménages pratiquent l'agriculture pluviale. Ainsi, 69% des ménages pratiquaient l'agriculture en 2013[1]. De même, l'élevage et la pêche sont aussi des activités courantes pratiquées par la population avec une bonne partie s'activant dans l'élevage ; 49,6%[2] en 2013. Cependant, avec le développement de l'orpaillage, bon nombre de la population désertent l'agriculture en faveur de l'orpaillage.

Le secteur secondaire de la région connait une évolution remarquable depuis plusieurs années à la faveur du développement de l'exploitation minière. Cette évolution favorise le développement des PME et PMI évoluant dans le tertiaire. En 2016, la région de Kédougou compte 6 215[3] unités économiques avec près de 80% s'activant dans le commerce, le transport, les bars et restaurants.

Aussi, le secteur touristique connait une dynamique non négligeable et pourrait, avec une structuration efficace, tirer davantage profit de l'attraction naturelle de la région et de la richesse de ses produits culturels.

[1] ANSD, RGPHAE 2013
[2] ANSD, RGPHAE 2013
[3] ANSD, RGE 2016

Introduction

Depuis l'adoption des Déclarations de Politique de Population (DPP), beaucoup de programmes ont été mis en œuvre sur le territoire national dont la région de Kédougou a bénéficié. Ceux-ci avaient pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de la vie et de favoriser l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population ;
- de réduire la morbidité et la mortalité ;
- de réduire le taux de fécondité et le rythme de croissance démographique ;
- d'appuyer toutes les actions tendant à améliorer la qualité de vie dans les régions pour freiner l'exode rural et assurer une meilleure répartition spatiale de la population ;
- d'assurer une meilleure couverture au niveau régional des besoins de base dans tous les domaines (alimentation, nutrition, santé, éducation, logement, formation, environnement, loisirs…).

La région de Kédougou, essentiellement agricole depuis les indépendances, subit de profondes mutations à la fois économique et sociale (démographique, culturelle, social).

Ce présent chapitre tentera d'analyser, d'abord, le niveau et l'évolution de la population de Kédougou entre 1976 et 2016. Ensuite, la structure de la population par âge et sexe sera traitée. Enfin, l'analyse de la répartition spatiale et la densité de la population seront étudiées.

II.1. LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION

En 2016, la population de la région de Kédougou est estimée à 166 904 habitants. Elle est de 161 530 habitants en 2015. Le poids démographique de la région par rapport au niveau national demeure faible. En effet, Kédougou ne représente que 1,1% de la population du Sénégal qui se situe à 14 799 879 habitants en 2016 et 13 926 253 en 2015. Cependant, cette région est en train de connaitre d'importantes mutations démographiques. Les taux d'accroissements moyens intercensitaires sont passés de 0,9% entre 1976/1988, 2,7% entre 1988/2002 et 3,5% entre 2002/2013. La population est passée de 63 549 habitants en 1976 à et 151 357 habitants en 2013 en passant par 71 125 et 103 430 habitants respectivement en 1988 et en 2002.

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kédougou entre 1976 et 2016

Désignation \ Année	1 976	1 988	2 002	2 013	2015	2 016
Population résidente	63 549	71 125	103 430	151 357	161 530	166 904
Taux d'accroissement moyen intercensitaire %		0,9	2,7	3,5	3,5[4]	

Source : ANSD, RGPHAE 2013 et projections démographiques 2016

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la population de la région connait une croissance assez rapide. Les facteurs de cette poussée démographique peuvent être liés, entre autres, au désenclavement de la région avec le bitumage des routes Kédougou – Dialacoto en 1981 et Kédougou – Saraya en 1986, à la forte migration internationale due à la situation politique instable dans les pays limitrophes à la région, à l'exploitation industrielle de l'or à partir des années 2009 et 2010 et à la ruée vers l'orpaillage.

La croissance démographique de la région est l'une des plus élevées du Sénégal durant cette dernière décennie. Sur la période 2014-2016, le taux d'accroissement annuel de la population de Kédougou se situe à 3,3%. Le département de Saraya a connu l'évolution la plus remarquée. Son taux de croissance démographique a atteint 4,9% entre les deux recensements de la population de 2002 et 2013. En effet, Saraya subit une forte pression démographique des ouvriers et commerçants venant des autres localités du pays mais aussi de la sous-région en raison de la présence de l'essentiel des sites miniers de la région.

[4] Il s'agit du taux entre les recensements de 2002 et le dernier recensement (celui de 2013)

II.2. LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.1. L'ANALYSE DE LA PYRAMIDE DES AGES

L'analyse de la pyramide des âges montre que la population de Kédougou est relativement jeune ; la population de moins de 18 ans représente 50,5% en 2015 et 50,7% en 2016. De plus, les moins de 5 ans représentent respectivement 17,6% et 20,7% en 2015 et 2016.

Par ailleurs, la population potentiellement active, c'est-à-dire celle âgée de 15-64 ans, représente 52,7% et 52,6% de la population régionale respectivement en 2015 et en 2016, celle des moins de 15 ans font 44,2% en 2015 et 44,4% en 2016 et celle des personnes âgées de 65 ans et plus représentent la même proportion de 3,0% de la population de Kédougou durant les deux années.

Le rapport de dépendance démographique qui mesure la taille de la population « à charge » par rapport à celle « en âge de travailler » se situe à 0,90, supérieur au niveau national (0,8). Cela signifie que 100 personnes actives ont à leur charge 90 personnes. Cette situation démographique pourrait être liée à l'immigration massive des jeunes vers les exploitations d'or.

Le poids démographique des femmes en âge de procréer est de 24% entrainant ainsi un rapport enfants-femmes de 666‰, ce qui signifie qu'il y'a 666 enfants de moins de cinq ans pour 1000 femmes en âge de procréer.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kédougou en 2016

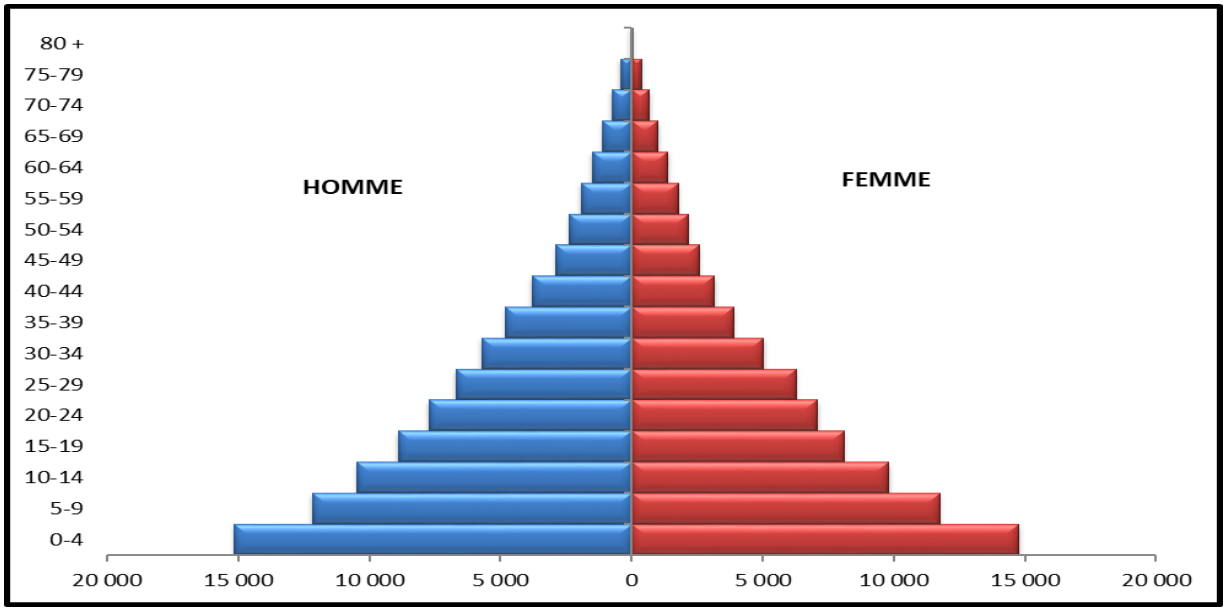

Source : ANSD, Projection démographique 2016

II.2.2. LE RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité à l'âge X, exprime le nombre d'hommes d'âge X pour 100 femmes du même âge. A la naissance, il se situe généralement entre 102% et 105%. En effet, il naît plus de garçons que de filles.

Au niveau régional, le rapport global de masculinité est de 108,3 en 2015 et 108,1 en 2016. Cela signifie qu'il y'a près de 108 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité montre que, quel que soit l'âge considéré, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes. Entre 30 ans et 50 ans, on note une présence d'homme plus importante que celle des femmes. Ainsi, le rapport passe d'un minimum de 111 à un maximum de 123 (entre 35 et 39 ans). Cette situation est due pour l'essentiel à la mortalité maternelle élevée dans la région mais aussi à la forte présence d'immigrants ouvriers masculins travaillant dans les sites d'orpaillage.

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges en 2015 et 2016

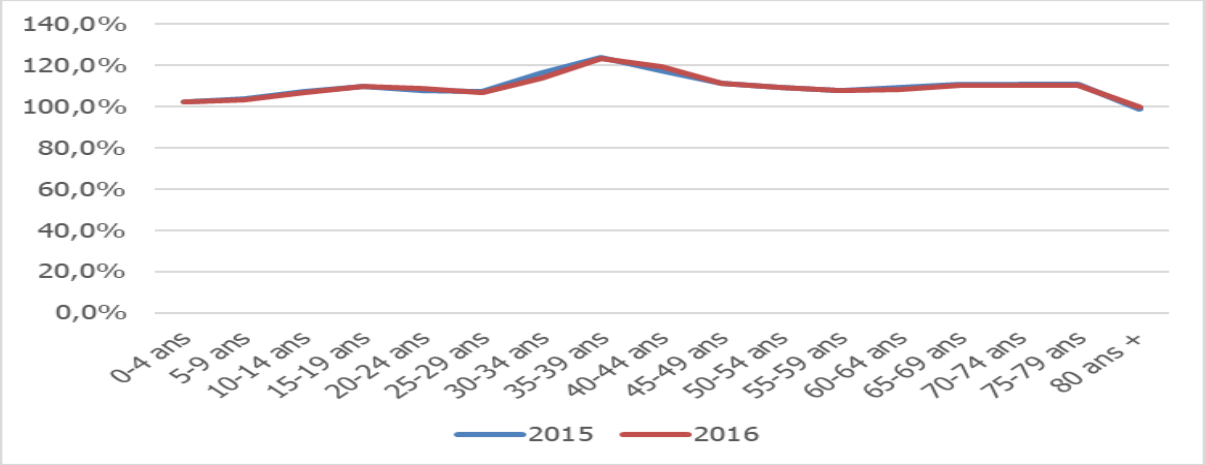

Source : ANSD, projection démographique 2016

II.3. LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.3.1. LA REPARTITION SPATIALE

La répartition de la population régionale est similaire en 2015 et 2016. Cependant, elle demeure déséquilibrée à travers les différents départements. En effet, quelle que soit l'année considérée, le département de Kédougou concentre toujours plus de la moitié de la population régionale ; soit 51,9%. Les départements de Saraya et de Salémata occupent respectivement 33,5% et 14,6% de la population régionale.

Selon le milieu de résidence, la population de la région vit majoritairement en milieu rural. Ainsi, la population résidant en zone rurale est estimée à près de 62% en 2015 et 75% en 2016. Cette situation pourrait être liée à la configuration de la région dont seuls les chefs-lieux de communes des trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya) sont considérés comme urbains.

Pour le département de Saraya, seule une proportion de 5,4% de la population réside en milieu urbain tandis que cette proportion est de 38,3% pour le département de Kédougou et 21,5% pour Salémata.

Par rapport au sexe, la région de Kédougou présente beaucoup plus d'homme que de femme. Ainsi, la population masculine de la région est de 84 168 habitants en 2015 et 86 970 habitants en 2016 représentant respectivement 50,4% et 52,1% de la population totale. Ces proportions sont essentiellement tirées par la représentation des hommes dans le département de Kédougou avec 51,5% en 2015 et 52,5% en 2016,

appuyée par la proportion d'homme dans le département de Saraya avec 54,2% en 2015 et 54,2% en 2016.

Tableau II-2 : Répartition spatiale de la population en 2015 et 2016 selon le sexe

Milieu de résidence		Kédougou		Salémata		Saraya		Total région	
		2 015	2 016	2 015	2 016	2 015	2 016	2 015	2 016
Urbain	Masculin	16 866	17 428	2 575	2 661	1 588	1 640	21 029	21 729
	Féminin	15 205	15 710	2 496	2 579	1 321	1 365	19 022	19 654
	Ensemble	32 071	33 138	5 070	5 239	2 909	3 006	40 050	41 383
Rural	Masculin	26 309	27 185	9 083	9 385	27 747	28 671	63 139	65 241
	Féminin	25 420	26 266	9 444	9 759	23 478	24 259	58 342	60 284
	Ensemble	51 729	53 449	18 526	19 142	51 225	52 930	121 480	125 521
Ensemble	Masculin	43 175	44 613	11 658	12 046	29 335	30 311	84 168	86 970
	Féminin	40 625	41 976	11 940	12 338	24 799	25 624	77 364	79 938
	Ensemble	**83 800**	**86 587**	**23 596**	**24 381**	**54 134**	**55 936**	**161 530**	**166 904**

Source : ANSD, projection démographique 2016

II.3.2. LES DENSITES DE POPULATION

La région de Kédougou est l'une des régions les moins densément peuplées. En effet, la densité de la population du Sénégal se situe à 75 habitants au km^2 alors que celle régionale se situe à 10 habitants au km^2 en 2015 et 2016. Cependant, cet indicateur cache des disparités au niveau départemental. Ainsi, le département de Saraya qui occupe plus de 52% de la superficie régionale n'est habité que 54 134 personnes en 2015 et 55 936 personnes en 2016 ; soit 33,5% de la population totale. La densité de la population dans ce département se situe à 6 habitants au km^2. Le département de Kédougou, avec 36,4% de la superficie régionale, présente une densité de population de 14 habitants au km^2 et le département de Salémata, 12 habitants au km^2.

Tableau II-3 : Densités de population selon le département en 2015 et 2016

Circonscriptions	Superficie (km^2)	Population (habitants)		Densité (habitants/km^2)	
		2015	2016	2015	2016
Kédougou	6 149	83 800	86 587	14	14
Salémata	1 970	23 596	24 381	12	12
Saraya	8 777	54 134	55 936	6	6
Total région	**16 896**	**161 530**	**166 904**	**10**	**10**

Source : ANSD, projection démographique 2016

La faible densité de population de la région pourrait être expliquée par la grande ouverture de la végétation qui s'étend sur près de 1 606 514 ha. De plus, la ZIC occupe une importante superficie dans le département de Saraya et le PNNK dans le département de Kédougou.

Conclusion

L'examen de l'évolution de la population durant ces quarante dernières années (de 1976 à 2016), révèle un taux de croissance démographique de plus en plus fort. Pour ralentir cette forte croissance démographique, il serait judicieux d'agir sur l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) avec le repositionnement de la planification familiale ; de contenir la migration par une meilleure gestion des espaces et un contrôle rigoureux aux frontières mais aussi agir sur les offres de service et les infrastructures pour les adapter à cette démographie galopante.

En 2016, la population potentiellement active se situe à plus de 52,6%, celle des moins de 15 ans à 44,4%. De même, contrairement à beaucoup d'autres régions, la population de Kédougou est dominée par les hommes avec 52,1% pour la même année. Aussi, cela apparait avec le rapport de masculinité qui montre la prédominance des hommes avec un ratio de 108 hommes pour 100 femmes.

Le taux d'urbanisation et la densité de la population de la région restent encore faibles et se situent respectivement à 24,8% et 10 habitants au km^2 en 2016.

Introduction

Il est difficile de nier, aujourd'hui, l'importance de la scolarisation dans le processus de développement des Etats. En ce sens, le capital humain, dont l'éducation est la principale composante, est un des moteurs de la croissance économique et un des facteurs de bien-être social. L'introduction de la qualité de l'éducation dans le débat économique permet de résoudre plusieurs énigmes de développement notamment les contreperformances économiques enregistrées. C'est dans ce cadre que le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) a été mis en œuvre. Ce programme constitue, aujourd'hui, le seul cadre d'opérationnalisation de la politique éducative durant cette période.

C'est dans cet optique que l'Académie de Kédougou, pour donner corps aux orientations nationales, s'est engagée à assurer, d'ici 2025, une éducation de base de qualité pour tous les enfants de la région à travers ses trois Inspections d'Education et de Formation (IEF).

Ce chapitre sera traité sous les différents niveaux du système éducatif national : le préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'enseignement technique et professionnel. Pour chaque niveau, il sera question d'étudier la répartition des établissements d'accueil, la répartition du personnel, la répartition des effectifs dans la région. Pour terminer, le chapitre présentera les résultats obtenus aux différents examens.

III.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

L'enseignement préscolaire est destiné aux enfants de 3 à 5 ans. Il a pour objectif majeur de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages scolaires. Il comprend trois sections : petite, moyenne et grande.

III.1.1. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Entre les périodes scolaires 2014/2015 et 2015/2016, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance a diminué de trois unités. Ainsi, durant l'année scolaire 2015/2016, la région de Kédougou comptait 35 établissements alors que ce chiffre se situait à 38 établissements un an auparavant. Les trois unités fermées sont issues du système privé ; durant les deux périodes 28 établissements fournissent des services publics.

La répartition de ces établissements selon le type est diverse. Ainsi, 19 de ces établissements sont des Cases des Tout Petits (CTP) en 2016 contre 16 en 2015. Les Classes Préparatoires à l'Elémentaire (CPE) sont au nombre de six (06) en 2016 et 9 en 2015, tous du service public alors que les écoles maternelles présentent la même situation pour les deux années et sont au nombre de cinq (05) dont trois publiques. Toutefois, il faut signaler qu'il n'existe pas de garderie d'enfants dans la région.

Tableau III-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Case communautaire	Public	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Privé	3	2	4	3	1	0	**8**	**5**
	Total	3	2	4	3	1	0	**8**	**5**
Case des Tout Petits	Public	14	14	1	3	1	2	**16**	**19**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	14	14	1	3	1	2	**16**	**19**
Ecole maternelle	Public	2	2	1	1	0	0	**3**	**3**
	Privé	2	2	0	0	0	0	**2**	**2**
	Total	4	4	1	1	0	0	**5**	**5**
Classe préparatoire à l'élémentaire (CPE)	Public	3	3	2	2	4	1	**9**	**6**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	3	3	2	2	4	1	**9**	**6**
Total	Public	**19**	**19**	**4**	**6**	**5**	**3**	**28**	**28**
	Privé	**5**	**4**	**4**	**3**	**1**	**0**	**10**	**7**
	Total	**24**	**23**	**8**	**9**	**6**	**3**	**38**	**35**

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

Au niveau départemental, 23 de ces établissements d'accueil se trouvent à Kédougou, neuf à Saraya et seulement trois à Salémata en 2016. En 2015, une structuration

similaire a été notée. Ainsi, le département de Kédougou comptait 24 établissements, Saraya en disposait 8 et Salémata en comptait 6.

Pour le département de Kédougou, 19 des établissements sont publics dont 14 sont des CTP pour les deux années considérées. Dans le Saraya, six établissements sont publics constitués essentiellement de trois CTP, de deux classes préparatoires à l'élémentaire et une seule école maternelle en 2016. En 2015, le département compte quatre établissements publics dont deux CPE, une CTP et une école maternelle. Au niveau de Salémata, tous ses trois établissements de 2016 sont publics et constitués de deux CTP et une seule CPE. En 2015, le département disposait des établissements dont cinq, ayant un statut public, constitués de quatre CPE et une CTP.

Il faut signaler que, entre les deux périodes, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance a connu une baisse. Ainsi, trois unités privées sont disparues passant de 38 unités à 35. Cette situation est due à la diminution simultanée des cases communautaires et des CPE respectivement de huit à cinq unités et de neuf à six unités. On a, cependant, noté une hausse de trois unités du nombre de CTP et une constance des écoles maternelles.

III.1.2. LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le personnel des établissements d'accueil est composé des enseignants et du personnel administratif. Le personnel des établissements d'accueil fait, donc, généralement référence aux enseignants et au personnel administratif.

En 2016, le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance de la région était composé de 116 personnes. Ce personnel est majoritairement constitué d'hommes avec 66 personnes ; soit 56,9%. Par ailleurs, la plupart de ce personnel exerce dans les CTP avec 60 encadreurs représentant 51,7% du personnel total. Aussi, 20 personnes s'activent dans les CPE soit 28,4%. Les cases communautaires présentent le moins de personnel avec seulement trois représentants.

Au niveau départemental, le département de Kédougou, en raison de sa plus forte concentration des structures d'accueil (avec plus de 60% des structures), occupe le plus grand nombre du personnel avec 56 personnes ; soit 48,3%. Ces 56 personnes sont constituées de 23 hommes et 33 femmes. Avec une proportion de 31,0%, le personnel des établissements d'accueil du département de Saraya est constitué de 36 personnes dont 30 hommes et seulement six femmes. La répartition par sexe de ce personnel

montrait que 50 étaient de sexe féminin et 66 de sexe masculin. Il faut noter que 58,7% du personnel sont localisés dans les Cases des Tout Petits. Le personnel des départements est composé de 23 hommes contre 33 femmes pour le département de Kédougou, 30 hommes contre 6 femmes pour celui de Saraya et seulement 13 hommes et 11 femmes pour le département de Salémata.

Tableau III-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016

Type d'établissement	Sexe	Kédougou	Saraya	Salémata	Région de Kédougou
Case communautaire	Hommes	1	0	0	**1**
	Femmes	2	0	0	**2**
	Ensemble	3	0	0	**3**
Case des Tout Petits	Hommes	16	7	8	**31**
	Femmes	21	2	6	**29**
	Ensemble	37	9	14	**60**
Ecole maternelle	Hommes	6	0	1	**7**
	Femmes	9	0	4	**13**
	Ensemble	15	0	5	**20**
Classe préparatoire à l'élémentaire	Hommes	0	23	4	**27**
	Femmes	1	4	1	**6**
	Ensemble	1	27	5	**33**
Total	Hommes	**23**	**30**	**13**	**66**
	Femmes	**33**	**6**	**11**	**50**
	Ensemble	**56**	**36**	**24**	**116**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.1.3. LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance dans la région de Kédougou est composé principalement de sans diplômes, de diplômés de CAP et CEAP. Entre 2015 et 2016, l'effectif du personnel a baissé passant de 119 enseignants durant la première année à 86 enseignants la seconde année ; soit moins de 23 enseignants entre ces deux années.

La baisse du nombre d'enseignants est induite par les baisses simultanées du nombre d'enseignants sans diplôme et ayant le diplôme CEAP. En effet, les enseignants sans diplômes sont passés de 61 enseignants en 2015 à 24 en 2016 correspondant à une baisse de plus de la moitié (60,7%). De même, le nombre d'enseignants diplômés de CEAP se situe à 43 en 2016 contre 50 en 2015 ; soit sept enseignants de moins. Par contre, le nombre d'enseignants diplômés de CAP a augmenté de 11 enseignants passant de huit en 2015 à 19 enseignants en 2016.

Tableau III-3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil selon le diplôme et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP		CEAP		Sans diplôme		Total	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
IEF Kédougou	Public	5	12	31	28	30	9	66	49
	Privé	0	0	4	2	12	8	16	10
	Total	5	12	35	30	42	17	82	59
IEF Salémata	Public	0	0	3	5	9	5	12	10
	Privé	0	0	2	0	4	0	6	0
	Total	0	0	5	5	13	5	18	10
IEF Saraya	Public	3	6	4	5	4	0	11	11
	Privé	0	1	6	3	2	2	8	6
	Total	3	7	10	8	6	2	19	17
Région de Kédougou	Public	8	18	38	38	43	14	89	70
	Privé	0	1	12	5	18	10	30	16
	Total	8	19	50	43	61	24	119	86

Source : IA de Kédougou, 2018

Entre 2015 et 2016, une nette amélioration a été notée quant aux diplômes des enseignants. En effet, 51,3% du personnel enseignant n'avait pas de diplôme en 2015 alors qu'en 2016 ces sans diplôme ne représentent que 27,9%. Les enseignants ayant le CAP représentent 6,7% en 2015 contre 22,1% en 2016. La proportion des enseignants ayant le CEAP passe de 42,0% en 2015 à 50,0% en 2016.

Graphique III-1 : Répartition du personnel enseignant selon le diplôme en 2015 et 2016

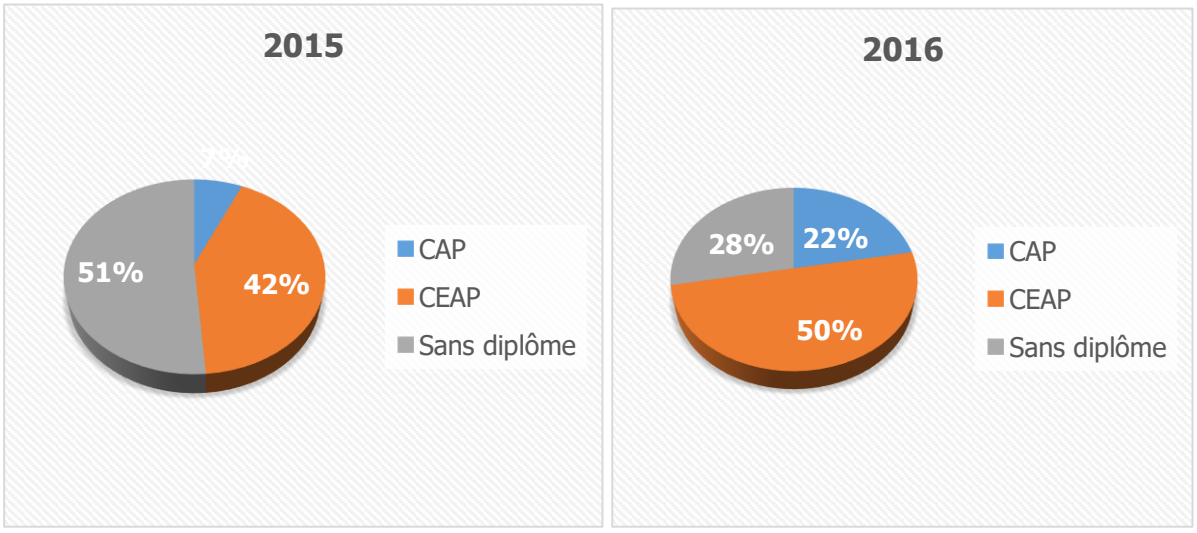

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

Par ailleurs, les enseignants sont beaucoup plus présents dans les établissements publics. En effet, 74,8% des enseignants évoluaient dans les établissements publics. Cette proportion augmente de 6,6 points durant l'année suivante et passe à 81,4%.

Par rapport aux IEF, celui de Kédougou occupe le nombre le plus important du personnel en raison de la plus forte concentration des établissements d'accueil de la petite enfance dans cette circonscription. Ainsi, 69% des enseignants œuvrent dans la circonscription du département de Kédougou. Dans l'IEF de Salémata, la proportion d'enseignants passe de 15% en 2015 à 12% en 2016. Cette baisse ? pourrait être liée à celle du nombre d'établissement d'accueil de la petite enfance qui est passé de 6 établissements en 2015 à 3 en 2016.

Graphique III-2 : répartition des enseignants des établissement d'accueil de la petite enfance selon les IEF en 2015 et 2016

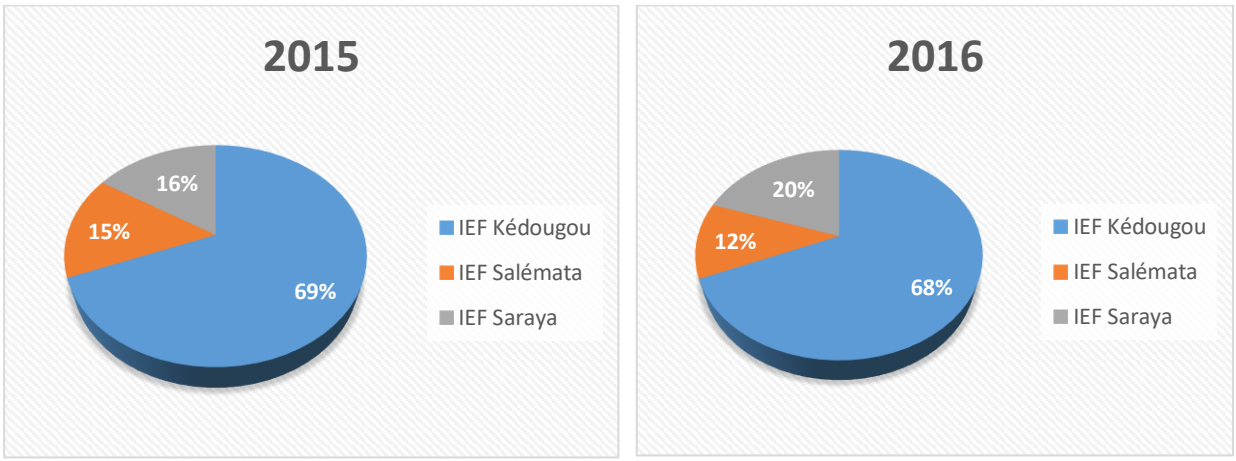

Source : IA Kédougou, 2018

III.1.4. L'EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE

L'effectif des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance a faiblement augmenté entre 2015 et 2016. Ainsi, durant la première année, ces établissements comptaient 2 908 apprenants en 2015 alors qu'en 2016 ce nombre se situe à 2 920 enfants ; soit une hausse de 0,4%. Cette hausse est tributaire de celle du nombre de garçons qui est passé de 1 373 garçons en 2015 à 1 402 enfants en 2016. Elle est, toutefois, amoindrie par la baisse 1,1% du nombre de filles qui passe de 1 535 filles en 2015 à 1 518 en 2016.

La répartition des élèves de la petite enfance selon le sexe montre que les filles sont plus nombreuses que les garçons durant les années 2015 et 2016. En moyenne sur les deux années, les filles représentent 52,4% des élèves de la petite enfance.

Tableau III-4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	IEF Kédougou		IEF Salémata		IEF Saraya		Région de Kédougou	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Case communautaire	Garçons	23	37	0	0	0	0	23	37
	Filles	35	72	0	0	0	0	35	72
	Ensemble	58	109	0	0	0	0	58	109
Case des Tout Petits	Garçons	628	603	82	67	179	213	889	883
	Filles	690	650	158	76	196	252	1 044	978
	Ensemble	1 318	1 253	240	143	375	465	1 933	1 861
Ecole maternelle	Garçons	273	218	0	0	24	56	297	274
	Filles	227	217	0	0	44	57	271	274
	Ensemble	500	435	0	0	68	113	568	548
CPE	Garçons	64	85	52	87	48	36	164	208
	Filles	76	86	68	73	41	35	185	194
	Ensemble	140	171	120	160	89	71	349	402
Total	Garçons	988	943	134	154	251	305	1 373	1 402
	Filles	1 028	1 025	226	149	281	344	1 535	1 518
	Ensemble	2 016	1 968	360	303	532	649	2 908	2 920

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

A l'exception de l'IEF de Salémata en 2016, la prédominance des filles dans les établissements de la petite enfance demeure. Dans l'IEF de Kédougou, la proportion de filles passe de 51,0% en 2015 à 52,1% en 2016 avec des effectifs correspondants respectivement à 1 028 filles lors de la première année et 1 025 l'année suivante traduisant une légère baisse. Dans le département de Saraya, on note une légère augmentation de la proportion des filles passant de 52,8% en 2015 à 53,0% en 2016 avec une augmentation du nombre de filles qui passe de 281 à 344. Au niveau de Salémata, on note une forte présence des filles en 2015 avec 62,8%. Cependant, cette proportion se situe à 49,2% en 2016 en raison de la baisse du nombre de filles entre ces deux années qui passe de 226 en 2015 à 149 en 2015 tandis que le nombre de garçons augmente allant de 134 à 154 garçons.

Graphique III-3 : Répartition de l'effectif des EAPE selon le sexe et le département

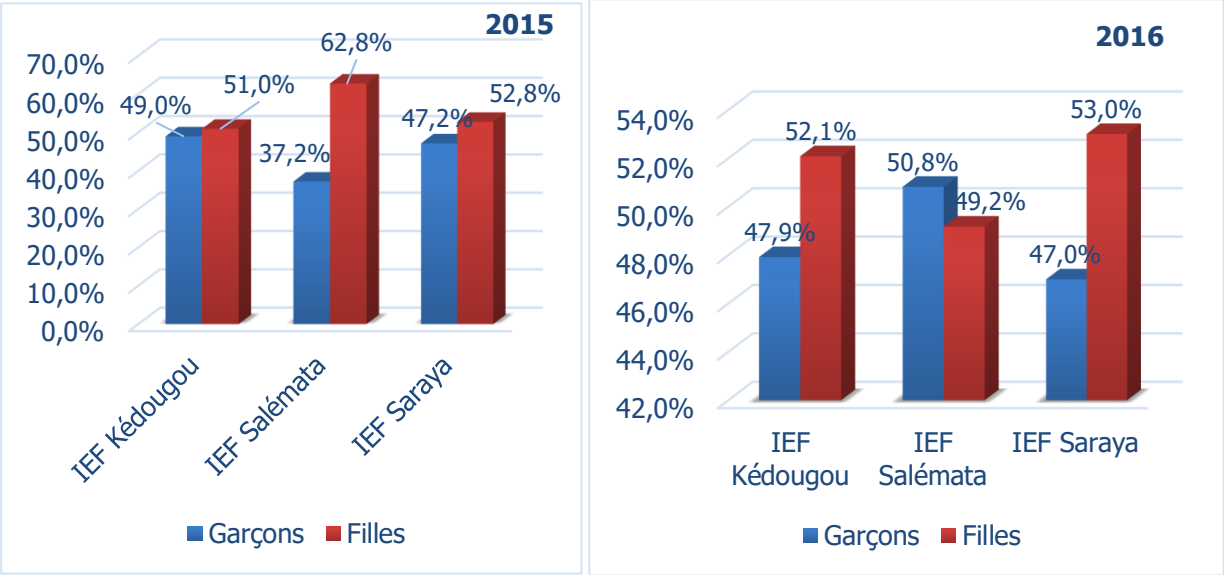

Source : IA Kédougou, 2018

III.1.5. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Les effectifs des EAPE sont passés de 2 908 élèves en 2015 à 2 920 élèves en 2016, soit une augmentation de 0,4%. Cette hausse est tributaire de celle de 22,0% des élèves dans le département de Saraya. L'effectif des élèves dans ce département est passé de 532 en 205 à 649 en 2016. Cette performance est amoindrie par les baisses simultanées des effectifs dans les autres départements. En effet, le nombre d'élèves dans le département de Kédougou a baissé de 2,4% pour des effectifs de 2 016 en 2015 et 1 968 élèves en 2016. Au niveau de Salémata, la baisse s'est plus accentuée avec 360 élèves en 2015 et 303 élèves en 2016 ; soit une baisse de 15,8%.

Par rapport aux types d'établissements, il faut noter que les effectifs des cases communautaires ont fortement augmenté. Ses effectifs sont passés de 58 élèves en 2015 à 109 en 2016 ; traduisant une hausse de 89,7%. Cette hausse est essentiellement imputable à la performance enregistrée dans le département de Kédougou qui polarise la quasi-totalité des cases communautaires. Les CTP et les écoles maternelles sont, en revanche, en baisse de leur nombre d'élèves. Ainsi, le nombre d'élèves des CTP a enregistré une baisse de 3,7% et celui des écoles maternelles enregistrant une variation de -3,5%. Ces baisses font suites à celles observées dans les départements de Salémata (-40,4% pour les CTP) et de Kédougou (-4,9% pour les CTP et -13,0% pour les écoles maternelles). A l'opposée, le nombre d'élève fréquentant les CPE a augmenté de 15,2% suite à l'augmentation du nombre d'élève des CPE dans les départements de Kédougou (22,1%) et Salémata (33,3%)

Tableau III-5 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	Case communautaire	CTP	Ecole maternelle	CPE	Total
IEF Kédougou	2015	58	1 318	500	140	2 016
	2016	109	1 253	435	171	1 968
	variation	**87,9%**	**-4,9%**	**-13,0%**	**22,1%**	**-2,4%**
IEF Salémata	2015	0	240	0	120	360
	2016	0	143	0	160	303
	variation		**-40,4%**		**33,3%**	**-15,8%**
IEF Saraya	2015	0	375	68	89	532
	2016	0	465	113	71	649
	variation		**24,0%**	**66,2%**	**-20,2%**	**22,0%**
Région de Kédougou	2015	58	1 933	568	349	2 908
	2016	109	1 861	548	402	2 920
	variation	**87,9%**	**-3,7%**	**-3,5%**	**15,2%**	**0,4%**

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

III.1.6. L'EVOLUTION DU TAUX BRUT DE PRESCOLARISATION (TBPS)

Le TBPS global de la région de Kédougou suit une tendance haussière depuis 2013. En 2016, ce taux se situe à 19,2% contre 16,8% en 2014 en passant par 18,2% en 2015. Entre 2015 et 2016, il enregistre une variation de +5,5%. Cette variation à la hausse est plus marquée chez les garçons dont le TBPS est passé de 17,4% en 2015 à 18,9% en 2016 ; soit une augmentation de 8,6%. De même, le TBPS des filles a augmenté de 2,6% passant de 18,9% en 2015 à 19,4% en 2016.

Par rapport aux départements, il apparait que le département de Kédougou a le plus fort TBPS global avec 24,6% et 22,9% respectivement en 2015 et 2016 bien que celui-ci soit en baisse de 6,9%. Dans ce département, le TBPS des filles apparait plus élevé que celui des garçons durant ces deux années. Ainsi, le TPBS des filles est de 25,3% en 2015 et 23,2% en 2016 alors que celui des garçons se situe respectivement à 23,9% et 22,7%.

Dans le Saraya, le taux global s'est amélioré de 13,2% passant de 11,4% en 20015 à 12,9% en 2016. Cette amélioration est suite à celle des garçons et des filles qui ont connu respectivement une hausse de 17,9% et 7,3%. En 2016, le taux des filles est de

13,2% et celui des garçons 12,5%. Au niveau de Salémata, le TBPS s'est fortement amélioré entre 2015 et 2016 passant de 13,4% en 2015 à 22,4% en 2016 ; soit une augmentation de 67,2%. Cette performance est due à l'amélioration simultanée des TBPS des garçons et filles qui ont respectivement augmenté de 69,9% et 65,2%.

Tableau III-6 : Evolution du TBPS selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Kédougou	2015	23,9	25,3	24,6	1,06
	2016	22,7	23,2	22,9	1,02
	Variation	-5,0%	-8,3%	-6,9%	-3,5%
Salémata	2015	13,3	13,5	13,4	1,02
	2016	22,6	22,3	22,4	0,99
	Variation	69,9%	65,2%	67,2%	-2,8%
Saraya	2015	10,6	12,3	11,4	1,16
	2016	12,5	13,2	12,9	1,06
	Variation	17,9%	7,3%	13,2%	-9,0%
Région	2015	17,4	18,9	18,2	1,09
	2016	18,9	19,4	19,2	1,03
	Variation	8,6%	2,6%	5,5%	-5,5%

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

III.2. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Dans l'enseignement élémentaire, la tranche d'âge 6-11 ans constitue la demande potentielle d'éducation ou population scolarisable. Il est articulé autour de six niveaux : le cours d'initiation (CI), le cours préparatoire (CP), les cours élémentaires (1ère et 2e année) et les cours moyens (1ère et 2e année). Il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes élémentaires (CFEE).

III.2.1. LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Les établissements d'enseignement constituent le premier maillon de l'apprentissage. Ils abritent les apprenants ainsi les enseignants. Dans la région de Kédougou, le nombre d'écoles élémentaires s'est inscrit dans une dynamique haussière depuis quelques années. Entre 2014 et 2015, le nombre d'écoles passe de 265 écoles lors de la première année à 283 en 2015 ; soit une hausse de 6,8%. Entre 2015 et 2016, on note une décélération de cette hausse puisque qu'en 2016 deux seuls établissements primaires ont été créés portant le nombre d'écoles à 285 en 2016 ; correspondant à une hausse de 2,5%. Celle-ci est essentiellement due par la création de deux nouvelles écoles dans les départements de Kédougou et Salémata.

Tableau III-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2014			2015			2016			Variation		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	122	1	123	130	2	132	131	2	133	0,8%	0,0%	0,8%
Salémata	50	1	51	58	1	59	59	1	60	1,7%	0,0%	1,7%
Saraya	91	0	91	92	0	92	92	0	92	0,0%	0,0	0,0%
Région	**263**	**2**	**265**	**280**	**3**	**283**	**282**	**3**	**285**	**0,7%**	**0,0%**	**2,5%**

Source : Inspection d'Académie de Kédougou, 2018

Par rapport au statut, il faut noter que la région ne dispose pas beaucoup d'écoles privées. La quasi-totalité des structures d'enseignement élémentaire sont publiques. Entre 2015 et 2016, on dénombre 282 écoles publiques en 2016 et 280 en 2016 contre 3 écoles privées les deux années. Ainsi, la proportion d'écoles publiques est de 99% lors des deux années. Au niveau départemental, la proportion d'écoles publiques se situe à 98,5% et 98,3% respectivement dans le département de Kédougou et Salémata. A Saraya, aucune école primaire privée n'est enregistrée.

Graphique III-4 : Répartition des établissements d'enseignement élémentaire selon le statut

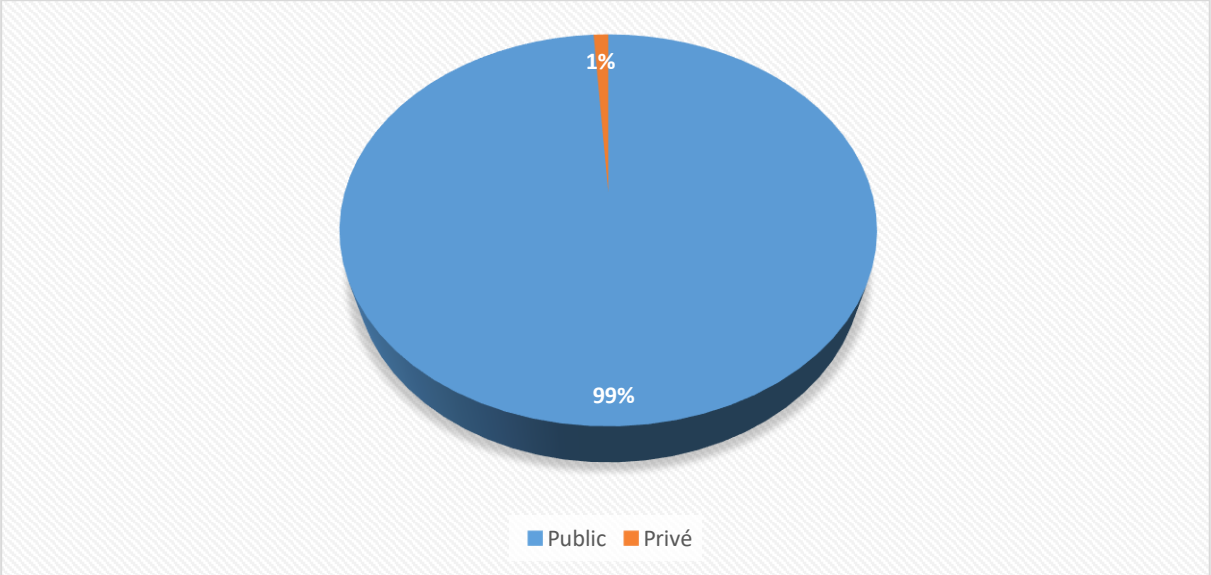

Source : Inspection d'Académie de Kédougou, 2018

III.2.2. LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

L'analyse du tableau ci-dessous montre une répartition du nombre de classes selon le type de groupes pédagogiques essentiellement dominée par les classes de types multigrades et simples. En 2016, il a été dénombré 610 classes multigrades et 591 classes simples dans la région de Kédougou. Pour les classes simples, 58,0% sont présentes dans le département de Kédougou et 30,8% dans le Saraya. Pour les classes multigrades, le département de Kédougou abrite 47,5% de ces classes et 27,9% de ces classes sont localisées dans le Salémata. Par rapport aux classes à double flux, elles sont toutes localisées dans le département de Saraya. En 2016, on en enregistre seulement six classes de ce type.

Par rapport au statut, les classes à double flux et de type multigrades sont présentes uniquement dans les établissements publics. Les structures privées ne disposent pas de ces types de classes. Pour les classes de type simples, on note une prédominance dans le public avec une proportion de 96,1%. Les classes simples ne représentent que 3,9% dans les établissements privés.

Tableau III-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2016

Circonscriptions administratives	Statut	Type de Groupe pédagogique			Total
		Simple	double flux	multigrade	
Kédougou	Public	326	0	290	616
	Privé	17	0	0	17
	Total	343	0	290	633
Salémata	Public	60	0	170	230
	Privé	6	0	0	6
	Total	66	0	170	236
Saraya	Public	182	6	150	338
	Privé	0	0	0	0
	Total	182	6	150	338
Région	Public	568	6	610	1184
	Privé	23	0	0	23
	Total	591	6	610	1207

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

Par ailleurs, la région enregistre des classes en abris provisoires bien que le programme élimination totale des abris provisoires soit lancée. Cependant, on note une élimination progressive de ces abris depuis 2014. En 2016, la région comptait 204 abris provisoires soit 20% dans l'enseignement élémentaire dont 86 à Kédougou 83 à Salémata et 35 à Saraya. En 2015, le nombre d'abris provisoire passe à 203 abris soit 16% des locaux

des établissements d'enseignement élémentaire. Ces abris sont répartis dans les départements comme suit : 95 abris à Kédougou, 73 à Salémata et 35 à Saraya. En 2016, la proportion d'abris provisoire dans la région est de 15% correspondant à 197 abris. On en trouve 103 abris dans le département de Kédougou, 70 à Salémata et 24 à Saraya.

III.2.3. LES EFFECTIFS DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Le personnel des établissements a en charge l'organisation, la gestion de l'établissement ainsi que l'application des directives destinées aux établissements scolaires. Ce personnel joue un rôle important quant à l'atteinte des objectifs.

Tableau III-9 : Effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2015			2016			Variation (en %)		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	Hommes	415	16	431	405	17	422	-2,4	6,3	-2,1
	Femmes	124	4	128	128	3	131	3,2	-25,0	2,3
	Ensemble	539	20	559	533	20	553	-1,1	0,0	-1,1
Salémata	Hommes	131	4	135	115	6	121	-12,2	50,0	-10,4
	Femmes	38	3	41	38	1	39	0,0	-66,7	-4,9
	Ensemble	169	7	176	153	7	160	-9,5	0,0	-9,1
Saraya	Hommes	219	0	219	247	0	247	12,8	0,0	12,8
	Femmes	51	0	51	50	0	50	-2,0	0,0	-2,0
	Ensemble	270	0	270	297	0	297	10,0	0,0	10,0
Région	Hommes	765	20	785	767	23	790	0,3	15,0	0,6
	Femmes	213	7	220	216	4	220	1,4	-42,9	0,0
	Ensemble	978	27	1 005	983	27	1 010	0,5	0,0	0,5

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

Tout comme les établissements d'enseignement élémentaire, l'effectif du personnel est resté sur une tendance haussière depuis 2014. En 2016, on dénombre 1 010 personnes exerçant dans les établissements élémentaires contre 1 005 en 2015 ; soit une légère augmentation de 0,5%. Cette augmentation est essentiellement dictée par celle de l'effectif du personnel s'activant dans le département de Saraya qui a augmenté de 10,0%. A l'opposé, des baisses de 9,1% et 1,1% de l'effectif du personnel ont été notées respectivement dans les départements de Salémata et de Kédougou.

Par rapport au sexe, les hommes représentent 78% du personnel durant les deux années. Cette proportion est plus importante dans les structures privées. Dans le privé, le personnel des établissements d'enseignement élémentaire est composé de 85,2% d'hommes en 2016 et 74,1% d'hommes en 2015. Cette forte présence des hommes est plus marquée dans le département de Saraya avec des proportions de 81,1% en 2015

et 83,1% en 2016. Dans les autres départements, la proportion des hommes par rapport au personnel est, en moyenne, de 76%.

Graphique III-5 : Répartition du personnel des établissements selon le sexe

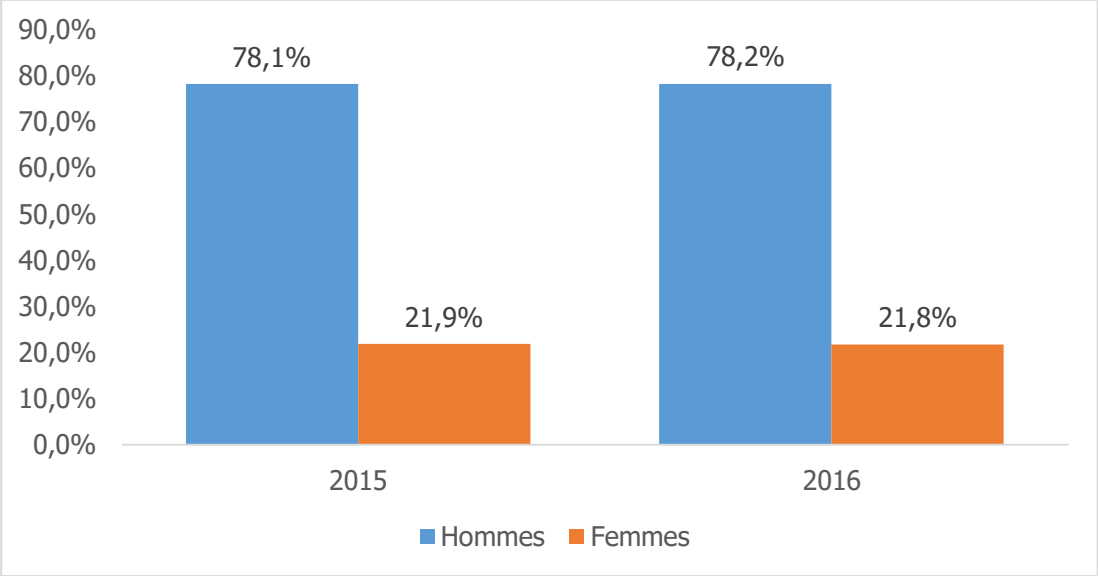

Source : Inspection d'académie de Kédougou, 2018

III.2.4. LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRES

Les effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire sont composés des enseignants évoluant dans le public et le privé. En 2016, il a été dénombré 1 005 enseignants dans la région de Kédougou. Cet effectif a connu, dans un premier temps, une hausse de 2,6% entre 2014 et 2015 avec des niveaux respectifs de 994 et 1 020. Cette hausse est tributaire de celle des enseignants exerçant dans le public qui sont passés de 967 enseignants en 2014 à 994 en 2015 ; soit une hausse de 2,8%. En second temps, une baisse de 1,5% du personnel enseignant a été notée entre 2015 et 2016.

Par rapport aux IEF, on note que la plupart du personnel exerce dans l'IEF de Kédougou. Ainsi, plus de 55% des enseignants sont localisés dans le département de Kédougou avec 550 enseignants en 2014, 564 en 2015 et 569 en 2016. Le département de Salémata polarise le moins d'enseignants de la région avec une proportion de 18% du personnel enseignant régional. Le nombre d'enseignants dans ce département est passé de 184 en 2014, 185 en 2015 et 176 enseignants en 2016. Dans chacun de ces départements, on note la prédominance des enseignants exerçant dans le public avec plus de 97%.

Tableau III-10 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Kédougou	**Public**	530	544	539	-0,9%
	Privé	20	20	20	0,0%
	Ensemble	550	564	559	-0,9%
Salémata	**Public**	177	179	169	-5,6%
	Privé	7	6	7	16,7%
	Ensemble	184	185	176	-4,9%
Saraya	**Public**	260	271	270	-0,4%
	Privé	0	0	0	
	Ensemble	260	271	270	-0,4%
Région	**Public**	967	994	978	-1,6%
	Privé	27	26	27	3,8%
	Ensemble	994	1020	1005	-1,5%

Source : IA Kédougou, 2018

Selon le diplôme, il apparait qu'une bonne partie des enseignants ont le BFEM ou le BAC. Le nombre d'enseignants ayant obtenu le bac a augmenté progressivement entre 2014 et 2016. Ainsi, il a été dénombré 441 enseignants ayant le bac en 2014, 493 en 2015 et 515 en 2016. En revanche, le nombre d'enseignants ayant le BFEM reste sur une tendance baissière entre 2014 et 2016. En 2014, 544 enseignants disposaient le BFEM. Ce nombre passe à 482 en 2015 et 434 en 2016. Il faut remarquer que la région ne dispose pas beaucoup d'enseignants ayant obtenu un diplôme de second cycle universitaire. Le nombre d'enseignants ayant la maîtrise est 11 en 2016 et 9 en 2015.

Tableau III-11 : Effectif des enseignants de l'élémentaire selon le diplôme

Diplôme académique	2014	2015	2016	Variation
Maîtrise et +	1	9	11	22,2%
Licence	5	17	25	47,1%
DEUG	3	19	16	-15,8%
BAC	441	493	515	4,5%
BFEM	544	482	434	-10,0%
Autre	0	0	4	
Total	**994**	**1020**	**1005**	**-1,5%**

Source : IA de Kédougou, 2018

Par ailleurs, la répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique révèle que la majorité des enseignants ont le baccalauréat. En 2015, la proportion d'enseignants ayant le bac se situe à 48,3%. Cette proportion devient plus élevée en 2016 puisque durant cette année plus de majorité (51,2%) des enseignants

ont le bac. Aussi, une bonne partie des enseignants dispose du BFEM. La proportion d'enseignants ayant ce diplôme est passée de 47,3% en 2015 à 43,2% en 2016. Les enseignants ayant le DEUG ou la Licence représentent moins de 2%. Ceux ayant la maîtrise ou plus représentent moins de 1%.

Graphique III-6 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme

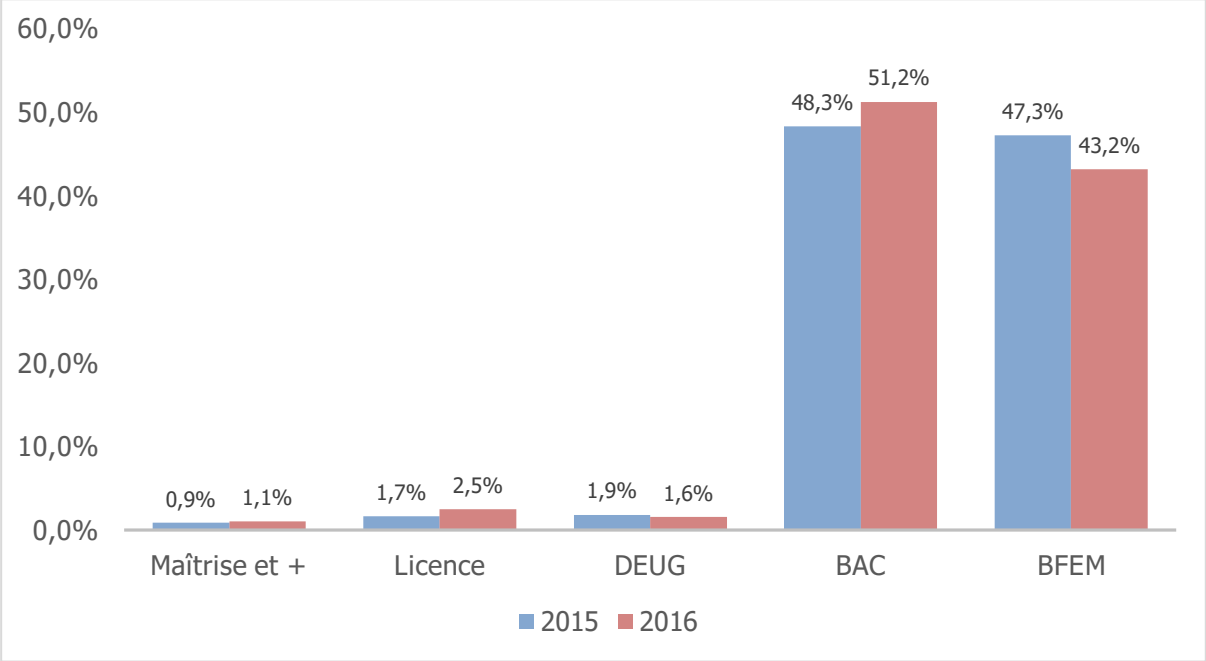

Source : IA Kédougou, 2018

III.2.5. LES EFFECTIFS DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

L'effectif des élèves de l'enseignement élémentaire de l'année académique 2015/2016 est situé à 32 662 élèves. Cet effectif a connu une évolution à la hausse depuis 2014. Entre 2015 et 2016, une hausse de 6,9% a été enregistrée. Entre 2014 et 2015, l'effectif des élèves a augmenté de 5,8% passant de 28 875 élèves en 2014 à 30 563 élèves en 2015.

Au niveau départemental, les effectifs des élèves ont aussi augmenté. A Kédougou, le nombre d'élèves est passé de 17 544 en 2015 à 18 278 en 2016 ; soit une hausse de 4,2%. De même, dans le Salémata, l'effectif des élèves a augmenté de 14,3% passant de 4 534 élèves en 2015 à 5 181 en 2016. Aussi, à Saraya, une augmentation de 8,5% de l'effectif des élèves a été notée correspondant à 8 485 élèves en 2015 et 9 203 élèves en 2016.

Selon le sexe, la tendance chez les garçons est identique à celle des filles. Au niveau régional, l'effectif des garçons est passé de 15 937 garçons en 2015 à 16 957 en 2016 ; soit une hausse de 6,4%. Le nombre de filles a connu une hausse de 7,4% passant de 14 626 filles en 2015 à 15 705 en 2016. Globalement, les garçons représentent 58% de l'effectif des élèves du primaire. Par rapport au département, la proportion de garçon est de 51,1% en 2015 et 50,4% en 2016 dans le département de Kédougou. A Salémata, les garçons représentent 52,2% en 2015 et 52,8% de l'effectif des élèves du département en 2016. A Saraya, l'effectif des garçons représente 54% de l'effectif total des élèves du département.

Selon le statut, les effectifs des élèves du public ont augmenté de 7,5% passant de 29 569 élèves en 2015 à 31 781 en 2016. Ces effectifs ont augmenté de 5,0% dans le département de Kédougou, 15,0% dans le Salémata et 8,5% dans le département de Saraya. Par contre, les effectifs des élèves du privé ont baissé de 11,4% passant de 994 élèves en 2015 à 881 en 2016. Cette baisse est aussi notée dans le département de Kédougou (-14,0%), dans le Salémata (-1,4%) et dans le Saraya (-11,4%).

Graphique III-7 : Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2015			2016			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Kédougou	Public	8 521	8 236	16 757	8 861	8 740	17 601	4,0	6,1	5,0
	Privé	441	346	787	358	319	677	-18,8	-7,8	-14,0
	Total	8 962	8 582	17 544	9 219	9 059	18 278	2,9	5,6	4,2
Salémata	Public	2 242	2 085	4 327	2 621	2 356	4 977	16,9	13,0	15,0
	Privé	124	83	207	115	89	204	-7,3	7,2	-1,4
	Total	2 366	2 168	4 534	2 736	2 445	5 181	15,6	12,8	14,3
Saraya	Public	4 609	3 876	8 485	5 002	4 201	9 203	8,5	8,4	8,5
	Privé	0	0	0	0	0	0			
	Total	4 609	3 876	8 485	5 002	4 201	9 203	8,5	8,4	8,5
Région	Public	15 372	14 197	29 569	16 484	15 297	31 781	7,2	7,7	7,5
	Privé	565	429	994	473	408	881	-16,3	-4,9	-11,4
	Total	15 937	14 626	30 563	16 957	15 705	32 662	6,4	7,4	6,9

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.6. LE TAUX BRUT D'ACCES (TBA) A L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) définit le nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Son objectif est d'indiquer le niveau général d'accès à l'enseignement primaire. Il indique également la capacité du

système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école.

Au niveau régional, le TBA est resté sur une tendance haussière. En 2016, le TBA s'est établi à 147,0%. Cela traduit que tous les enfants en âge légal d'aller à l'école y sont allés durant cette année. En plus de ces enfants, ceux ayant l'âge d'aller à l'école se sont aussi inscrits. Cela pourrait être lié au phénomène des inscriptions tardives des enfants. Ce taux se situait à 91,3% en 2014 et 142,9% en 2015. Ce taux est plus important dans le département de Kédougou qui se situe à près de 160% en 2016. De même, aussi bien chez les garçons que les filles, ce taux dépasse la couverture totale 100%.

Par ailleurs, l'indice de parité entre les sexes est défini comme le rapport entre le TBA des filles et le TBA des garçons. Un indice inférieur à 1 signifie une disparité en faveur des garçons au détriment des individus des filles. En 2016, cet indice se situe à 0,99 traduisant la faveur des garçons quant au TBA. En 2015, il se situait à 0,96 correspondant au renforcement des efforts de l'amélioration de l'accès à l'école des filles.

Tableau III-12 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Kédougou	**2014**	65,8	73,5	69,6	1,12
	2015	154,6	148,8	151,7	0,96
	2016	157,1	162,0	159,5	1,03
Salémata	**2014**	92,2	89,5	90,8	0,97
	2015	138,9	135,9	137,4	0,98
	2016	127,8	117,9	122,9	0,92
Saraya	**2014**	117,8	109,2	113,5	0,93
	2015	136,2	128,6	132,5	0,94
	2016	142,1	136,5	139,4	0,96
Région	**2014**	91,9	90,7	91,3	0,99
	2015	145,8	139,9	142,9	0,96
	2016	147,4	146,5	147,0	0,99

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.7. L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS). Il est défini comme le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au

même niveau pour une année scolaire donnée. Il permet de montrer le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. De même, il indique la capacité du système éducatif à inscrire les étudiants d'un groupe d'âge particulier. Il peut être aussi utilisé conjointement avec le taux net de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée à l'école.

Le TBS de la région de Kédougou est de 115,8% en 2016. Il est passé à 111,2% en 2015 et 108,1% en 2014 soit des hausses 5,5% entre 2014 et 2015 et de 4,1% entre 2015 et 2016. Il faut remarquer que les départements de Salémata et de Saraya n'ont pas atteint 100% en 2015. Cette contre-performance est rapidement rétablie l'année suivante puisque les TBS de cette année est respectivement de 109,1% et 101,8%.

L'indice de parité pour le TBS est resté stable à 0,96% en 2015 et 2016. Ainsi, les filles sont plus défavorisées par rapport aux garçons pour leur maintien dans le système éducatif. Néanmoins, cet indice s'est un peu amélioré puisqu'il se situait à 0,93 en 2014.

Tableau III-13 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Kédougou	**2014**	117,8	109,2	113,5	0,93
	2015	124,0	126,0	125,0	1,02
	2016	124,4	129,2	126,8	1,04
Salémata	**2014**	97,9	92,5	95,2	0,94
	2015	101,6	93,8	97,7	0,92
	2016	115,2	103,0	109,1	0,89
Saraya	**2014**	112,1	102,7	107,5	0,92
	2015	103,1	89,5	96,4	0,87
	2016	109,2	94,3	101,8	0,86
Région	**2014**	109,3	101,5	105,4	0,93
	2015	113,6	108,7	111,2	0,96
	2016	118,0	113,5	115,8	0,96

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.8. LES FLUX DANS L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

La répartition des flux selon le niveau d'études permet de mesurer l'efficacité interne du système éducatif. Elle renseigne sur ce que sont devenus les élèves qui étaient inscrits dans le système éducatif de l'année précédente. Trois possibilités sont considérées : la promotion en classe supérieure, le redoublement de la classe et l'abandon. Trois

indicateurs de flux permettent d'analyser ces situations. Il s'agit des taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Le taux de promotion de la région de Kédougou se situe à 85,7% en 2016. Cela traduit que près de 86% des élèves du primaire ont accédé à la classe supérieure de 2015 à 2016. Par rapport au redoublement, la proportion d'élèves ayant repris la classe est de 3,2% en 2016 c'est-à-dire que 3,2% des élèves restent dans la même classe qu'en 2015. Il faut signaler que ce taux s'est aggravé entre 2015 et 2016. En 2015, seulement 1,2% des élèves avaient repris la classe. Par ailleurs, une partie non négligeable des élèves a abandonnée l'école. Le taux d'abandon se situe à 11,1% en 2016. Ce taux a connu une légère amélioration puisqu'en 2015, il était de 12,8%.

Tableau III-14 : Répartition des flux en 2015 et 2016

Indicateur de flux	2015	2016
Taux de promotion	86,0%	85,7%
Taux de redoublement	1,2%	3,2%
Taux d'abandon	12,8%	11,1%
Total	**100%**	**100%**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.9. L'ACHEVEMENT DU PRIMAIRE

L'achèvement du cycle primaire est mesuré par le Taux d'achèvement du Primaire (TAP). Il est défini comme étant le nombre total des nouveaux inscrits en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants en âge théorique d'accès à la dernière année du primaire. Il est obtenu en rapportant le nombre de nouveaux inscrits en dernière année du primaire, quel que soit leur âge, par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire.

Ce taux montre l'impact des politiques qui affectent les premières années de l'enseignement primaire sur la dernière année de ce niveau. Il est également révélateur de la capacité de l'offre du système d'éducation à accueillir la population ayant l'âge d'achever l'enseignement primaire.

Le TAP de la région de Kédougou se situe à un niveau acceptable en 2016. Durant cette année, 99% des élèves attendus au CM2 se sont réellement inscrits dans cette classe. Cet indicateur est beaucoup plus important dans les départements de Kédougou et Salémata avec des niveaux respectifs de 104% et 108%. Cela signifie que, dans ces départements, plus des élèves attendus au CM2 se sont inscrits. En revanche, un TAP

de 85,7% a été observé à Saraya. Ce faible niveau d'achèvement du primaire pourrait être lié, en partie, à la ruée vers l'orpaillage, caractéristique de cette zone. Avant 2016, ce taux se situait autour de 88% au niveau régional.

Par rapport au sexe, il apparait que les garçons atteignent plus la CM2 que les filles. Ainsi, le TAP des garçons est de 103,8% contre 93,3% en 2016. En 2015, seulement 90,8% des garçons attendus au CM2 l'ont atteint alors que 85,4% des filles attendues au CM2 l'ont effectivement atteint. Généralement, près de 15% de filles attendues au CM2 n'atteignent pas la classe.

Tableau III-15 : Evolution du TAP selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Kédougou	Salémata	Saraya	Région
TAP Garçons	**2014**	92,1	99,4	80,1	90,5
	2015	101,4	89,1	74,5	90,8
	2016	105,1	112,7	97,1	103,8
TAP Filles	**2014**	91,9	87,9	76,2	85,3
	2015	103	78,8	58,8	85,4
	2016	102,8	103,3	73,1	93,9
TAP Global	**2014**	94,1	93,7	77,9	88,6
	2015	102,2	84	67,1	88,2
	2016	104	108	85,7	99,0

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3. L'ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE

L'enseignement moyen et secondaire fait suite à celui du primaire. Il a pour but de développer les capacités d'observation, d'expérimentation, d'analyse, de synthèse, de jugement et de création des élèves, mais aussi de compléter leur éducation sociale, morale et civique.5 La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) et l'enseignement secondaire par le baccalauréat.

III.3.1. LES ETABLISSEMENTS DU MOYEN SECONDAIRE

Le réseau d'offre de l'enseignement moyen est passé de 243 établissements en 2015 à 233 en 2016 ; soit moins de 10 établissements par rapport à 2015. Le réseau est constitué majoritairement de groupes pédagogiques qui représentent 89,7% en 2015 et 89,3% en 2016 de l'offre globale. Les établissements publics représentent 10,3% en 2015 et 10,7% en 2016. Il faut signaler qu'il n'existe pas d'établissement privé dans le cycle moyen aussi bien en 2015 qu'en 2016.

[5] http://www.education.gouv.sn

Par rapport aux IEF, il apparait que celle de Kédougou polarise le plus grand nombre d'établissements moyen avec 141 établissements en 2015 et 139 en 2016 ; soit respectivement 58% et 60% de l'offre totale. Avec 24% de l'offre totale, l'IEF de Saraya polarise 58 établissements en 2015 et 56 en 2016. Département le moins peuplé de la région, Salémata ne compte que 38 établissements d'enseignement moyen en 2016.

Par rapport à l'offre du cycle secondaire, le réseau est passé de 98 établissements d'enseignement secondaire en 2015 à 107 en 2016 ; soit neuf nouveaux établissements. Ces établissements sont inégalement répartis à travers les départements. Kédougou polarise 72 établissements en 2015 et 78 en 2016 correspondant à 73% de l'offre totale. Le département de Salémata ne compte que 11 établissements en 2015 et 2016 représentant plus de 10% de l'offre.

Par rapport au statut des établissements, il apparait que la majorité est constituée de Groupe Pédagogique (GP). En 2015, il a été dénombré 83 GP ; soit 84,7% du réseau. Le réseau des établissements privés n'est constitué que de cinq établissements correspondant à 5,1% de l'offre totale. En 2016, le réseau de l'offre de l'enseignement secondaire est constitué de 107 établissements dont 92 GP, 10 établissements publics et 5 établissements privés. Les GP représentent 86,0% et les établissements privés représentent 4,7% du total des établissements d'enseignement secondaire.

Tableau III-16. Nombre d'établissements de l'enseignement moyen et secondaire

Cycle	Année scolaire	Statut	IEF Kédougou	IEF Salémata	IEF Saraya	Région
Moyen	2015	Public	11	6	8	25
		Nb. GP	130	38	50	218
		Total	141	44	58	243
	2016	Public	11	6	8	25
		Nb. GP	128	32	48	208
		Total	139	38	56	233
Secondaire	2015	Public	7	1	2	10
		Privé	5	0	0	5
		Nb. GP	60	10	13	83
		Total	72	11	15	98
	2016	Public	7	1	2	10
		Privé	5	0	0	5
		Nb. GP	66	10	16	92
		Total	78	11	18	107

Source : IA, 2018

III.3.2. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le système d'enseignement moyen secondaire de la région de Kédougou est composé de 566 enseignants en 2015 et 609 en 2016 ; soit, corrélativement à la hausse du nombre d'établissements, une hausse de 7,6%. Cette hausse est tributaire de la hausse du nombre d'enseignants dans le département de Kédougou. Le nombre d'enseignants dans ce département est passé de 349 enseignants en 2015 à 401 en 2016. Elle est, toutefois, amoindrie par les baisses du nombre d'enseignants dans les départements de Salémata (-1,2%) et de Saraya (de 131 enseignants en 2015 à 123 en 2016, soit une baisse de 6,1%).

Par rapport au statut, les enseignants du moyen secondaire sont généralement des contractuels. Ils représentent 78,1% en 2015 et 81,0% en 2016 du total des enseignants. Cependant, on note une faible présence d'enseignants vacataires qui ne représentent que 2% correspondant à 14 enseignants en 2016 et 13 en 2015.

Tableau III-17 : Evolution du nombre d'enseignants selon le statut

Circonscription administrative	Années	Contractuel	Fonctionnaire	Vacataire	Total
IEF Kédougou	**2015**	271	72	6	349
	2016	320	73	8	401
IEF Salémata	**2015**	66	16	4	86
	2016	73	10	2	85
IEF Saraya	**2015**	105	22	4	131
	2016	100	20	3	123
Région	**2015**	442	110	14	566
	2016	493	103	13	609

Source : IA, 2018

Par rapport au diplôme professionnel, il apparait que la plupart des enseignants sont diplômés de CAECEM. Ils représentent 45,8% en 2015 et 44,0% en 2016. Leur nombre a augmenté de 3,5% passant de 259 diplômés de CAECEM en 2015 à 268 en 2016. Les diplômés de CAES et CAPES représentent 13,1% en 2015 pour 74 enseignants et 22,3% pour 136 enseignants. Leur nombre a augmenté de 83,8% entre ces deux années. Les enseignants ayant le Bac ou le CAPEPS représentent moins de 1% durant les deux années.

Tableau III-18 : Répartition des enseignants selon le diplôme

Diplôme académique	2015		2016		Variation
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	
CAECEM	259	45,8%	268	44,0%	3,5%
CAEM	104	18,4%	113	18,6%	8,7%
CAES/CAESTP/CAPES	74	13,1%	136	22,3%	83,8%
BAC	4	0,7%	4	0,7%	0,0%
CAPEPS	1	0,2%	4	0,7%	300,0%
Autre	124	21,9%	84	13,8%	-32,3%
Total	**566**	**100,0%**	**609**	**100,0%**	**7,6%**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3.3. LES EFFECTIFS DES ELEVES

Durant l'année scolaire 2014/2015, l'enseignement moyen était fourni à 8 963 élèves. Ces élèves étaient essentiellement composés de garçons avec une proportion de 60,9% correspondant à un effectif de 5 456 garçons inscrits au cycle moyen. Aussi, l'enseignement moyen privé est peu développé dans la région. Il n'a enregistré que 66 élèves en 2015 dont 36 garçons ; soit moins de 1% de l'effectif des élèves. Ce statut d'établissements n'est disponible que dans le département de Kédougou. Par rapport aux IEF, celle de Kédougou polarise le plus grand nombre d'élèves avec une proportion de 60,1% du total des élèves du moyen correspondant à 5 387 élèves dont 3 121 garçons. L'IEF de Salémata, moins dotée en structures scolaires, ne compte que 1 534 élèves ; soit 17,1% dont 890 garçons.

Entre 2015 et 2016, le nombre d'élèves du cycle moyen a baissé de 8,0%. Durant cette dernière année, le nombre d'élèves du moyen est de 8 247 élèves. Ces élèves sont majoritairement composés de garçons avec une proportion de 60,5% correspondant à 4 993 garçons. De même, les élèves fréquentent beaucoup plus l'école publique. L'effectif des élèves du public se situe à 7 987 élèves ; soit 96,8% du total des élèves. Etant peu développé, le réseau des écoles privées n'a enregistré que 3,2% des élèves du moyen avec un effectif de 260 élèves dont 159 filles. Toutefois, l'effectif des élèves du privé s'est presque quadruplé entre 2015 et 2016.

Dans le cycle secondaire, l'effectif des élèves a connu une hausse de 14,2% passant de 2 359 élèves en 2015 à 2 695 en 2016. Celle-ci est tributaire de la hausse simultanée des garçons (36,1%) et des filles (6,1%).

Durant l'année scolaire 2014/2015, l'effectif des élèves du secondaire est majoritairement composé de garçons avec une proportion de 72,8% ; soit 1 717 garçons. Les filles sont au nombre de 642. Aussi les élèves fréquentent beaucoup plus

les structures publiques. En effet, 95,8% des élèves du secondaire étudient dans les écoles publiques. L'effectif des élèves du privé est composé seulement de 100 élèves dont 58 garçons. Par rapport aux IEF, celle de Kédougou concentre le plus grand nombre d'élèves avec 1 814 élèves (dont 1 279 garçons) ; soit 76,1% des élèves du secondaire. L'IEF de Saraya, quant à elle, compte le moins d'élèves du secondaire avec seulement 213 élèves ; soit 9,0% de l'effectif des élèves du secondaire. Cette situation pourrait être liée à la déperdition scolaire au profit de l'orpaillage qui a pris de l'ampleur dans cette zone.

Tableau III-19 : Répartition de l'effectif des élèves du moyen secondaire selon le sexe et le statut de l'établissement

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
IEF Kédougou							
2015	**Public**	2 236	3 085	5 321	493	1 221	1 714
	Privé	30	36	66	42	58	100
	Total	2 266	3 121	5 387	535	1 279	1 814
2016	**Public**	2 044	2 715	4 759	476	967	1 443
	Privé	159	101	260	219	329	548
	Total	2 203	2 816	5 019	695	1 296	1 991
IEF Salémata							
2015	**Public**	644	890	1 534	80	252	332
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	644	890	1 534	80	252	332
2016	**Public**	553	839	1 392	145	307	452
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	553	839	1 392	145	307	452
IEF Saraya							
2015	**Public**	597	1 445	2 042	27	186	213
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	597	1 445	2 042	27	186	213
2016	**Public**	498	1 338	1 836	34	218	252
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	498	1 338	1 836	34	218	252
Région de Kédougou							
2015	**Public**	3 477	5 420	8 897	600	1 659	2 259
	Privé	30	36	66	42	58	100
	Total	3 507	5 456	8 963	642	1 717	2 359
2016	**Public**	3 095	4 892	7 987	655	1 492	2 147
	Privé	159	101	260	219	329	548
	Total	3 254	4 993	8 247	874	1 821	2 695

Source : IA de Kédougou, 2018

Durant l'année scolaire 2015/2016, les écoles publiques concentre 79,7% des élèves du secondaire ; soit 2 147 élèves dont 1 492 garçons et 655 filles. L'effectif des élèves du privé est de 548 élèves dont 329 garçons. Ces structures privées ne sont disponibles que dans le département de Kédougou ; aucune école privée dans les départements de Salémata et de Saraya. Par rapport aux IEF, Kédougou occupe 73,9%, Salémata concentre 16,8% et 9,4% étudient dans le département de Saraya. En terme de nombre, l'IEF de Kédougou compte 1 991 élèves dont 1 296 garçons et 695 filles. Dans le Salémata, le nombre d'élève du secondaire est de 452 élèves dont 307 garçons alors qu'à Saraya 252 élèves dont 2018 garçons et seulement 34 filles ont été enregistrés.

Tableau III-20 : répartition des élèves du secondaire selon la série et le statut de l'établissement en 2016

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
IEF Kédougou							
Séries littéraires	**Seconde**	137	220	357	55	75	130
	Première	145	269	414	54	78	132
	Terminale	121	281	402	107	161	268
Séries scientifiques	**Seconde**	44	67	111	0	0	0
	Première	11	62	73	0	0	0
	Terminale	18	68	86	3	15	18
IEF Salémata							
Séries littéraires	**Seconde**	63	135	198	NC	NC	NC
	Première	27	39	66	NC	NC	NC
	Terminale	28	77	105	NC	NC	NC
Séries scientifiques	**Seconde**	7	22	29	NC	NC	NC
	Première	6	21	27	NC	NC	NC
	Terminale	14	13	27	NC	NC	NC
IEF Saraya							
Séries littéraires	**Seconde**	13	59	72	NC	NC	NC
	Première	6	43	49	NC	NC	NC
	Terminale	13	76	89	NC	NC	NC
Séries scientifiques	**Seconde**	1	17	18	NC	NC	NC
	Première	0	12	12	NC	NC	NC
	Terminale	1	11	12	NC	NC	NC
Région de Kédougou							
Séries littéraires	**Seconde**	213	414	627	55	75	130
	Première	178	351	529	54	78	132
	Terminale	162	434	596	107	161	268
Séries scientifiques	**Seconde**	52	106	158	0	0	0
	Première	17	95	112	0	0	0
	Terminale	33	92	125	3	15	18

Source : IA de Kédougou, 2018

Par rapport à la série fréquentée, il apparait que les élèves du secondaire adoptent plus les séries littéraires que scientifiques quel que soit le niveau. En effet, l'effectif des élèves de série littéraire est de 1 752 contre 395 élèves en série scientifique. Ainsi, l'effectif des élèves des séries littéraires représente 81,6% de l'effectif total des élèves du secondaire. Par rapport au niveau, on note que 627 élèves littéraires sont en classe de seconde, 529 en première et 596 en classe de terminale. En terme relatif, les élèves de la seconde représentent 35,8% et ceux de la terminale Par rapport aux élèves de série scientifiques, seulement 158 sont en classe de seconde, 112 en première et 125 en classe de terminale.

III.3.4. L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle est le rapport entre les effectifs inscrits et la population scolarisable à ce cycle. Il est utilisé pour mesurer l'intensité de la fréquentation scolaire dans ce cycle.

Au niveau régional, le TBS du cycle moyen est passé de 64,6% en 2015 à 58,5% en 2016 ; soit une baisse de 6,1 points de pourcentage. Durant ces deux, il apparait que l'intensité de la fréquentation scolaire est plus importante chez les garçons que les filles. Ainsi, en 2015, le TBS des garçons est de 75,9% contre 52,3% pour les filles. L'année suivante, les TBS sont de 68,6% pour les garçons et 47,6% pour les filles. Le TBS est plus important dans le département de Kédougou avec des niveaux de 87,7% et 64,6% respectivement pour les garçons et filles. Le département de Saraya présente le plus faible taux de fréquentation au moyen avec un TBS inférieur à 50% entrainé par la faible fréquentation des filles (25,6%). En 2016, le TBS des garçons se situe à 68,6% contre 47,6% pour les filles.

Par ailleurs, la fréquentation au cycle secondaire reste faible au niveau de la région de Kédougou. Le TBS du secondaire est passé de 20,1% en 2015 à 23,2% en 2016. Ce niveau est surtout induit par la faiblesse de la fréquentation des filles au niveau secondaire. Le TBS des filles est passé de 12,1% en 2015 à 13,2% en 2016. Cette situation est issue des départements de Saraya avec seulement moins de 2% des filles scolarisables fréquentant l'école secondaire et de Salémata qui a un TBS pour les filles de 9,1% en 2015 et 10,7% en 2016. En plus, l'indice de parité qui est de 0,44 en 2015 et 0,41 en 2015 conforte la prédominance des garçons dans l'enseignement secondaire.

Tableau III-21 : Evolution des TBS selon le sexe et le cycle

IEF	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
IEF Kédougou	Moyen	2015	87,7	64,6	76,4	0,74
		2016	77,9	58,8	68,5	0,75
	Secondaire	2015	39,3	20,1	30,3	0,51
		2016	46,1	21,6	34,6	0,47
IEF Salémata	Moyen	2015	82,6	62,5	72,9	0,76
		2016	66,9	51,6	59,6	0,77
	Secondaire	2015	24,0	9,1	16,6	0,38
		2016	33,2	10,7	22,0	0,32
IEF Saraya	Moyen	2015	54,5	25,6	41,2	0,47
		2016	55,3	26,3	41,9	0,48
	Secondaire	2015	10,4	1,5	6,2	0,14
		2016	10,4	1,7	6,2	0,16
Région de Kédougou	Moyen	2015	75,9	52,3	64,6	0,69
		2016	68,6	47,6	58,5	0,69
	Secondaire	2015	27,4	12,1	20,1	0,44
		2016	32,2	13,2	23,2	0,41

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3.5. L'EFFICACITE INTERNE DANS LE CYCLE MOYEN SECONDAIRE

L'efficacité interne dans le cycle moyen secondaire est analysée à partir des taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Le taux de promotion est divers selon le niveau. Les promotions les plus élevées sont constatées au niveau du secondaire en classe de première avec un taux de 66,3% et de seconde avec un taux de 62,0%. Dans le cycle moyen, les classes de 5e et 4e présentent des taux de promotion respectifs de 55,7% et 57,8%. La classe de 3e constitue la classe où la promotion est plus faible avec un taux de 41,8%. Selon les IEF, le taux est différent selon le niveau. Pour les classes de 6e et 5e, la promotion est plus importante dans l'IEF de Salémata qui a atteint un taux de 81,6% en classe de 6e. Pour la classe de Tle, l'IEF de Saraya dispose le plus fort taux de promotion avec 33,7%.

Le taux de redoublement est plus important dans les classes d'examen. Le taux de redoublement est de 44,3% en classe de Tle et 34,8% en classe de 3e. c'est dans le secondaire en classe de 2nde et 1ere que le taux de redoublement est moins important avec respectivement 20,9% et 22,9%. Selon les IEF, le taux est différent selon le niveau. Pour les classes de 6e et 5e, le redoublement est moins fréquent dans l'IEF de Salémata. En classe de Tle, le redoublement est plus important à Salémata (53,8%) et

à Kédougou (45,8). De même, en classe de 3e, le redoublement est plus important à Kédougou (37,0%) et à Saraya (33,1%).

Par rapport à l'abandon, on note un fort taux d'abandon dans les classes de fin de cycle. Au cycle moyen, le taux d'abandon en 3e est de 23,5% et 30,5% en T^le^ suite à un fort taux de redoublement. Les abandons sont plus élevés à Saraya (45,5% en 3e et en T^le^)

Tableau III-22 : Répartition des taux de flux dans le moyen secondaire en 2016

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tle
IEF Kédougou	taux de promotion	54,4	53,3	62,9	46,9	70,1	61,9	24,4
	taux de redoublement	35,0	26,9	26,5	37,0	20,4	15,7	45,8
	taux d'abandon	13,6	19,8	10,6	16,1	9,5	22,4	29,8
IEF Salémata	taux de promotion	81,6	65,8	48,7	44,4	36,6	71,0	22,7
	taux de redoublement	13,0	18,7	29,6	28,6	28,6	71,0	53,8
	taux d'abandon	5,4	15,5	21,6	27,0	34,8	-41,9	23,5
IEF Saraya	taux de promotion	38,5	55,6	53,4	21,4	72,2	104,9	33,7
	taux de redoublement	33,0	31,7	32,0	33,1	4,4	23,0	20,8
	taux d'abandon	27,6	12,7	14,7	45,5	23,3	-27,9	45,5
Région	taux de promotion	52,3	55,7	57,8	41,8	62,0	66,3	25,1
	taux de redoublement	31,8	26,9	28,3	34,8	20,9	22,9	44,3
	taux d'abandon	15,9	17,4	13,9	23,5	17,2	10,8	30,5

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3.6. LA REUSSITE AU BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (BFEM) ET AU BAC

Le taux de réussite au BFEM s'est un peu amélioré entre 2015 et 2016. Il est passé de 50,2% en 2015 à 63,0% en 2016, soit une hausse de 12,7 points de pourcentage. Des disparités sont notées selon le sexe. En 2015, le taux de réussite au BFEM est de 52,2% chez les garçons et de 46,6% chez les filles ; soit un écart de 5,6 points de pourcentage. En 2016, le taux de réussite au BFEM est de 66,6% chez les garçons et de 56,4% chez les filles ; soit un écart de 10,3 points de pourcentage.

Par rapport aux IEF, Saraya présente le plus fort taux de réussite au BFEM avec 74,0% en 2015 et 88,3% en 2016. En 2016, le taux de réussite des filles (90,9%) est plus élevé que celui des garçons (87,2%). Par contre en 2015, le taux des garçons (74,8%) était plus élevé que celui des filles (72,1%). Dans les autres départements, le taux de réussite des garçons est plus élevé que celui des filles aussi bien en 2015 que 2016.

Pour la réussite au Bac, le taux s'est beaucoup amélioré entre 2015 et 2016. Il est passé de 18,9% en 2015 à 37,4% en 2016. Durant cette dernière année, le taux de réussite des garçons (39,0%) est plus élevé que celui des filles (32,5%).

Tableau III-23 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et au bac en 2016

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		BAC	
		2015	2016	2015	2016
IEF Kédougou	**Garçons**	50,3	61,1	ND	ND
	Filles	43,9	49,0	ND	ND
	Ensemble	47,8	56,2	ND	ND
IEF Salémata	**Garçons**	36,0	63,6	ND	ND
	Filles	26,1	56,5	ND	ND
	Ensemble	34,2	62,1	ND	ND
IEF Saraya	**Garçons**	74,8	87,2	ND	ND
	Filles	72,1	90,9	ND	ND
	Ensemble	74,0	88,3	ND	ND
Région de Kédougou	**Garçons**	**52,2**	**66,6**	ND	**39,0**
	Filles	**46,6**	**56,4**	ND	**32,5**
	Ensemble	**50,2**	**63,0**	**18,9**	**37,4**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.4. LA FORMATION PROFESSSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le réseau des établissements dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement techniques et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

III.4.1. LES ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le nombre de structures de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) est resté stable entre 2015 et 2016. Ainsi, la région ne dispose que de six structures de la FPT durant ces deux années. Elles sont également réparties selon le statut. Les structures publiques, tout comme privées, représentent 50% du total ; soit trois structures publiques. Par rapport au département, celui de Kédougou concentre le plus grand nombre avec cinq structures dont deux publiques et trois privées. Le département de Salémata compte une seule structure publique de FPT. A l'opposée, le département de Saraya ne dispose d'aucune structure de FPT.

Tableau III-24 : Evolution du nombre d'établissements de l'enseignement technique et professionnel

Circonscription administrative	2015			2016		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	2	3	5	2	3	5
Saraya	0	0	0	0	0	0
Salémata	1	0	1	1	0	1
Région de Kédougou	3	3	6	3	3	6

Source : IA de Kédougou, 2018

III.4.2. LE PERSONNEL ET LES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) est conduit par les structures de FPT. Au niveau des structures publiques un effectif de 45 personnes (dont 42 dans le département de Kédougou), inégalement réparties selon les filières, a en charge leur fonctionnement. Cependant, certains acteurs interviennent à la fois dans différentes filières. La filière mécanique est dirigée par 12 personnes. Dans les autres filières le personnel est composé de moins de 10 personnes quelque fois moins de cinq personnes notamment la filière construction mécanique, le génie civil, la couture, la coiffure. De même, les structures privées font appel aux intervenants du public pour dispenser certains cours. Le nombre de personnes intervenant dans le privé est de 42 personnes dont 33 dans le département de Kédougou. Le département de Saraya, ne disposant de structure de FPT, ne compte aucun personnel.

Par rapport au nombre d'élèves, le département de Salémata compte 59 apprenants dans principalement deux domaines que sont la Santé, Hygiène et Sécurité avec 38 élèves et la restauration avec 21 élèves. Dans le département de Kédougou, l'effectif des élèves de l'EPT est 368 élèves en 2016. Ces élèves sont généralement dans la filière STEG (201 élèves ; soit 55,4%), de l'électronique (39 élèves ; soit 10,6%), de la restauration (33 élèves ; soit 9,0%), la construction mécanique (27 élèves ; soit 7,3%), le génie civil (24 élèves ; 6,5%) la coiffure (20 élèves ; 5,4%), la fabrication mécanique (13 élèves ; soit 3,5%). Les autres filières occupent un peu moins de 1% des élèves.

Tableau III-25 : Répartition de l'effectif du personnel et des élèves de l'enseignement technique et professionnel selon la filière

Filières	Personnel public		Personnel privé		Nombre d'élèves	
	Kédougou	Salémata	Kédougou	Salémata	Kédougou	Salémata
Fabrication mécanique	5	0	ND	ND	13	0
Electrotechnique	12	0			39	0
Construction mécanique	4	0			27	0
STEG	9	0			204	0
Structure métallique	5	0			3	0
Génie civile	2	0			24	0
Santé hygiène et sécurité	0	1				38
Couture	1	0			20	0
Coiffure	1	0			5	0
Restauration	3	2			33	21
Total	42	3	33	9	368	59

Source : IA de Kédougou, 2018

III.4.3. LA REUSSITE AU BAC TECHNIQUE

Le taux de réussite aux examens de l'enseignement technique est passé de 35,8% en 2015 à 62,7% en 2016. Toutefois, le nombre de candidats est passé de 129 candidats en 2015 à seulement 118 en 2018.

Le bac de la série T1 semble être plus accessible. En effet, le taux de réussite au bac de cette série est passé de 81,8% en 2015 à 95,7% en 2016. Toutefois, le nombre de candidats est trop peu et passe de 11 candidats en 2015 à 23 en 2016. En série S3, les résultats présagent une plus grande difficulté d'obtenir le bac. Le taux de réussite au Bac S3 est de 50,0% en 2016 contre seulement 23,1% en 2015. Le taux de réussite au bac T2 est aussi passé de 27,8% en 2015 à 76,9% en 2016.

Tableau III-26 : Résultats du baccalauréat technique en 2015 et 2016

Séries	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
G	85	77	28	40	33,3%	52,6%
T1	11	23	9	22	81,8%	95,7%
T2	20	14	5	10	27,8%	76,9%
S3	13	4	3	2	23,1%	50,0%
Total	129	118	45	74	35,8%	62,7%

Source : IA de Kédougou, 2018

Conclusion

Le secteur de l'éducation est marqué en 2015, par une reprise timide des indicateurs de qualité, notamment de réussite avec comme illustration une hausse du taux d'achèvement du primaire. Pour le BFEM, une amélioration est observée avec un taux de réussite qui est passé de 50,2% en 2015 à 63,0% en 2016, soit une hausse de 12,7 points de pourcentage. Pour le baccalauréat, le taux de réussite s'est fortement amélioré en passant de 18,8 % en 2015 à 37,4% en 2016 ; soit une augmentation de 18,5 points par rapport à 2015. Les résultats du bac technique se sont fortement améliorés avec un taux de réussite qui a presque doublé passant de 35,8% en 2015 à 62,7% en 2016.

En définitive, l'éducation et la formation dans la région font face à des contraintes liées notamment à l'étendue de la région, à son enclavement, mais également à son relief accidenté conjugué à un déficit en infrastructures éducatives de base dans presque toute la zone frontalière, ce qui laisse apparaitre des défis à relever parmi lesquels :

- La poursuite de l'élargissement de la carte préscolaire surtout dans les départements de Saraya et Salémata et la résorption des abris provisoires ;
- La satisfaction des prévisions en termes de recrutement d'enseignants ;
- Le développement de mesures incitatives envers les communautés, les partenaires sociaux et techniques pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;
- La réduction considérable des déperditions scolaires liées aux abandons, surtout dans le département de Saraya ;
- La promotion des disciplines, séries et filières scientifiques et techniques au moyen secondaire.

Introduction

Dans sa Déclaration de politique nationale de santé en Juin 1989, le Sénégal a bien décliné les fondements et principes, la finalité, les objectifs généraux et les objectifs stratégiques de sa politique de santé.

L'intervention de l'État dans le domaine de la santé se justifie et se légitime par le rôle qui lui est dévolu par la constitution qui dispose en son article 14 que « *l'État et les Collectivités Publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille* ». Il appartient au chef de l'État de définir la politique de la santé et au gouvernement, en l'occurrence le ministère de la santé publique, de mettre en œuvre cette politique.

Au niveau régional, la région médicale est chargée de coordonner l'ensemble des activités sanitaires. Elle est constituée des districts sanitaires de Kédougou, Salémata et Saraya. Les objectifs généraux à atteindre consistent à : améliorer la couverture sanitaire, la santé de la mère et de l'enfant, développer des actions préventives et éducatives, rationaliser les activités curatives, rationaliser et développer les ressources humaines, matérielles et financières… En somme favoriser le bien-être pour toutes les catégories de la population.

Le présent chapitre va traiter l'état des lieux sur les infrastructures, le personnel, le bilan des activités menées par les acteurs de la santé et de l'hygiène dans la région.

IV.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le système sanitaire du Sénégal est composé des hôpitaux, des centres de santé, des postes de santé et des cases de santé.

Les infrastructures sanitaires de la région sont passées de 109 à 162 unités entre 2014 et 2015 soit une création de 53 nouvelles structures sanitaires. Entre 2015 et 2016, ce nombre est resté constant. Cette évolution remarquable est surtout induite par la création de nouvelles cases de santé dans les départements de Kédougou et de Saraya.

Depuis 2014, la région de Kédougou ne dispose d'aucun hôpital. Cependant, la région en disposait un seul dans le village de Ninéfécha mais celui-ci est fermé. De 2014 à 2016, la région ne dispose que de 3 centres de santé dont celui de Kédougou qui fait office du pôle hospitalier. Le nombre de postes de santé est resté stable sur la période avec 27 postes. Cependant, le nombre de postes de santé complets est passé de 17 structures en 2014 à 20 structures les deux années suivantes. Cela signifie que, entre ces années, le plateau technique s'est amélioré avec le complément d'une maternité de trois postes de santé. Cette situation est due à l'augmentation de deux structures dans le département de Salémata et une à Kédougou. En conséquence, les postes de santé sans maternité passent de 10 à 7 entre 2014 et 2016. Par rapport aux cases de santé, leur nombre a connu une augmentation notable. Ce nombre passe de 79 cases en 2014 à 132 cases en 2015 et 2016.

Tableau IV-1 : Nombre de structures sanitaires publiques selon le type de 2014 à 2016

Type de Structure de santé	Années	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Centre de santé	2014	1	1	1	3
	2015	1	1	1	3
	2016	1	1	1	3
Poste de santé complet	2014	6	5	6	17
	2015	10	4	6	20
	2016	10	4	6	20
Poste de santé sans maternité	2014	3	5	2	10
	2015	1	2	4	7
	2016	1	2	4	7
Maternité isolée	2014	0	1	0	1
	2015	0	1	0	1
	2016	0	1	0	1
Case de santé	2014	39	25	15	79
	2015	71	42	43	132
	2016	37	30	12	77
Total	2014	**49**	**36**	**24**	**109**
	2015	**83**	**49**	**54**	**162**
	2016	**49**	**37**	**23**	**30**

Source : Région médicale, 2018

Par ailleurs, la région dispose d'autres Etablissement Publics de Santé Non Hospitalier (EPSNH). Il s'agit de la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA), du Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS), de la Brigade régionale d'Hygiène et du Centre de formation en santé.

Tableau IV-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
PRA	Médicaments et produits essentiels
BREIPS	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région médicale, 2018

La PRA intervient dans la région de Kédougou et fournit l'essentiel des médicaments et produits. Le BREIPS, quant à lui, s'occupe de l'information, l'éducation, la communication et la sensibilisation en matière de santé dans la région de Kédougou. La Brigade régionale d'Hygiène est chargée de la surveillance, du contrôle, de la répression et d'IEC en matière d'hygiène. A côté de ces structures, il y a le centre de formation en santé qui est chargé de la formation continue en santé dans la région.

Les structures sanitaires privées sont faiblement présentes dans la région. Dans toute la région, une seule clinique existe et est localisée dans le département de Kédougou plus précisément dans la commune. En 2014, un seul poste de santé d'entreprise existait dans le département de Saraya. En 2015, un autre poste de santé d'entreprise a vu jour dans le département de Kédougou. En 2016, la région dispose, donc, deux postes de santé d'entreprises dans les départements de Kédougou et Saraya. Par rapport aux officines de pharmacie, la région en compte trois officines. Celles-ci sont implantées dans les départements de Kédougou (2 officines) et de Saraya (une officine).

Tableau IV-3 : Nombre de structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Clinique	2014	1	0	0	**1**
	2015	1	0	0	**1**
	2016	1	0	0	**1**
Poste de santé d'entreprise	2014	0	1	0	**1**
	2015	1	1	0	**2**
	2016	1	1	0	**2**
Officine de Pharmacie	2014	2	1	0	**3**
	2015	2	1	0	**3**
	2016	2	1	0	**3**

Source : Région médicale, 2018

Selon l'OMS, la couverture sanitaire consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services de prévention, de soins, de soins palliatifs, de

réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers.

Au Sénégal, les taux de couverture sont utilisés pour apprécier les efforts fournis par l'Etat, les collectivités territoriales mais aussi de calculer les gaps à résorber par structure et par localité. Les normes préconisées par l'OMS en matière de couverture en infrastructures sanitaires sont les suivantes : 1 poste de santé pour 10 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 hôpital pour 150 000 habitants.

Dans la région de Kédougou, le plus grand manque demeure l'absence d'hôpital. Toute la population n'a aucun accès à ce type de structure sanitaire. Aussi, des efforts supplémentaires doivent être faits pour rester sur les normes OMS relatives au nombre d'habitant par centre de santé. La norme OMS indique un centre de santé pour 50 000 habitants alors que ce ratio se situe, en 2015 et 2016, à près de 54 000 habitants par centre de santé.

En revanche, la région affiche de bonne performance quant au ratio d'accès aux postes de santé. En effet, les normes recommandent un poste de santé pour 10 000 habitants. Les réalisations de ce ratio montrent un taux d'accès aux poste de santé de près de 1/6 000. C'est-à-dire 6 000 habitants pour un poste de santé qui est en dessous de la norme OMS.

Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2014	2015	2016	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	5 219	5 979	6 182	**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	50 452	53 815	53 843	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par clinique privée	151 357	161 446	166 904	

Source : Région médicale Kédougou

IV.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Entre 2014 et 2015, le personnel de santé est bonifié de 16 personnes permettant de faire passer le nombre de 243 en 2015 à 259 en 2016. Cette augmentation est due à l'augmentation supplémentaire de 29 agents de l'état. Cependant, les agents communautaires sont passés de 100 agents en 2015 à 90 en 2016 ; traduisant 10 agents de moins. Le nombre d'agents municipaux se sont, en revanche, stabilisé à 15 agents entre les deux années.

La répartition de ces agents selon l'employeur reste inégale. En effet, les agents de l'état représentent 48,1% en 2015 et 56,4% en 2016 du personnel de santé. Les agents communautaires occupent une proportion de 41,2% en 2015 et 34,7% en 2016 alors que près de 6% du personnel de santé constitue des agents municipaux.

Par rapport à la catégorie professionnelle, le personnel de santé est composé principalement des sages-femmes, des matrones, d'infirmiers et d'assistants infirmiers. En 2015, la répartition du personnel de santé s'établit comme suit : 20,3% de sages-femmes, 29,5% de matrones, 15,7% d'infirmiers et 10,0% d'assistants infirmiers. En 2016, ces mêmes catégories composent l'essentiel du personnel. En effet, les sages-femmes représentent 24,9%, les matrones 20,3%, les infirmiers 15,7% et les assistants infirmiers représentent 16,4% du personnel de santé.

Tableau IV-5 : Effectif du personnel de Santé selon la spécialité

Catégories	Années	Etat	Municipal	Communautaire	Autre	Total
Médecins	2015	10	0	1	0	11
	2016	10	0	1	0	11
Infirmiers	2015	30	1	6	4	41
	2016	29	0	7	8	43
Technicien supérieur	2015	7	6	6	8	9
	2016	9	7	7	7	9
Chirurgien-dentiste	2015	1	0	0	0	1
	2016	1	0	0	0	1
Assistant Infirmier	2015	18	1	0	7	26
	2016	33	3	2	8	46
Sage-femme	2015	40	0	3	10	53
	2016	53	0	10	7	70
Assistants sociaux	2015	6	0	0	0	6
	2016	1	0	0	0	1
Matrones	2015	0	5	72	0	77
	2016	0	4	53	0	57
Agents d'hygiène	2015	1	0	0	0	1
	2016	4	0	0	0	4
Chauffeurs	2015	4	2	12	0	18
	2016	6	1	10	0	17
Total	**2015**	**117**	**15**	**100**	**29**	**243**
	2016	**146**	**15**	**90**	**30**	**259**

Source : Région médicale, 2018

Il faut, toutefois, remarquer que la région dispose d'un seul chirurgien-dentiste en 2015 et 2016. De même, les médecins, tous agents de l'état, n'ont pas évolué et sont au nombre de 11 durant ces deux années. Par contre, le nombre de chauffeurs est passé

de 18 en 2015 à 17 en 2016 représentant un peu plus de 6% du personnel total de santé. Les techniciens supérieurs passent de 27 agents en 2015 à 30 en 2016 représentant près de 11% du personnel de santé et les agents d'hygiènes passent d'un agent en 2015 à quatre agents en 2016 correspondant à moins 1% du personnel.

La répartition et l'évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture montrent qu'il y a une nette amélioration de la situation. La région est bien pourvue en personnel qualifié avec une bonne répartition au niveau des districts. Il faut rappeler que les normes de l'OMS en matière de couverture en personnel sanitaire sont les suivantes : 1 médecin pour 10 000 habitants ; 1 infirmier pour 3 000 habitants ; 1 Sage-femme pour 6 000 Femmes en Age de Procréer (FAR).

Au niveau régional, ces ratios révèlent que des efforts sont à faire pour la dotation de médecins. Ainsi, on constate une disponibilité d'un médecin pour 15 173 habitants en 2015 et 2016 contre 1 médecin pour 14 214 habitants en 2014. Par rapport aux infirmiers, la couverture est d'un infirmier pour 2 454 habitants en 2015 et un infirmier pour 2 255 habitants en 2016 contre un infirmier pour 2 606 habitants en 2014. Pour les sages-femmes, la couverture dépasse la norme OMS avec une sage-femme pour 682 femmes en âge de procréer en 2015 et une sage-femme pour 516 femmes en âge de procréer en 2016 contre une sage-femme pour 3 257 femmes en âge de procréer en 2014.

Tableau IV-6 : Couverture de l'effectif du personnel de santé clé

Catégories	Années	Nombre	Couverture	Norme OMS
Médecins	2015	11	15 173	1 médecin pour 10 000 habitants
	2016	11	15 173	
Sage-femme	2015	53	682	1 sage-femme pour 6 000 FAR
	2016	70	516	
Infirmiers et assistants infirmiers	2015	68	2 454	1 infirmier pour 3 000 habitants
	2016	74	2 255	

Source : Région médicale, 2018

IV.3. LE BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

IV.3.1. LA SANTE DE LA REPRODUCTION

Dès la déclaration de grossesse, la future maman doit être suivie et encadrée par quatre consultations prénatales (CPN) appelés CPN1, CPN2, CPN3 et CPN4 qui coïncident à des mois bien déterminés. Ces consultations prénatales ont pour objectif de suivre la santé de la mère et du bébé pendant toute la grossesse, d'informer les parents sur le déroulement de la grossesse et de détecter d'éventuelles complications au plus tôt.

En 2016, les districts sanitaires de la région ont enregistré 8 463 premiers contacts de CPN contre 7 211 en 2014. Le district de Kédougou enregistre le plus grand nombre avec 4 908 premiers contacts ; soit 58,0% du total des premiers contacts. Celui de Salémata a enregistré le nombre de cas le moins important avec 810 cas ; soit 9,6% du total des premiers contacts.

Avec un nombre important de premiers contacts, les femmes enceintes n'effectuent pas généralement les consultations prénatales. En effet, le nombre de femmes ayant effectué leur première CPN est seulement de 4 744 femmes en 2016 ; soit un taux de 56,1%. Cette situation est plus grave dans le district de Salémata puisque plus de la moitié (51,9%) des femmes ayant eu leur premier contact n'ont pas effectué leur CPN 1. Dans les autres districts, près de 57% des femmes ayant effectué leur premier contact ont, par contre, pu faire leur CPN 1.

Toutefois, il semble que les femmes optent plus pour la CPN 2 parce que le nombre de femmes ayant effectué cette consultation est plus nombreux que pour les autres consultations. En 2016, 6 370 femmes enceintes ont effectué leur CPN 2 contre 4 597 femmes ayant effectué leur CPN 3. Par rapport au nombre de femmes ayant leur premier contact, il apparait que c'est 75,3% d'entre elles qui ont effectué la CPN2.

Malheureusement, la CPN 4, aussi importante qu'elle soit, n'est pas trop respectée par les femmes. En 2016, seulement 2 965 femmes ont effectué la CPN 4 représentant uniquement 35,0% des femmes ayant eu leur premier contact. De même, il apparait un faible nombre de femmes ayant eu la CPN 4 normale. Seulement 17,2% des femmes ayant eu leur premier contact ont abouti aux quatre CPN normalement. Ce taux d'achèvement des quatre CPN est encore plus faible dans les districts de Salémata (14,7%) et de Saraya (13,0%). Le non-respect des rendez-vous et les premiers contacts des femmes enceintes tardifs constituent les principales raisons de ces faibles taux.

Les consultations post natales appelées CPoN sont effectuées après l'accouchement. La CPoN 1 doit être effectuée entre 1 et 8 jours, la CPoN 2 entre 9 et 15 jours et le CPoN 3 entre 16 et 42 jours après l'accouchement. En 2016, 5 800 femmes ont effectué leur CPoN contre 2 858 femmes en 2014. Cependant, ce nombre régresse fortement durant la CPoN 2 puisque seulement 2 692 femmes effectueront leur CPoN 2 soit une baisse de 53,4% par rapport à la CPoN 1. La situation s'empire pour la CPoN 3 avec seulement 1 066 femmes ayant répondu à la CPoN 3.

Tableau IV-7 : Indicateurs de santé de la reproduction selon les districts

Indicateurs	Année	District Kédougou	District Salémata	District Saraya	Total
Nombre de premiers contacts	**2014**	3 833	2 554	824	7 211
	2015	4 313	799	2 437	7 549
	2016	4 908	810	2 745	8 463
CPN1	**2014**	1 984	1 113	331	3 428
	2015	2542	345	1128	4015
	2016	2 771	390	1 583	4 744
CPN2	**2014**	2 664	1 806	644	5 114
	2015	3274	670	1859	5803
	2016	3 538	661	2 171	6 370
CPN3	**2014**	1 766	1 216	486	3 468
	2015	2 409	525	1 224	4 158
	2016	2 587	488	1 522	4 597
CPN4	**2014**	785	564	296	1 645
	2015	1 321	314	562	2 197
	2016	1 717	341	907	2 965
CPN4 correctes	**2014**	382	192	144	718
	2015	2 371	351	866	3 588
	2016	975	119	358	1 452
CPON1	**2014**	1 701	897	260	2 858
	2015	765	170	195	1 130
	2016	4 259	344	1 197	5 800
CPON2	**2014**	829	508	192	1 529
	2015	1 065	222	502	1 789
	2016	1 557	260	875	2 692
CPON3	**2014**	115	160	95	370
	2015	221	112	163	496
	2016	540	153	373	1 066
SP1	**2014**	2 606	2 004	0	4 610
	2015	3 280	693	1 927	5 900
	2016	3 501	645	2 199	6 345
SP2	**2014**	1 761	1 115	537	3 413
	2015	2 554	473	1 254	4 281
	2016	2 634	508	1 589	4 731
Taux d'achèvement en CPN4	**2014**	10,0%	7,5%	17,5%	10,0%
	2015	76%	35%	46%	60%
	2016	19,9%	14,7%	13,0%	17,2%

Source : Région médicale, 2018

Entre 2014 et 2016, il apparait que les femmes fréquentent davantage les structures sanitaires pour accoucher. Ainsi, le nombre de femmes ayant accouché dans une maternité passe de 3 014 femmes en 2014 à 4 283 femmes en 2016 ; soit une hausse de 42,1% entre ces deux années. Cette augmentation est marquée par celle obtenue dans les districts de Kédougou dont le nombre de femmes ayant accouché dans une maternité passe de 1 853 durant la première année à 2 736 (47,7%) à la seconde et de Saraya avec une hausse de 37,8% du nombre de femmes ayant accouché dans une maternité.

Bien que les femmes fréquentent les structures sanitaires pour leur accouchement, il apparait, cependant, qu'elles ne sont pas toutes assistées par un personnel qualifié. Sur les 4 283 femmes accouchant dans une maternité, les femmes assistées par un personnel qualifié représentent 91,6% soit 3 924 femmes. De plus, cet assistanat s'est relativement détérioré entre 2014 et 2016 puisqu'en 2014 la proportion de femmes assistée durant l'accouchement par un personnel qualifié était de 98,4%. Cependant, en terme absolue, le nombre a connu une augmentation passant de 2 966 à 3 924 femmes assistées par un personnel qualifié. Cette tendance est identique pour les districts de Kédougou et de Salémata. En revanche, toutes les femmes ayant accouché dans le district de Saraya en 2014 ont été assistées par un personnel qualifié alors qu'en 2016 93,0% seulement de ces femmes l'ont été.

Par ailleurs, l'EDS 2016 a permis de retracer les lieux d'accouchement. Ainsi, au niveau régional, seulement 46%[6] des femmes enceintes ont accouché dans un établissement de santé. En conséquence, il reste 54% des femmes enceintes qui ont accouché autre part que dans les établissements de santé.

Pour certains accouchements sujets à des difficultés, la technique de la césarienne, qui est un acte chirurgical maîtrisé consistant à faire naitre le bébé par une voie haute en pratiquant une incision au bas du ventre. Cette pratique nécessite un plateau technique mais aussi un chirurgien. Dans la région de Kédougou, seul le centre de santé de Kédougou dispose de tels équipements : c'est l'unique lieu où la césarienne est pratiquée dans la région. Le nombre de femmes accouchant par césarienne passe de 67 femmes en 2014 à 176 en 2016. Le taux d'utilisation de la méthode césarienne par rapport aux femmes ayant accouché dans une maternité passe de 3,6% en 2014 à 6,4% en 2016.

[6] ANSD, EDS-c 2016

Tableau IV-8 : Nombre d'accouchements selon le district

Désignation	Année	District Kédougou	District Salémata	District Saraya	Total
Accouchements à la maternité	**2014**	1 853	263	898	3 014
	2015	2 576	313	1 088	3 977
	2016	2 736	310	1 237	4 283
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	**2014**	1 817	251	898	2966
	2015	2 335	284	824	3 443
	2016	2 485	288	1 151	3 924
Césarienne	**2014**	67	NA	NA	67
	2015	188	NA	NA	188
	2016	176	NA	NA	176

Source : Région médicale, 2018

IV.3.2. LE PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV)

Le Programme Élargi de Vaccination (PEV) du Sénégal recommande qu'un enfant reçoive le BCG, trois doses de Pentavalent, trois doses de vaccin contre la poliomyélite, une dose de vaccin contre la rougeole, et une dose de vaccin contre la fièvre jaune. L'objectif est, généralement, de vacciner 90% des enfants cibles.

Au niveau régional, le taux de couverture de la vaccination est, généralement, assez appréciable. Celui-ci dépasse la cible de 90%. Le taux de couverture au niveau régional pour la vaccination par rapport au programme PEV est de 96%, dépassant, ainsi, la cible des 90%.

Pour l'antigène BCG, le taux de couverture de la vaccination est de 99% dépassant toujours la cible de 90%. Cette performance est concomitante à celles obtenues dans les districts de Kédougou qui a connu un taux de 121% et de Saraya avec une couverture de 97%. Cependant, le district de Salémata n'a pas pu atteindre la cible puisque la couverture du district se situe à 79%.

Pour les antigènes PENTA 1 et PENTA 2, la couverture dépasse, aussi, 100%. Ainsi, la couverture est de 1112% pour le premier et 105% pour le second. Pour le PENTA 1, tous les districts ont effectué la performance de dépasser la couverture totale. Elle est de 108%, 113% et 115% respectivement dans les districts de Kédougou, Salémata et Saraya. En revanche, pour le PENTA 2, la cible n'a pas été atteinte dans le district de Salémata. Dans ce district, la couverture est de 84%.

Par rapport à la Rougeole, la couverture est appréciable et dépasse la cible. Toutefois, la couverture totale n'a pas été assurée. Le taux de vaccination contre cet antigène est

de 96%. Cette performance fait suite à celles obtenues dans les trois districts qui ont des couvertures de plus de 95%.

Tableau IV-9 : Taux de couverture vaccinale (en %) selon l'antigène, le district sanitaire

Antigène	Année	District de Kédougou	District de Salémata	District de Saraya	Région	Objectifs
BCG	**2015**	121%	79%	97%	99%	90%
	2016	ND	ND	ND	ND	ND
PENTA 1	**2015**	108%	113%	115%	112%	90%
	2016	ND	ND	ND	ND	ND
PENTA 2	**2015**	111%	84%	110%	105%	90%
	2016	ND	ND	ND	ND	ND
PENTA 3	**2015**	88%	90%	81%	87%	90%
	2016	ND	ND	ND	ND	ND
Rougeole	**2015**	99%	94%	95%	96%	90%
	2016	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Région médicale, 2018

IV.3.3. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Au niveau de la région de Kédougou, le programme national de lutte contre le paludisme est en train de déployer d'importants moyens pour endiguer la pandémie. Pour mieux appréhender le paludisme dans la zone, nous allons évaluer l'incidence du paludisme qui rapporte le nombre de nouveaux cas observés pendant une période donnée (population incidente) à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible. Il permet d'apprécier les résultats de la lutte contre le paludisme.

La région de Kédougou demeure toujours une zone de forte prévalence palustre. Cependant, la lutte contre le paludisme semble apporter des résultats. En effet, l'incidence de la maladie a connu une baisse entre 2014 et 2015 traduisant une amélioration de la situation de la maladie par rapport à l'année précédente. Ainsi, l'incidence passe de 286 pour 1000 en 2014 à 276 pour 1000 en 2015. Cette maladie est plus présente chez les patients âgés de plus de 5 ans. L'incidence de la maladie dans cette catégorie passe de 294 pour 1000 à 329 pour 1000 ; soit une hausse de 35 points. De même, les femmes enceintes sont aussi affectées par la maladie puisque sur 1000 cas vus, 165 femmes enceintes sont atteintes du paludisme en 2014 et 145 en 2015. Par rapport aux enfants de moins de 5 ans, une nette amélioration a été notée entre 2015 et 2015. Durant la première année, sur 1000 enfants malades de toutes affections, 285 ont eu le paludisme en 2014 alors qu'en 2015 c'est seulement 177 qui ont été diagnostiqués positifs du paludisme. Pourtant, selon l'EDS-c 2016, 95,8% des ménages

de la région disposent de n'importe quel moustiquaires, 92,6% disposent de moustiquaires pré-imprégnée d'insecticide et 88,2% disposent de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée. De même, l'enquête a aussi montré que seulement 81,3% des ménages de la région ont accès aux moustiquaires imprégnées.

Par rapport aux districts, celui de Salémata enregistre l'incidence le plus élevé avec 333 pour 1000 habitants en 2015, suivi de Saraya 279 pour 1000 habitants et Kédougou 263 pour 1000 habitants. Il faut noter que dans le district de Saraya l'incidence a connu une hausse puisqu'en 2014, elle se situait à 269 pour 1000.

Malgré l'application des mesures préventives comme le traitement préventif intermittent chez la femme enceinte et la chimio prophylaxie saisonnière chez les enfants de 3 mois à 10 ans, en 2015 la région a confirmé en consultation 42 262 cas de paludisme dont 1 017 chez les femmes enceintes malades, 9 344 cas de paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et 57 319 cas chez les patients âgés de 5 ans et plus.

Tableau IV-10 : Situation des Malades vus en consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

Districts	Année	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malades		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District de Kédougou	**2014**	21 506	4 504	58 798	14 036	3 955	626	84 259	19 166
	2015	31 156	5 064	79 325	24 433	3 844	594	114 325	30 091
	2016								
District de Saraya	**2014**	10 151	2 082	23 178	7 115	2 098	319	35 427	9 516
	2015	12 209	2 454	24 640	8 203	2 498	324	39 347	10 981
	2016								
District de Salémata	**2014**	7 311	4 504	12 582	6 682	522	139	20 415	11 325
	2015	9 565	1 826	14 316	6 265	684	99	24 565	8 190
	2016								
Région de Kédougou	**2014**	38 968	11 090	94 558	27 833	6 575	1 084	140 101	40 007
	2015	52 930	9 344	118 281	57 319	7 026	1 017	79 620	49 262
	2016								

Source : Région médicale, 2018

La distribution des MILDA et la chimio prophylaxie qui constituent une stratégie phare dans la lutte contre le paludisme chez la femme enceinte devraient jouer contribuer à la baisse du taux de morbidité. Cependant, on constate que la morbidité proportionnelle palustre a augmenté passant ainsi de 20% en 2014 à 28% en 2015 ; soit une hausse de 8 points. Cette mortalité toujours élevée pourrait être liée aux recours aux soins tardifs. En revanche, le nombre de femmes sous traitement préventif intermittent a baissé entre 2014 et 2015 passant de 49% durant la première année à 32% lors de la seconde. Toutefois, il est heureux de constater que le nombre de décès par cas de paludisme a baissé en 2015 par rapport à l'année précédente avec moins de 17 morts.

Tableau IV-11 : Evolution des efforts de lutte contre le paludisme de 2014 à 2015

Indicateurs	2014	2015	2016
Morbidité proportionnelle palustre	20%	28%	27%
Nombre de décès par paludisme	61	44	9
Pourcentage des femmes sous TPI	49%	32%	38%

Source : Région médicale, 2018

IV.3.4. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Le programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'Etat à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les OMD et les cibles du partenariat STOP TB. Aussi, le programme se veut de dépister, chaque année, au moins 70% des cas de tuberculose à microscopie positive et guérir 85% d'entre eux.

Au niveau régional, les objectifs sont encore loin d'être atteints. Ainsi, seulement 51 cas ont été dépistés en 2015 sur 160 cas attendus ; soit un taux de détection de 31,8%. Ce taux a connu une légère amélioration par rapport à celui de l'année précédente qui se situait à 30%. De même, le taux de guérison reste un peu loin derrière l'objectif des 85% avec un recul entre 2014 et 2015. Ainsi, il passe de 80% en 2014 à 62% en 2015 ; soit une baisse de 18 points.

Par rapport aux districts, il apparait que celui de Salémata enregistre le plus faible taux de dépistage avec seulement 4% en 2015. Au niveau du district de Saraya, le taux est 7%. C'est dans le district de Kédougou qu'on note un taux de dépistage de 40% en 2015. Les taux de guérison correspondant sont respectivement de 75%, 37,5% et 66%.

Tableau IV-12 : Taux de détection de la tuberculose selon le district de 2014 à 2016

Districts	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons)
District de Kédougou	**2014**	81 112	108	49	45	83	10
	2015	83 284	80	40	50	66	14
	2016		87	20	23	59%	22%
District de Saraya	**2014**	52 399	58	8	14	50	17
	2015	54 434	54	7	17	37,5	25
	2016		56	9	16	50%	25%
District de Salémata	**2014**	22 840	31	3	10	82	0
	2015	23 728	26	4	15,4	75	0
	2016		24	3	13	100%	0%
Région de Kédougou	**2014**	156 351	197	60	30	80	9
	2015	161 446	160	51	31,8	62	15
	2016		167	32	19	62%	21%

Source : Région médicale

IV.3.5. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Au Sénégal, la lutte contre le Sida est inscrite au rang des priorités dans le domaine de la santé. Depuis l'apparition de l'épidémie, de remarquables progrès ont été enregistrés. Cependant, la région de Kédougou est parmi les plus affectées. Ainsi, la prévalence du Sida dans cette région est de 1,7%[7]. Elle demeure plus importante chez les femmes enceintes avec une prévalence de 1,8% en 2011, selon l'EDS-Continue de 2011.

Face à cette situation, des ripostes sont effectuées pour ralentir et freiner l'épidémie. En effet, les malades sont généralement régulièrement suivis et reçoivent un traitement antirétroviral. Le nombre de patient régulièrement suivi passe de 142 en 2015 à 191 en 2016 ; soit 49 malades de plus suivis par rapport à l'année passée. De même, le nombre de personnes vivant avec le VIH en traitement antirétroviral a augmenté de 26 personnes passant de 135 en 2015 à 161 en 2016. Ces augmentations sont aussi observées dans tous les trois districts de la région.

Par ailleurs, le test de dépistage est généralement proposé aux femmes enceintes. Ainsi, le test a été proposé à 7 250 femmes enceintes en 2015 contre 6 969 femmes en 2016. En revanche, toutes ces femmes n'ont pas accepté de faire le test bien que la plupart a accepté. Elles représentent près de 99% des femmes à qui le test a été proposé. En 2015, les femmes ayant acceptées de faire le dépistage ne le feront, finalement, pas

[7] Ces informations proviennent de l'EDS-continue 20111.

toutes parce que seulement 7 144 femmes enceintes ont fait le test contre 7 166 femmes enceintes qui avaient accepté de le faire.

Tableau IV-13 : Indicateurs de suivi de la lutte contre le SIDA

Indicateurs	Kédougou		Salémata		Saraya		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Nombre total de PVVIH régulièrement suivies avec ou sans ARV	103	121	25	40	25	30	142	191
PVVIH recevant actuellement un traitement antirétroviral (file active sous ARV)	103	121	23	35	25	30	135	161
Nombre de femmes enceintes vues pour la 1ere CPN	4313	4079	799	777	2437	2116	7549	6972
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	4019	4060	799	777	2432	2132	7250	6969
Nombre de femmes enceintes qui ont accepté de faire le test de dépistage VIH	3990	4062	799	777	2460	2096	7249	6935
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	3920	4032	799	765	2442	2096	7166	6893
Nombre de femmes enceintes qui ont retiré le résultat de leur test de dépistage VIH	3897	4033	775	765	2442	2096	7144	6894
Nombre de femmes enceintes dont le test de dépistage VIH est positif	73	17	17	3	22	10	112	30
Nombre de femmes enceintes séropositives au VIH nouvellement mises sous TARV	16	17	5	3	8	3	29	23

Source : Région médicale, 2018

Parmi celles qui ont effectué le test, le résultat d'un bon nombre s'est révélé positif. En 2015, 112 tests ont révélé l'existence du VIH Sida ; soit une prévalence de 1,6%. En 2016, le nombre de femmes enceintes ayant fait le test qui s'est révélé positif est moins important avec 30 cas ; soit une prévalence de 0,4%.

IV.3.6. LES ACTIVITES DE NUTRITION

La nutrition constitue, aujourd'hui, un élément essentiel pour la lutte contre la mortalité infantile. La malnutrition en constitue une des causes principales. *La malnutrition se caractérise par un « état pathologique résultant de la carence ou de l'excès, relatif ou absolu, d'un ou de plusieurs nutriments essentiels, que cet état se manifeste cliniquement ou ne soit décelable que par des analyses biochimiques, anthropométriques ou physiologiques » (OMS, 1982). Elle est associée à 45% des décès des enfants de moins de 5 ans dans le monde et plus particulièrement dans les pays en développement (***Source : EDS-C 2016***).*

Plusieurs maladies telles que l'anémie peuvent être caractéristiques de la malnutrition. Au niveau régional, l'anémie est assez fréquente chez les enfants de 6-59 mois. En effet, 74,5% des enfants de la région ont été atteints d'anémie (<11,0 g/dl), 25,8% atteints d'anémie légère, 43,1% atteints d'anémie modérée et seulement 5,7% atteints d'anémie sévère (**Source : EDS-c 2016**). La supplémentation des aliments en vitamine A ainsi que le déparasitage sont développés pour lutter contre cette maladie en particulier et la mortalité infantile d'une manière générale.

Les résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Kédougou ont été satisfaisants en 2014 et en 2015. En effet, le taux de couverture de supplémentation en vitamine A pour les enfants de 6-59 mois est passé de 121,1% en 2014 à 102,0% en 2015 avec une baisse de 19 points. Ce résultat est tributaire de la bonne performance enregistrée dans le district de Saraya avec une couverture de 114% en 2015. Cependant, les districts de Kédougou et Salémata n'ont pas pu atteindre leurs cibles atténuant ainsi cette performance de Saraya. Dans ces districts, les taux de couverture sont respectivement de 97% et 91%.

Par rapport au déparasitage des enfants de 12-59 mois, le taux de couverture est passé de 117% en 2014 à 101% en 2015 ; soit une baisse de 16 points. Cette baisse est imputable aux baisses simultanées des couvertures dans les districts de Kédougou (119% en 2014 contre 96% en 2015) et de Salémata (109% en 2014 contre 91% en 2015). Dans le Saraya, une bonne performance a été notée avec un taux de couverture de 112% en 2015.

Tableau IV-14 : Résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage en 2014 et 2015

Districts	Années	Supplémentations en vitamine A			Déparasitage		
		Pop cible 6-59 mois	Supplémentés	Taux de couverture	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture
District de Kédougou	**2014**	13 522	16 268	120	12 237	14 554	119
	2015	14 491	14 042	97	13 159	12 683	96
District de Saraya	**2014**	7 443	9 487	127	6 759	8 028	119
	2015	9 472	10 834	114	8 601	9 600	112
District de Salémata	**2014**	3 896	4 358	112	3 614	3 951	109
	2015	4 129	3 737	91	3 749	3 396	91
Région de Kédougou	**2014**	**24 861**	**30 113**	**121**	**22 610**	**26 533**	**117**
	2015	**28 092**	**28 613**	**102**	**25 508**	**25 679**	**101**

Source : Région médicale, 2018

IV.4. L'HYGIENE PUBLIQUE

Pour assurer un suivi et une supervision adéquate, la brigade régionale d'hygiène effectue des visites régulières dans les différentes concessions. Ces visites vont permettre de déceler les manquements par rapport aux pratiques d'hygiène et d'en apporter les correctifs nécessaires.

L'évolution du nombre de concessions visitées par la brigade d'hygiène est passée de 4 686 en 2014 à 8 134 concessions en 2016. Ce nombre a connu une forte baisse de 48,4% entre 2014 et 2015. Celle-ci pourrait être liée à la présence de l'épidémie à virus Ebola en 2014 qui nécessitait une surveillance plus compacte. Cependant, entre 2015 et 2016, le nombre de concessions visité s'est plus que triplé.

Par rapport aux départements, il apparait que le département de Kédougou dispose le plus de concessions visitées. La proportion de concession visitée dans ce département est de 56% en 2015 et 66% en 2016. Le département de Salémata dispose du nombre de concessions le moins visité. Ce nombre passe de 267 concessions en 2015 et 762 en 2016 ; soit des proportions respectives de 11% et 9%.

Tableau IV-15 : Evolution du nombre de concessions visitées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Kédougou	3 166	68	1 364	56	5 355	66
Saraya	1 011	22	786	33	2 017	25
Salémata	509	11	267	11	762	9
Région de Kédougou	4 686	100	2 417	100	8 134	100

Source : Brigade Régionale d'Hygiène Kédougou, 2018

IV.4.1. LES INSPECTIONS DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

On appelle ERP, tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises pour avoir accès à un service privé ou public tel que l'alimentation, la restauration, l'hébergement, la santé, la récréation, etc.

L'évolution des inspections des ERP n'est pas uniforme entre 2014 et 2016. Dans un premier temps, une forte baisse de 78,3% est notée entre 2014 et 2015. Le nombre d'inspections est passé de 3 932 visites en 2014 à seulement 931 visites en 2015. Ces importantes inspections en 2014 pourraient être liées à l'apparition de la maladie à virus Ebola. Entre 2015 et 2016, on note, en revanche, une forte hausse du nombre d'inspections. Ainsi, les inspections durant la dernière année se chiffrent à 1 697 visites ;

soit une augmentation de 82,3%. Ces inspections sont le plus souvent effectuées dans les boutiques, les restaurants, les gargotes, les dibiteries, les cantines, les bars, les tanganas, etc. Les usines de transformation de lait, les vendeurs de poisson, les buvettes, les épiceries, les hôtels, les auberges et les marchés sont les moins visités.

Tableau IV-16 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2014 à 2016

Nature ERP	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Boutiques	616	258	162	106	34	92	199	54	62	921	346	316
Restaurants	283	112	89	50	10	52	31	3	34	364	125	175
Gargotes	222	43	89	70	15	58	17	11	25	309	69	172
Cafétérias	146	0	0	2	0	0	14	0	0	162	0	49
Dibiteries	187	22	38	25	7	36	30	11	14	242	40	88
Boulangeries	86	29	27	57	0	25	37	20	11	180	49	63
Kiosques à lait	55	8	26	3	0	4	1	0	0	59	8	30
Tangana	77	37	35	15	5	48	8	10	19	100	66	146
Vente sur la voie publique	0	24	37	0	0	11	0	7	4	0	31	92
Boucheries	17	29	44	676	0	34	352	18	15	1045	29	93
Cantines	22	46	68	88	0	47	9	0	35	119	46	144
Marchés	69	5	9	25	0	1	12	2	2	106	7	12
Auberges	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Bars	8	9	65	3	1	39	5	1	23	16	11	127
Hôtels	12	2	9	0	0	0	1	0	0	13	2	9
Ecoles	32	3	37	26	0	14	7	11	10	65	18	61
Daaras	24	6	7	1	0	3	2	4	7	27	10	17
EPS[8] (hôpitaux, CS, PS)	3	7	11	0	3	12	2	9	7	5	19	30
Ateliers meuniers	76	9	18	1	5	10	2	5	1	79	19	29
Epicerie	50	9	10	3	0	0	1	6	0	54	14	12
Buvettes	1	2	12	0	0	0	0	0	0	1	2	12
Vendeurs poissons	0	4	3	0	0	3	2	12	1	2	16	7
Usines de transformation (lait)	0	4	1	0	0	1	0	0	0	0	4	2
Total	**2038**	**668**	**808**	**1152**	**80**	**490**	**742**	**184**	**270**	**3 932**	**931**	**1697**

Source : Brigade Régionale d'Hygiène Kédougou, 2018

Au niveau départemental, les inspections ont plus lieu dans la circonscription administrative du département de Kédougou. En effet, plus de la moitié des visites sont effectuées dans cette zone. Les proportions passent de 51,8% en 2014 pour s'établir à 51,5% en 2016 en passant par un record en 2015 avec 71,8% des visites. Le

[8] EPS : Etablissement Public de Santé (Centre de Santé, Poste de Santé, Hôpitaux, …)

département de Salémata serait le moins visité, sauf en 2015 avec une proportion de 19,8% du total des visites. En 2016, la proportion des visites dans ce département est de 17,2% et 18,9% en 2014. La répartition des visites selon les ERP demeure la même que celle régionale. Ainsi, dans ces département les structures les plus visitées sont, entre autres, les boutiques, les restaurants, les gargotes, les dibiteries, les cantines, les bars. De même, Les usines de transformation de lait, les vendeurs de poisson, les buvettes, les épiceries, les hôtels, les auberges et les marchés sont les moins visités dans les inspections au niveau départemental.

IV.4.2. LES ACTIVITES D'IEC

En cas d'apparition de maladie à caractère épidémique, les agents d'hygiène sont au cœur du processus pour la limitation des risques de propagation. Différents types de séances sont, généralement, organisées pour la sensibilisation pour le respect des normes d'hygiène afin que la maladie ne se propage pas facilement. Ainsi, avec la maladie à virus Ebola de 2014, différentes séances étaient organisées pour sensibiliser davantage la population. Cela constitue une des causes des écarts constatés entre les réalisations de 2014 et les années suivantes.

Tableau IV-17 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature de 2014 à 2016

Nature	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Entretiens	3 223	3 703	3 624	2 868	111	1 110	1 010	46	314	7 101	3 860	5 048
Causeries	127	45	60	26	3	15	193	59	78	346	107	153
Projection de films	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Radios crochets	12	0	0	0	0	0	42	0	0	54	0	0
Réunions	28	12	9	2	0	6	14	12	9	44	24	27
Fora	12	0	0	0	0	0	0	8	2	12	8	2
Emission radio	12	4	1	0	0	0	30	19	16	42	23	17
Autres	3 903	0	0	1 268	0	0	342	0	0	5 513	0	0
Total	7 317	3 764	3 694	4 164	114	1 131	1 631	144	419	13 112	4 022	5 247

Source : Brigade Régionale d'Hygiène Kédougou, 2018

A l'exception de 2014, où les visites à domiciles constituaient la principale activité d'IEC des agents d'hygiène en rapport avec Ebola qui sévissait dans la zone, les activités d'IEC des agents d'hygiène sont plus orientées vers les entretiens durant les années 2015 et 2016. Les entretiens constituent 96% du total des activités d'IEC durant ces deux années. En termes absolu, le nombre d'entretiens organisés par la brigade d'hygiène passe de 3 860 à 5 048 entretiens en 2016 ; soit une hausse de 30,8%. Les causeries

sont aussi utilisées pour communiquer avec la population. Entre ces deux années, le nombre de séances de causerie passe de 107 durant la première à 153 durant la seconde ; soit 46 séances supplémentaires.

Conclusion

A l'exception de l'absence d'hôpital régional, la région de Kédougou dispose d'un bon maillage de structures sanitaires. Des centres de santé, des postes de santé et des cases de santé sont disponibles avec un personnel technique qualifié. Cependant, des disparités fortes marquées par un déficit plus aigu au niveau des zones les plus lointaines des centres de santé à cause de l'enclavement de plusieurs villages et de la nature du relief. Cela pourrait être un des facteurs du non-respect des consultations pré et postnatales des femmes.

Au regard des tendances, pour mieux asseoir les bases d'un développement durable et réduire autant que possible les disparités en matière d'accès aux services de santé, il faut développer des stratégies pour promouvoir un système sanitaire mieux adapté, d'assurer pour tous un accès aux services de santé de qualité. La construction d'un hôpital régional à Kédougou, l'affectation de spécialistes (gynécologue, pédiatre, pharmacien biologiste, technicien supérieur en anesthésie réanimation), la construction de maternités et de logement pour sage-femme au niveau des postes de santé qui n'en possèdent pas sont autant des préalables pour sortir de la région de sa situation assez préoccupante par rapport aux taux de mortalité infanto-juvénile et mortalité maternelle très élevés.

Introduction

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale 2013-2017 (SNDES), l'objectif poursuivi est d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.

Ainsi, les institutions judiciaires de la région de Kédougou se sont inscrites dans la même logique, bien qu'elles ne disposent pas assez de moyens humains et matériels pour faire face aux nombreux problèmes de sécurité et de justice qui existent dans la région.

Deux grandes parties composent ce chapitre. Dans une première partie, nous analyserons les statistiques relatives à l'administration pénitentiaire et, dans une seconde partie, traiter l'éducation surveillée.

V.1. L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

L'administration pénitentiaire désigne l'ensemble des moyens matériels et humains constituant un service public destiné à assurer l'exécution des condamnations pénales, dans un but d'individualisation de la peine. Au Sénégal, c'est la Direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la justice qui a en charge les tâches relatives aux affaires de condamnations.

En 2015 et 2016, le pays compte 37 établissements pénitenciers sur toute l'étendue du territoire. Au niveau régional, un seul établissement existe ; la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Kédougou. Sa mission principale est d'assurer la garde des personnes détenues et de favoriser les conditions de leur réinsertion après leur séjour carcéral.

La population carcérale ou population pénale est composée des individus pris en charge dans le registre de la MAC. Ils sont détenus provisoirement ou condamnés. En 2016, la population carcérale de la région de Kédougou est composée de 51 personnes. Ce nombre parait, comparativement à la population carcérale nationale, faible et représente 0,5% de la population carcérale nationale.

Par rapport au statut, il apparait qu'une bonne partie de la population carcérale de la région est condamnée. Ainsi, il a été dénombrée 43 personnes condamnées en 2016. Ceux-ci représentent 84% de la population carcérale de la région. Par rapport au nombre global de condamnés du Sénégal, la MAC de Kédougou fait partie des maisons qui abritent le moins de condamnés puisqu'au Sénégal le nombre de condamnés en 2016 est de 5 330 condamnés. Cela montre que 0,8% des condamnés du Sénégal sont détenus dans la MAC de Kédougou. Par ailleurs, il apparait que tous les condamnés détenus au niveau de la MAC de Kédougou sont des hommes.

De l'autre côté, les personnes en détention provisoire sont très peu nombreuses. Durant l'année 2016, la MAC de Kédougou en a dénombré 8 personnes. Les détenus provisoires représentent 16% de la population carcérale de Kédougou. Au Sénégal, les détenus provisoires sont au nombre de 3 791 détenus en 2016. Au niveau régional, il a été dénombré 8 détenus provisoires la même année ; soit une proportion de 0,2% des détenus provisoires du pays. Il faut signaler que tous les détenus provisoires au niveau de la MAC de Kédougou sont des hommes.

Graphique V-1 : Répartition de la population carcérale selon le statut en 2016

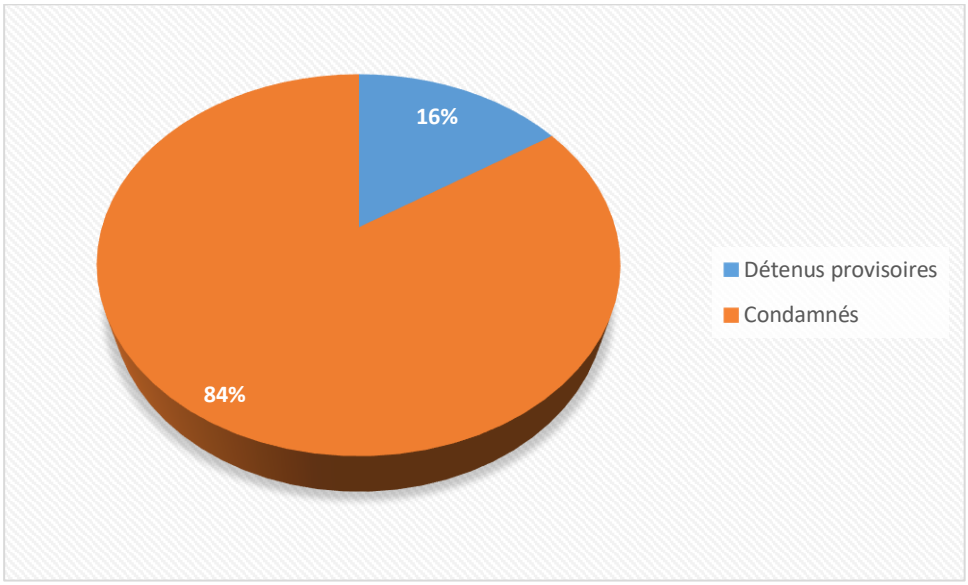

Source : DAP, 2018

V.2. L'EDUCATION SURVEILLEE ET LA PROTECTION SOCIALE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est chargée de la prévention, de l'assistance, de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, de la formation professionnelle et de la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi, des enfants âgés de moins de 18 ans et des jeunes majeurs de 18 à 21 ans en danger. Cette mission est assurée dans la région de Kédougou par la coordination du service de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

La répartition des structures de prise en charge de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou se résume en une seule structure : une coordination AEMO localisée dans la commune de Kédougou.

La région de Kédougou n'a pas de centre de sauvegarde, ni de Centre Polyvalent ni de Centre d'Adaptation Sociale.

Tableau V-1 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée

Circonscription administrative	Coord. AEMO[9]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[10]	CP[11]	CAS[12]	Total
Kédougou	1	0	0	0	0	0	1
Salémata	0	0	0	0	0	0	0
Saraya	0	0	0	0	0	0	0
Région de Kédougou	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**

Source : AEMO Kédougou

Compte tenu de la répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée, le personnel de ces structures est essentiellement présent dans la seule structure qui est la coordination AEMO.

L'effectif du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou est composé de 2 agents en 2015 et 2016 contre 3 agents en 2014. Ces agents sont tous des éducateurs spécialisés et de sexe masculin. Ils officient au niveau de la coordination régionale basée dans la Commune de Kédougou. Cette situation de déficit de personnel est une des causes du mauvais maillage de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou.

L'effectif du personnel de l'éducation surveillée s'est stabilisé à deux agents entre 2015 et 2016. Cependant, entre 2014 et 2015, le nombre d'agents est passé de trois agents en 2014 à deux agents en 2015 ; soit un éducateur de moins en 2015 par rapport à l'année précédente.

La coordination de l'AEMO est chargée de suivre et d'assister les enfants en danger, les enfants en confits avec la loi ainsi que les mineurs en danger. En 2016, le nombre d'enfants pris en charge par l'AEMO est situé à 66 enfants. En 2015, ce nombre se situait à 55 enfants pris en charge traduisant une hausse de 18,2% entre ces deux années. Cependant, entre 2014 et 2015, on note une forte baisse de 68,9% du nombre d'enfants pris en charge qui se situait à 177 enfants pris en charge en 2014. Par rapport au sexe, les enfants pris en charge sont majoritairement constitués de garçons. Ainsi, en 2016, 94 garçons ont été pris en charge contre 83 filles. Le nombre de garçons pris en charge se situe à 49 garçons en 2016 en passant par 48 garçons pris en charge en 2015 tandis que le nombre de filles est passé de 55 la première année à 65 l'année suivante.

[9] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert
[10] CS = Centre de Sauvegarde
[11] CP = Centre Polyvalent
[12] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

Par rapport aux enfants en conflits avec la loi, on note une faible progression entre 2014 et 2016. Ainsi, 29 enfants en conflits avec la loi ont été pris en charge en 2016 contre 28 en 2015 et 26 en 2014. Ces enfants sont, aussi, généralement des garçons. En 2014, une seule fille en conflit avec la loi était prise en charge alors que le nombre de garçons se situait à 25. En 2015, le nombre de garçons en conflits avec la loi pris en charge est de 26 garçons contre deux filles prises en charge. En 2016, cinq filles en conflits avec la loi ont été prises en charge par la coordination de l'AEMO contre 24 garçons en conflits avec la loi pris en charge.

Par rapport aux enfants en danger, on note, dans un premier temps, une baisse entre 2014 et 2015 et, dans un second temps, une amélioration entre 2015 et 2016 des pris en charge. Ainsi, 36 enfants en dangers ont été pris en charge par l'AEMO en 2016 contre 27 en 2015. Le nombre d'enfants pris en charge se situait à 151 enfants en 2014. Durant cette dernière, il a été pris en charge plus de fille (82) que de garçons (69). En revanche, le nombre de garçons pris en charge est supérieur les deux années suivantes. En 2015, 22 garçons en dangers ont été pris en charge contre 5 filles. L'année suivante, 25 garçons contre 11 filles des enfants en dangers ont été pris en charge.

Tableau V-2 : Evolution effectifs pris en charge par l'AEMO selon le sexe

Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total			Evolution
	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	
2014	25	1	26	69	82	151	94	83	177	
2015	26	2	28	22	5	27	48	7	55	-68,9%
2016	24	5	29	25	11	36	49	16	65	18,2%

Source : AEMO Kédougou

Conclusion

La population carcérale de la région de Kédougou compte 51 personnes en 2016 toutes constituées d'hommes. Elle représente 0,5% de la population carcérale nationale. Les condamnés sont évalués au nombre de 43 personnes et 8 sont en détention provisoire. Les proportions des condamnés et des détenus provisoires représentent respectivement 0,8% et 0,2% du niveau national.

Par rapport à l'éducation surveillée, la région de Kédougou ne dispose que d'une seule structure ; la coordination de l'AEMO. Celle-ci est gérée par seulement deux éducateurs spécialisés. Cela traduit un important ratio nombre d'éducateurs par habitant. Néanmoins, l'AEMO a participé à la prise en charge de 65 enfants en 2016 dont 29 enfants en conflits avec la loi et 36 enfants en dangers.

Introduction

L'assistance regroupe, d'une part, toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. D'autre part, elle intègre les activités de soutien des pompiers destinée aux populations pour les aider face à d'éventuels risques ou danger.

Dans la région de Kédougou, les services déconcentrés de l'Action sociale travaillent avec des indigents et groupes vulnérables composés essentiellement de personnes handicapées, de personnes âgées, de veuves et d'enfants déshérités évoluant dans les écoles coraniques ou dans le secteur informel.

VI.1. L'ACTION SOCIALE

Définis par arrêté n°02034 MSN/DAS du 01 août 2015, les services déconcentrés de l'Action sociale ont entre autres missions :

- De veiller à l'application de la politique sociale définie par le gouvernement ;
- De contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique des groupes sociaux défavorisés (personnes handicapées, âgées ou anciennes, enfants orphelins vulnérables, familles démunies, familles déplacées ou victimes d'autres calamités (incendies, inondations) ;
- De coordonner les actions des structures intervenant dans l'action sociale ;
- De conseiller les autorités administratives et locales en matière d'action sociale.

La région compte un service régional, et trois services départementaux qui exécutent deux programmes. Il s'agit d'un Programme national de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC) et un programme d'appui aux personnes atteintes par la lèpre et la famille (PAPALF). Le PNRBC a pour cible les personnes handicapées et le PAPALF a pour cible le village de reclassement social de Fadiga.

Il existe aussi dans la région deux projets intervenant dans l'action sociale. Il s'agit du Projet d'Appui à la Promotion des Ainés (PAPA) et l'Enfance Déshéritée (ED). Ces deux projets ont respectivement pour cible les personnes âgées, les veuves et les enfants vivant dans les daaras.

VI.1.1. L'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

L'une des principales missions du Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) est d'appuyer, conseiller et orienter les groupes sociaux défavorisés, vulnérables lorsqu'ils se trouvent dans des situations difficiles. Cette assistance du SRAS à l'endroit de ces groupes défavorisés se fait à travers des consultations sociales.

Entre 2015 et 2016, le nombre de demandes de consultation sociale reçu par le SRAS a augmenté de 16,8%. Ce service a reçu 174 demandes de consultations sociales en 2016 contre 149 en 2015, soit 25 demandes supplémentaires.

Les demandes de secours, consistant à distribuer des vivres à des personnes nécessiteuses, sont les plus exprimées. En effet, pour les deux années, le nombre de demandes est resté constant à 70 demandes de secours formulées représentant, ainsi, 40,2% en 2016 et 47,0% des demandes en 2015. Les demandes d'appareillage des

personnes en situation de handicap constituent le second type de demande. Leur nombre passe de 33 demandes en 2015 à 47 demandes en 2016. Elles représentent ainsi 27,0% des demandes en 2016 contre 22,1% en 2015. Les demandes de médiation familiale et de prise en charge médicale sont les moins sollicitées. Les premiers types représentent, en moyenne, moins de 1% des demandes avec une seule demande en 2015 et deux en 2016. Quant au second type, leur nombre de demande est passé de cinq à sept demandes entre ces deux années. Il représente, en moyenne sur les deux ans, 3,7% du total des demandes.

Tableau VI-1 : Nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Kédougou selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Secours	**2015**	70	47,0%	70	52,2%
	2016	70	40,2%	70	46,7%
Prise en charge médicale	**2015**	5	3,4%	2	1,5%
	2016	7	4,0%	3	2,0%
Demande d'appareillage	**2015**	33	22,1%	33	24,6%
	2016	47	27,0%	47	31,3%
Médiation familiale	**2015**	1	0,7%	1	0,7%
	2016	2	1,1%	2	1,3%
Appui et assistance aux "Daara"	**2015**	5	3,4%	2	1,5%
	2016	3	1,7%	2	1,3%
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	**2015**	20	13,4%	16	11,9%
	2016	25	14,4%	16	10,7%
Demande de financement de projet	**2015**	15	10,1%	10	7,5%
	2016	20	11,5%	10	6,7%
Total	**2015**	**149**	**100,0%**	**134**	**100,0%**
	2016	**174**	**100,0%**	**150**	**100,0%**

Source: Service Régional de l'Action Sociale (SRAS)

Au regard des demandes formulées, le SRAS effectue des consultations pour apprécier les différentes demandes. Ainsi, pour les demandes de secours, d'appareillage, de médiation familiale, le SRAS a effectué des consultations à la hauteur des demandes. Toutes ces demandes (100 demandes en 2015 et 119 en 2016, les trois types confondus) ont bénéficié d'une consultation. Cependant, toutes les demandes de prise en charge médicale, d'appui et assistance aux daara, de bourse de formation ou d'aide scolaire et de financement de projet n'ont pas pu bénéficier de consultations. Le nombre total de demande sollicité est de 45 demandes en 2015 et 55 en 2016. Toutefois, seules 30 demandes ont pu bénéficier de consultations en 2015 et 31 en 2016.

VI.1.2. LES SECOURS AUX PERSONNES NECESSITEUSES

Pour aider les indigents et les groupes vulnérables de la région à subvenir à leurs besoins alimentaires et à améliorer leurs conditions de vie, le service régional de l'action sociale, avec l'appui de ses partenaires, a effectué des distributions de différentes natures relatives à la prise en charge des handicapés et des personnes nécessiteuses.

Cette prise en charge est effectuée à travers des appuis techniques. Ces appuis ont consisté en des donations de matériels pour faciliter la mobilité de ces personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2016, six fauteuils roulants, cinq cannes blanches, cinq paires cannes anglaises et quatre paires de béquilles ont été distribués par le SRAS à des nécessiteux. Par rapport à la prise en charge médicale, trois personnes ont été enrôlées avec l'appui du principal partenaire world vision. De même, des secours aux indigènes sont effectués. Il s'agit de la distribution de dix carcasses de mouton ainsi qu'un appui à 60 personnes pour la Tabaski à hauteur de 1 500 000 FCFA.

VI.1.3. LA PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES

Elle se fait par l'intermédiaire du Programme National de Réhabilitation à Base Communautaire (PNRBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA). Le PNRBC est un programme qui promet la collaboration entre les dirigeants communautaires, les personnes handicapées, leurs familles et les autres citoyens intéressés afin d'offrir des chances égales à tous les membres de la communauté vivant avec un handicap. Le PNRBC a une stratégie de réadaptation, d'égalisation des chances, de réduction de la pauvreté et d'intégration sociale des personnes handicapées. Ce programme a mis à la disposition de la région de Kédougou, pour l'année 2016, une enveloppe de 2 330? 300 FCFA, pour financer des projets des personnes vivant avec handicap. Aussi, la somme de 1 600 000 FCFA a été dégagée pour assurer une formation des jeunes aux techniques de fabrication du savon et un appui scolaire à 83 élèves issus des familles démunies à hauteur de 1 642 000 FCFA. Les projets financés par le PNRBC sont de nature diverse et variée. Il s'agit des projets d'élevage, d'agriculture, de commerce, d'artisanat et de culture.

Le PAPA est un projet d'appui aux personnes âgées. Il permet le financement de micro-projets pour les personnes de 60 ans et plus. En 2016, la région a bénéficié d'une enveloppe de 2 500 000 FCFA a destinée au financement de 25 personnes du 3ième âge.

VI.2. LES SAPEURS POMPIERS

La Dans le cadre de la montée en puissance de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers, la 62e compagnie d'incendie et de secours (CIS) de Kédougou a été créé par arrêté ministériel n°0772/MINT/CAB/GNSP du 12 Février 2007. Elle relève du Groupement d'Incendie et de Secours N°6 dont l'Etat-major est basé à Tambacounda.

La 62e Compagnie d'Incendie et de Secours dont la compétence s'étend sur l'ensemble de la région de Kédougou, est chargée des secours et de la protection tant contre les incendies que contre les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique. A ce titre, elle est particulièrement chargée :

- De la prévention et de la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- Des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

VI.2.1. LES SORTIES

Pour apporter une assistance aux populations, les sapeurs-pompiers effectuent diverses interventions. Celles-ci sont de nature diverse et variée et concernent essentiellement les incendies, les secours à victimes, l'assistance aux personnes et les opérations diverses. En 2015, la compagnie d'incendie et de secours de Kédougou a effectué au total 346 interventions contre 378 en 2014, soit moins de 32 interventions. En 2016, le nombre d'intervention est porté à 267 interventions.

VI.2.2. LE SECOURS AUX VICTIMES

En 2015, la compagnie d'incendie et de secours a effectué 101 interventions pour secourir des personnes en danger. Ces opérations de secours ont principalement concerné les accidents de la circulation avec 99 cas d'accidents de la circulation. Heureusement, 92 personnes ont été secourues avec succès. Néanmoins, sept cas de décès ont été enregistrés. Par rapport à 2014, une baisse du nombre d'intervention ainsi que le nombre de décès ont été notés. En 2016, les pompiers ont effectué 94 sorties de secours à victimes dont 89 issus des accidents de la circulation et un accident de travail.

VI.2.3. L'ASSISTANCE AUX PERSONNES

Dans le domaine de l'assistance aux personnes, la compagnie d'incendie et de secours a effectué 120 intervention en 2015 pour assister des personnes malades et des

personnes en danger contre 133 en 2014. Cette assistance a concerné des personnes malades avec 98 cas et 22 cas de personnes en danger. Aucun cas de décès n'a été noté lors de ces interventions. En 2016, les pompiers de la 62e CIS ont assisté 77 personnes malades et 40 corps sans vie ont été transportés.

VI.2.4. LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Contrairement aux autres interventions, les sorties de la compagnie d'incendie et de secours pour cause d'incendie ont augmenté entre 2014 et 2015. En 2015, 42 sorties ont été effectuées contre 37 sorties en 2014 pour combattre des incendies. Les principaux lieux concernés par ces incendies sont des habitations (23 sorties) et des industries (14 sorties). En revanche, entre 2015 et 2016, le nombre de sorties pour incendie a baissé. Pour cette cause, la compagnie n'a effectué que 12 sorties.

VI.2.5. LES SORTIES POUR OPERATIONS DIVERSES

En plus de ses activités courantes, la 62ième compagnie d'incendie et de secours de Kédougou a réalisé aussi 83 sorties au cours 2015 pour effectuer d'autres opérations diverses contre 86 en 2014. Ces opérations concernent essentiellement des découvertes de corps sans vie (26 cas), des alertes motivées (24 cas d'intervention) et la couverture de service de sécurité (21 cas). En 2016, seulement 39 intervention ont été effectuée pour opérations diverses. Ces opérations sont orientées vers 18 cas de tournées de bouches, 14 alertes motivées, 5 visites de préventions et 4 couvertures sécuritaires.

Conclusion

Le service régional de l'action sociale de Kédougou est en train de bien assurer sa mission d'assistance envers les populations. En effet, le SRAS a effectué 134 consultations sociales en 2015 et 150 en 2016 dont la plupart (52,2% en 2015 et 46,7% en 2016) consistait à apporter un secours aux personnes nécessiteuses. A travers les programmes de l'Etat et ses partenaires, il a aussi contribué à la promotion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en injectant un montant de 8 075 000 FCFA pour la prise en charge des personnes en situation de handicap, le financement des projets, la prise en charge de leur formation professionnelle ainsi qu'un appui aux élèves issus de familles démunies.

En ce qui concerne la compagnie d'incendie et de secours, ses interventions sont orientées vers l'assistance des personnes ainsi que la lutte contre les incendies. La compagnie a effectué, au total, 346 interventions en 2015 contre 378 en 2014. En 2016, le nombre d'intervention est porté à 267 interventions.

Cependant, ces deux structures sont loin d'être suffisamment équipées pour mener à bien leurs missions sur toute l'étendue de la région. Il serait donc très bénéfique elles soient dotées en moyens humains, matériels et financiers.

Chapitre VI : AGRICULTURE

Introduction

Le Programme de Renforcement et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) reste, aujourd'hui, le programme phare de la politique agricole du Sénégal. Conscient que la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la lutte contre la pauvreté rurale et l'agriculture durable constituent des défis pressants, l'état du Sénégal considère que l'agriculture n'a d'autre choix que d'accélérer sa cadence. A cet effet, le PRACAS a été inscrit parmi les projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Dans la région de Kédougou, les campagnes agricoles 2015/2016 et 2016/2017 sont marquées par la consolidation des acquis en termes de distribution de semence, de subvention d'intrants agricoles. Il s'y ajoute la mise en place et cession de matériel agricole. En plus, la pluviométrie a, aussi, été favorable aux deux campagnes. En 2016, l'hivernage a été caractérisé par une installation précoce des pluies dans certaines zones dès le 23 avril avec au moins 65 mm permettant à certains producteurs de procéder au labour.

Le présent chapitre sera articulé autour de deux parties essentielles. La première partie abordera les préparations des campagnes 2015/2016 et 2016/2017. La seconde partie fera le bilan de ces deux campagnes.

Dans la suite de ce chapitre, sauf indication contraire, 2015 et 2016 ferons références respectivement aux campagnes 2015/2016 et 2016/2017.

VII.1. LES PREPARATIONS DES CAMPAGNES 2015/2016 ET 2016/2017

L'Etat du Sénégal, à travers le PRACAS, a maintenu son effort d'appui et d'accompagnement de l'agriculture en vue de l'atteinte des objectifs du programme. Cet appui s'est matérialisé, durant les campagnes 2015/2016 et 2016/2017, par une augmentation significative des quantités de semences de riz et une nette amélioration de la qualité des autres semences certifiées et subventionnées. De manière plus précise, l'Etat a maintenu la tendance haussière des quotas d'engrais et de semences de riz subventionné, afin de permettre l'accroissement de la productivité et l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire.

VII.1.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

Depuis la campagne agricole 2014/2015, la dynamique haussière des quantités de semence reçues dans la région poursuit sa tendance. Au niveau global, elles ont augmenté de 13,0% passant de 415 tonnes durant la campagne 2015/2016 à 469 tonnes à la suivante. Cependant, cette hausse du niveau global cache certaines disparités. En effet, les quantités de semences d'arachide et de maïs ont respectivement baissé de 6,1% et 32,8%. A l'opposé, les réceptions de riz, de fonio et de sorgho ont considérablement augmenté. Les quantités de riz reçues passent de 95 tonnes lors de la campagne 2015/2016 à 105 tonnes la campagne suivante ; soit une hausse de 63,2%. Cette situation pourrait s'expliquer par la volonté de l'Etat à vouloir atteindre l'autosuffisance en riz en 2017.

Par ailleurs, le taux de cession pourrait être amélioré. Sur les 469 tonnes de semences reçues en 2016, seule une quantité de 400,7 tonnes a été vendue ; soit un taux de cession de 88,3%. Durant la campagne 2015, le taux de cession se situait à 97,2%.

Tableau VII-1 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les spéculations

Spéculations	Opération	Campagnes			Variation
		2014/2015	2015/2016	2016/2017	
Arachide	Reçu (T)	294,5	200	187,9	-6,1%
	Vendu (T)	294,5	200	186,9	-6,6%
	Reliquat (T)	0	0	1	
Maïs	Reçu (T)	10	67	45	-32,8%
	Vendu (T)	10	67	31	-53,7%
	Reliquat (T)	0	0	14	
Sorgho	Reçu (T)	60	32	52.1	87,5%
	Vendu (T)	49,8	32	50,02	56,3%
	Reliquat (T)	10,2	0	9,98	
Fonio	Reçu (T)	ND	21	29	38,1%
	Vendu (T)	ND	21	26,5	26,2%
	Reliquat (T)	ND	0	2,5	
Riz	Reçu (T)	100	95	155	63,2%
	Vendu (T)	76,8	83,4	106,3	27,5%
	Reliquat (T)	23,2	11,6	48,7	
Total	Reçu (T)	464,5	415	469	13,0%
	Vendu (T)	431,1	403,4	400,72	-0,7%
	Reliquat (T)	33,4	11,6	76,18	

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

Au niveau départemental, les proportions de semences reçues sont différentes. Le département de Kédougou dispose la quantité la plus importante avec un peu plus de 57% lors des deux campagnes avec une hausse de 13,7% entre les deux. Ainsi, 237 tonnes de semence ont été reçues en 2015 et 269,4 tonnes en 2016 par le département de Kédougou. Saraya, zone actuellement dominée par les activités d'exploitation d'or, a obtenu 86 tonnes en 2015 et 104 tonnes en 2016 ; soit plus de 21% du total régional. De même, avec une part quasi proche de celle de Saraya (21% en moyenne), le département de Salémata dispose de 90 tonnes de semence en 2015 et 95,6 tonnes en 2016.

Tableau VII-2 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les départements

Départements	Opération	Campagnes				Variation
		2015/2016		2016/2017		
		Quantité (T)	Part (%)	Quantité (T)	Part (%)	
Kédougou	Reçu	237	57,1%	269,38	57,4%	13,7%
	Vendu	236,4	58,6%	234,4	56,6%	-0,8%
	Reliquat	0,6		34,98		
Saraya	Reçu	86	20,7%	104	22,2%	20,9%
	Vendu	78	19,3%	88,81	21,4%	13,9%
	Reliquat	8		15,19		
Salémata	Reçu	92	22,2%	95,62	20,4%	3,9%
	Vendu	89	22,1%	91,06	22,0%	2,3%
	Reliquat	3		4,56		
Total	Reçu	415	100,0%	469	100,0%	13,0%
	Vendu	403,4	100,0%	414,27	100,0%	2,7%
	Reliquat	11,6		54,73		

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

VII.1.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS

L'utilisation d'engrais permet de fertiliser les terres cultivées afin d'obtenir de meilleurs rendements. C'est en ce sens que l'Etat met à la disposition des agricultures des engrais subventionnés pour de meilleurs rendements.

Durant les années 2015 et 2016, les quantités d'engrais reçues dans la région de Kédougou ont considérablement baissé. Pour les trois types disponibles, la baisse est notée pour chacun. Ainsi, les quantités passent de 281,95 tonnes à 154,65 tonnes ; soit une baisse de 45,1%. Cette baisse est la résultante de la baisse simultanée des quantités d'engrais des trois types 6-20-10, Urée et 15-15-15. La quantité d'urée reçue passe de 92,95 tonnes lors de la première campagne à 26,65 tonnes à la seconde.

Par ailleurs, il apparait une nette différence entre les quantités reçues et celles vendues. Ainsi, les taux de cession se situent à 56,3% en 2015 et 87,2% en 2016. Cependant, il apparait que l'urée est beaucoup plus achetée par les agriculteurs. Son taux de cession est de 70% en 2015 et plus de 93% en 2016.

Cependant, l'urée présente la plus faible part des quantités reçues dans la région de Kédougou, bien qu'étant le type d'engrais le plus acheté. Sa part est de 17,2% du total des quantités d'engrais reçues dans la région. Les types 6-20-10 et 15-15-15 occupent respectivement 43,3% et 39,4% du total des quantités reçues.

Tableau VII-3 : Situation de la mise en place d'engrais

Type d'engrais	Opérations	Campagnes		Variation
		2015/2016	2016/2017	
6-20-10	Reçu (T)	76,6	67	-12,5%
	Vendu (T)	24,55	60,55	146,6%
	Reliquat (T)	52,05	6,45	
Urée	Reçu (T)	92,95	26,65	-71,3%
	Vendu (T)	65	24,85	-61,8%
	Reliquat (T)	27,95	1,8	
15-15-15	Reçu (T)	112,4	61	-45,7%
	Vendu (T)	69,1	49,5	-28,4%
	Reliquat (T)	43,3	11,5	
Total	Reçu (T)	281,95	154,65	-45,1%
	Vendu (T)	158,65	134,9	-15,0%
	Reliquat (T)	123,3	19,75	

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

Au niveau départemental, la répartition des quantités reçues reste déséquilibrée. Le département de Kédougou a reçu 173,4 tonnes en 2015 et 105,3 tonnes en 2016 ; soit respectivement 57,9% et 68,1% des quantités totales reçues par la région. Le département de Salémata, dont l'agriculture demeure la principale activité, reste le moins doté. Seulement 21% de la quantité totale lui a été destinée correspondant à 63 tonnes en 2015 et 33,35 tonnes en 2016.

Tableau VII-4 : Situation de la mise en place d'engrais par département

Départements	Opération	Campagnes				Variation
		2015/2016		2016/2017		
		Quantité (T)	Part (%)	Quantité (T)	Part (%)	
Kédougou	Reçu	173,4	57,9%	105,3	68,1%	-39,3%
	Vendu	100,45	63,3%	93,8	69,5%	-6,6%
	Taux de cession	57,9%		89,1%		
Saraya	Reçu	63	21,0%	16	10,3%	-74,6%
	Vendu	53,65	33,8%	12,55	9,3%	-76,6%
	Taux de cession	85,2%		78,4%		
Salémata	Reçu	63	21,0%	33,35	21,6%	-47,1%
	Vendu	4,55	2,9%	28,55	21,2%	527,5%
	Taux de cession	7,2%		85,6%		
Total	Reçu	299,4	100,0%	154,65	100,0%	-48,3%
	Vendu	158,65	100,0%	134,9	100,0%	-15,0%
	Taux de cession	53,0%		19,75		

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

VII.1.3. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Durant la campagne 2016/2017, deux programmes majeurs ont permis de mettre à la disposition de la région des matériels agricoles motorisés. Il s'agit du programme brésilien « Maïs alimentos » et du programme belge. Au même titre que les autres programmes, les équipements agricoles motorisés sont cédés à travers des commissions régionales et départementales de supervision, de contrôle et de distribution. Pour ces matériels, une subvention de 60% sur le prix fournisseur est accordée.

Cependant, compte tenu du niveau de pauvreté de la population rurale de la région de Kédougou, et particulièrement les agriculteurs, beaucoup d'agriculteurs présentent une certaine difficulté à acquérir ces matériels. En effet, avec une subvention de 60%, il faut disposer des moyens à hauteur de 40% du montant du prix fournisseur pour pouvoir compléter le gap. Cela s'est traduit, en conséquence, par un faible taux de cession des matériels agricoles. Pour pallier à cette contrainte, le MAER a pris l'initiative, avec l'accompagnement du MEFP, de mettre en place une convention tripartite entre le MAER, le FONGIP et les institutions financières (CNCAS, BNDE, CNAAS) afin de faciliter l'accès des petits producteurs aux équipements agricoles motorisés essentiels.

Tableau VII-5 : Matériels agricoles mis en place durant la campagne 2016/2017

Désignation	Nombre reçu	Nombre vendu
Tracteurs 75 – 78 CV	15	ND
Offset 22 disques	15	ND
Semoirs grandes cultures, 13 rangs	15	ND
Charrues à 4 socs réversibles	5	ND
Motoculteurs équipés	10	ND
Total	**60**	**ND**

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

VII.2. LE BILAN DES CAMPAGNES AGRICOLES 2015/2016 ET 2016/2017

VII.2.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les principales cultures vivrières de la région de Kédougou sont le sorgho, le maïs, le riz et le fonio. Cependant, le mil et le niébé sont cultivés sur de petites dimensions au niveau du département de Kédougou. Durant les deux campagnes, différents éléments peuvent être facteurs explicatifs de certaines performances. Il s'agit, entre autres éléments, de :

- la combinaison des programmes réguliers et des actions des projets ;
- la mise en place à temps des semences ;
- la bonne pluviométrie ;
- l'évolution de la mécanisation ;
- la facilitation de l'accès aux intrants ;
- l'utilisation davantage de semences certifiées ;
- l'augmentation des aménagements.

La combinaison de ces différentes actions ont permis d'aboutir à de bons résultats selon les différentes spéculations. Par rapport aux céréales, la superficie emblavée entre les campagnes passe de 17 539 ha en 2015 à 19 797 ha en 2016 ; soit une amélioration de 12,9%. Quant à la production, elle passe de 36 908 tonnes en 2015 à 45 554 tonnes en 2016 ; soit 23,4%. Ces performances induisent l'évolution du rendement qui passe de 2 105 kg/ha à 2 301 kg/ha. Cette situation est distincte à travers les différentes spéculations qui composent ces céréales.

Le sorgho : la superficie emblavée pour la culture du sorgho poursuit sa dynamique haussière. Elle se situe à 3 524 ha en 2016 en passant par 2 281 ha en 2014 et 3 204 ha en 2015 ; soit une hausse de 10,0% entre les deux dernières campagnes. Malgré la baisse du rendement, cette augmentation de la superficie emblavée a contribué à améliorer le niveau de la production qui s'est stabilisé sur 4 673 tonnes en 2016 ; soit une hausse timide de 0,7%. La baisse du rendement pourrait s'expliquer par la hausse plus rapide de la superficie emblavée que celle de la production. En effet, le rendement est obtenu en rapportant la production par la superficie.

Le maïs : le maïs constitue, derrière le riz, la seconde céréale la plus cultivée dans la région de Kédougou. Les superficies emblavées pour la culture du maïs passent de 5 395 ha en 2015 à 5 934 ha en 2016 ; soit 10,0% de hausse. En plus, avec la bonne pluviométrie durant les deux campagnes, la production de maïs a augmenté de 18,3% passant de 12 678 tonnes à 14 993 tonnes.

Le riz : le riz est la céréale la plus cultivée en terme de superficie et de quantité produite dans la région de Kédougou. Les emblavures de riz sont passées de 7 500 à 8 800 ha entre 2015 et 2016, soit une hausse de 17,8%. Cette hausse de la surface emblavée est favorable à celle de la production. Ainsi, entre ces deux années, elle passe de 18 750 à 24 680 tonnes ; soit une augmentation de 31,7%. Il s'en est suivi une amélioration des rendements du riz puisqu'ils passent de 2 500 à 2 805 kg/ha entre la première et la seconde campagne.

Le fonio : depuis 2014, les superficies emblavées de fonio poursuivent une tendance haussière. En 2015 et 2016, elles dépassent la barre des 1 400 ha alors que, avant ces dates, elles se situaient à moins de 500 ha. Plus précisément, elles passent de 1 438 ha en 2015 pour se situer à 1 539 ha en 2016. La production de fonio pour la campagne de 2016 a connu aussi une hausse de 43,2% par rapport à la campagne de 2015 en passant de 839 à 1 201 tonnes. Cependant les rendements du fonio ont légèrement augmenté de 197 kg/ha entre ces deux années. Ils passent ainsi de 583 à 780 Kg/ha entre les campagnes agricoles de 2015 et 2016.

Tableau VII-6 : Situation des cultures vivrières durant les campagnes 2015 et 2016

Spéculations		Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Céréales
Superficie (Ha)	2015/2016	3 204	5 395	7 500	1 438	**17 537**
	2016/2017	3 525	5 934	8 800	1 539	**19 797**
	Evolution	10,0%	10,0%	17,3%	7,0%	**12,9%**
Production (T)	2015/2016	4 642	12 678	18 750	839	**36 908**
	2016/2017	4 673	14 993	24 687	1 201	**45 554**
	Evolution	0,7%	18,3%	31,7%	43,2%	**23,4%**
Rendement (Kg/Ha)	2015/2016	1 449	2 350	2 500	583	**2 105**
	2016/2017	1 326	2 527	2 805	780	**2 301**

Source : DRDR de Kédougou, 2018

VII.2.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Dans la région de Kédougou, deux types de cultures industrielles sont généralement les plus pratiquées : l'arachide d'huilerie et le coton.

La superficie des terres cultivées en arachide lors de la campagne de 2016 est évaluée à 4 299 ha contre 3 937 ha en 2015 ; soit une hausse de 9,2%. Cette hausse est obtenue à la suite de celle des superficies emblavées dans les différents départements. Le département de Kédougou enregistre la plus forte hausse avec 17,3% passant de 1 961 ha emblavés en 2015 à 2 300 ha en 2016. Les autres départements ont enregistré une hausse timide de 1,2% pour se situer à 1 605 ha et 394 en 2016 respectivement pour les départements de Saraya et Salémata.

Tableau VII-7 : Situation des cultures industrielles durant les campagnes 2015 et 2016

Spéculation	Superficie (Ha)		Production (T)		Rendement (Kg/Ha)	
	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017
Arachide	3 937	4 299	3 981	5 062	1 011	1 177
Coton	1 610	1 481	1 854	1 654	1 152	1 117
Total	**5 547**	**5 780**	**5 836**	**6 716**	**1 052**	**1 162**

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

Pour la production d'arachide, une nette amélioration a été notée entre les deux campagnes. La production d'arachide passe de 3 981 en 2015 à 5 062 tonnes en 2016 traduisant une augmentation de 27,1%. Cette amélioration est concomitante à celle notée dans les départements de Kédougou et de Saraya qui ont enregistré des hausses respectives de 38,6% et 29,3%. Ces améliorations ont permis de porter la production d'arachide dans ces départements respectifs à 2 583 tonnes et 2 051 tonnes. A l'opposée, la production d'arachide a enregistré une baisse de 19,7% dans le département de Salémata pour se situer 428 tonnes en 2016.

Par rapport à la culture du coton, les superficies emblavées passent de 1 610 ha en 2015 à 1 481 ha en 2016. En revanche, la production a baissé de 10,8% en passant de 1 854 tonnes en 2015 pour se situer à 1 654 tonnes en 2016. Cette baisse induit une baisse des rendements. Ils passent de 1 152 kg/ha en 2015 à 1 117 kg/ha en 2016.

CONCLUSION

Comparativement à 2014, l'hivernage de 2015 a été meilleur en termes de précipitations et de nombre de jours de pluie. En revanche, celui de 2016 a été moins bon par rapport à 2015 bien qu'une installation précoce des pluies ait été constatée dès le 23 avril 2016. Sur les cinq stations de postes pluviométriques, il a été dénombré 9 402,4 mm en 2015 et seulement 8 130,1 mm en 2016. Les stations de Kédougou, Bandafassi et Fongolimbi ont été les plus affectées par cette baisse.

Malgré la baisse de la pluviométrie entre les deux années, force est de constater que la production de culture vivrière notamment les céréales a connu une hausse de 23,4% pour se situer 45 554 tonnes en 2016. De même, la production de cultures industrielles, avec les deux principales spéculations que sont l'arachide et le coton, est marquée par une bonne performance avec une hausse de 15,1% permettant une récolte de 6 716 tonnes en 2016. Par ailleurs, les superficies emblavées ont augmenté de 12,9% et 4,2% respectivement pour les cultures vivrière et industrielle avec des niveaux respectifs de 17 797 ha et 5 780 ha en 2016.

Introduction

Les conditions pluviométriques satisfaisantes confèrent à la région de Kédougou un paysage de savane arborée avec une bonne biomasse. Toutefois, les parcours de cette zone présentent, pendant une partie de l'année, une faible valeur nutritive, du fait d'une forte teneur en lignine. Dans cette zone, une forte présence de glossines limite l'élevage.

L'élevage extensif demeure le type pratiqué par la quasi-totalité des éleveurs avec comme caractéristique principal un bétail laissé en divagation. Ce type d'élevage est surtout encouragé par l'existence de pâturages riches et diversifiés (importantes quantités de biomasses herbacées et arbustives) mais aussi et surtout par les espèces qui sont élevées dont la race ndama qui est rustique. Toutefois ce potentiel de pâturage, pendant la saison sèche présente une faible valeur nutritive, du fait d'une forte teneur en lignine. Dans cette zone, une forte pression de glossines limite l'élevage au point que seuls les taurins Ndama, les moutons et chèvres nains peuvent vivre dans les zones infestées de glossines.

L'analyse des données va porter sur la typologie du personnel intervenant dans les infrastructures, sur les effectifs du cheptel, les productions de viande et des produits dérivés et la santé animale.

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques assurent généralement la supervision, le suivi et le contrôle de l'activité. Ils ont pour rôle principal la mise en œuvre la politique définie par le Ministère de l'élevage et des Productions Animales (MEPA) mais aussi et surtout d'assister les éleveurs face aux éventuelles menaces. C'est-à-dire, ils assurent la surveillance épidémiologique et apportent une assistance vétérinaire aux éleveurs.

La région de Kédougou compte, depuis 2014, un seul docteur vétérinaire pour assurer la surveillance épidémiologique et l'assistance vétérinaire. Il est, cependant, appuyé par une équipe assez diversifiée constituant le personnel de service régionale de l'élevage.

Entre 2014 et 2016, on note une grande évolution en terme d'effectifs du personnel. Ainsi, l'équipe comptait 12 personnes en 2014 alors qu'elle en compte 64 en 2016 et 2015. Il faut signaler la stabilité de l'effectif entre 2015 et 2016. Durant ces deux années, l'effectif du personnel est resté identique notamment sur la composition selon le sexe que sur le nombre.

De même, la région compte trois ingénieurs des travaux d'élevage de 2014 à 2016. Ces trois ingénieurs sont tous de sexe masculin. En revanche, quatre agents techniques d'élevage se sont ajoutés à l'effectif du personnel de 2014 à 2015. En 2014, l'équipe était composée de six ATE alors qu'elle est composée de dix ATE en 2015 et 2016 ; tous des hommes.

Le personnel constitué d'autres agents a fortement évolué entre 2014 et 2015. Ainsi, ce personnel était constitué seulement de deux hommes en 2014. Il est composé de 25 femmes en 2015 et 2016.

Globalement, l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires est composée de 64 agents en 2015 et 2016. Les hommes représentent près de 61% du personnel. Cependant, en 2014, le service ne disposait d'aucun agent de sexe féminin parmi les 12 agents qu'il comptait. Ces agents sont répartis entre les départements, l'IRSV et les sites. Les ingénieurs des travaux et les Agents Techniques sont répartis entre les trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya) par contre les agents administratifs sont au niveau de l'Inspection régionale des services vétérinaires.

Tableau VIII-1 : Effectifs du personnel selon le diplôme

Année	Docteur vétérinaire		ITE[13]		ATE[14]		Autres		Ensemble		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
2014	1	0	3	0	6	0	2	0	12	0	12
2015	1	0	3	0	10	0	0	25	39	25	64
2016	1	0	3	0	10	0	0	25	39	25	64

Source : IRSV Kédougou, 2018

VIII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Depuis quelques années, la politique de l'élevage dans la région a connu une dynamique de performance positive. L'état a mis en place, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, deux projets phares : le PDESOC (Projet de Développement de l'élevage au Sénégal Oriental et en Basse Casamance) et le PROGEBE (Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique). L'objectif du PDESOC est de Contribuer à réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire en assurant une gestion durable des ressources naturelles tout en participant au développement de l'élevage et à la mise en œuvre de systèmes de production performants.

Le PROGEBE, quant à lui, cherche à mettre en place des mesures de préservation du bétail ruminant endémique (BRE) trypanotolérant (bovin ndama, mouton djallonké et chèvre naine) et de son habitat naturel.

D'autres partenaires interviennent, aussi, dans le domaine de l'élevage à Kédougou. Il s'agit du PINKK, du P2RS et du projet COSPE. La combinaison d'actions de ces projets a permis d'améliorer les conditions d'élevage et valorisé le potentiel de production et d'accroissement de la productivité du bétail.

[13] ITE : Ingénieur des Travaux d'Elevage
[14] ATE : Agents Techniques d'Elevage

Tableau VIII-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
PROGEBE	Projet	Santé animale, infrastructures pastorales, préservation de l'environnement, formation des producteurs, amélioration des productions animales, cultures fourragères, appui conseil des agro-pasteurs	Arrondissement Bandafassi
PDESOC	Projet	Modernisation des systèmes de production animale ; Santé animale ; Aménagement pastoral ; cultures fourragères, appui à la constitution des réserves fourragères, Préservation environnement	Région
PINKK	Projet	Elevage	Région
P2RS	Programme	Elevage	Région
COSPE	Projet	Elevage	Kédougou, Saraya[15]

Source : IRSV Kédougou, 2018

VIII.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Par rapport aux infrastructures et équipements, la structure de la région n'a pas évolué entre 2015 et 2016. Cependant, une forte avancée a été notée entre 2015 et 2014. Le nombre passe de 10 à 139 infrastructures et équipements ; soit 129 infrastructures et équipements supplémentaires. En 2014, près de 80% de ces équipements se situaient dans le département de Kédougou ; soit huit infrastructures sur 10. Les deux départements ne disposaient chacun que d'une seule infrastructure. Toutefois, cette répartition change en 2015 et 2016. Durant cette année, 76,3% des infrastructures pastorales se situent dans le département de Saraya avec 106 unités dont 98 forages pastoraux. Le département de Salémata demeure le moins équipé avec seulement trois unités dont deux parcs à vaccinations.

Les forages pastoraux ont considérablement augmenté entre 2014 et 2016. En 2014, La région ne comptait aucun forage pastoral. En 2015 et 2016, le nombre passe à 117 forages pastoraux dont les 18 se situent dans le département de Kédougou. Aussi, le nombre de parc à vaccination passe de trois unités en 2014 à huit unités en 2015 et 2016 dont quatre unité dans le département de Kédougou et deux unités dans chacun des autres départements. Quant aux fermes avicoles modernes, elles ont bénéficié de sept unités supplémentaires passant, ainsi, de cinq à 12 unités respectivement en 2014 et 2015.

Les infrastructures telles que les unités de transformations de produits laitiers, les fermes modernes d'embouche (bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine), les centres zootechniques et les abattoirs modernes n'existent pas dans la région de

[15] Il s'agit ici des départements

Kédougou entre 2015 et 2016. Cependant, une zone d'abattoir existe mais celle-ci n'est pas moderne. Par rapport aux pharmacies et cliniques vétérinaires, la région de Kédougou n'en dispose qu'une seule depuis 2014 ; celle-ci est localisée dans le département de Kédougou.

Tableau VIII-3 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles de 2014 à 2016

Départements	Années	Forages agropastoraux	Parcs à vaccination	Fermes avicoles modernes	Unités de transformation de produits laitiers	Abattoirs modernes	Pharmacies et cliniques vétérinaires
Kédougou	2014	0	1	5	0	1	1
	2015	18	2	8	1	0	1
	2016	18	2	8	1	0	1
Saraya	2014	0	1	0	0	0	0
	2015	98	4	4	0	0	0
	2016	98	4	4	0	0	0
Salémata	2014	0	1	0	0	0	0
	2015	1	2	0	0	0	0
	2016	1	2	0	0	0	0
Région	**2014**	**0**	**3**	**5**	**0**	**1**	**1**
	2015	**117**	**8**	**12**	**1**	**0**	**1**
	2016	**117**	**8**	**12**	**1**	**0**	**1**

Source : IRSV Kédougou, 2018

VIII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel de la région de Kédougou est estimé, en 2016, à 91 461 têtes. Ce nombre a évolué entre 2014 et 2016. Dans un premier temps, l'effectif connait une baisse de 15% passant de 103 819 têtes en 2014 à 88 367 têtes en 2015. Cette baisse est imputable à celle du nombre de têtes dans le département de Salémata qui passe de 28 438 en 2014 à 21 669 têtes en 2016. Celle-ci est, à son tour, tributaire des baisses de 54,3% et 42,5% respectivement du nombre de caprins et d'ovins dans le département. Dans un second temps, entre 2015 et 2016, le nombre de tête du cheptel reprend avec une hausse de 3,5%. Cette hausse est caractéristique des hausses de 20,0% et 11,1% du nombre d'équins dans les départements de Kédougou et de Saraya.

Par rapport à la répartition du cheptel par département, celui de Saraya occupe la première place avec plus de 41% du cheptel depuis 2014. Dans ce département, plus de 49% du cheptel est constitué de bovins. De même, plus de 71% du cheptel dans le département de Kédougou constitué par les bovins, soit 21 528 en 2015 et 22 281 bovins en 2016. Cette composition confère au département la part de 34,1% du cheptel régional.

Par rapport à la répartition du cheptel selon les familles d'espèces, il apparait que celui-ci est majoritairement composé de bovins, d'ovins et de caprins. En effet, la part des bovins passe de 54,3% en 2014 à 60,6% en 2015 et 2016. Le nombre de bovins est de 55 448 en 2016 contre 53 573 en 2015. En 2014, ce nombre se situait à 56 374 bovins. Les ovins constituent, derrière les bovins, la seconde famille d'espèce la plus représentée. Ainsi, la part des ovins passe de 22,0% en 2014 à 19,7% les deux années suivantes. A ces parts, correspondent des effectifs de 17 836 têtes d'ovins en 2015 et 17 995 en 2016. En 2014, l'effectif était de 22 793 ovins. Les caprins sont, aussi, bien représentés avec une part de 20,7% en 2014 et 18,5% les années suivantes. Leur effectif est de 16 882 têtes de caprins contre 16 311 têtes en 2015 et 21 468 têtes en 2014. Les équins, les porcins et les asins sont représentés par de faibles proportions. Pour les porcins, il faut signaler que seul le département de Kédougou en dispose. Les espèces de type caméliens n'existent pas dans la région de Kédougou.

Par rapport à la volaille, une baisse est notée entre 2014 et 2015 puis un retour à la hausse entre 2015 et 2016. Ainsi, le nombre de volaille est de 81 175 volailles en 2016 contre 87 769 en 2014 en passant par 78 430 volailles en 2015. En terme relatif, la baisse entre 2014 et 2015 se situe à -10,6% alors que la hausse se stabilise à 3,5% entre 2015 et 2016. Cette baisse est plus importante dans le département de Saraya qui a vu ses effectifs de la volaille se réduire de -17,9%. Par rapport au département, celui de Kédougou procure près de la moitié (48,6%) des effectifs de la volaille régionale avec 38 155 têtes en 2015 et 39 490 en 2016. Le département de Saraya a produit 24 377 en 2015 et 25 230 en 2016 ; soit 31,1% du total du nombre de volailles régionales.

Tableau VIII-4 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce

Espèces	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Bovins	22 960	21 528	22 281	20 100	18 207	18 844	13 314	13 840	14 324	56 374	53 573	55 448
Ovins	4 434	3 915	4 052	11 700	9 640	9 977	6 659	3 830	3 964	22 793	17 386	17 995
Caprins	4 886	4 309	4 459	8 200	8 171	8 457	8 382	3 830	3 964	21 468	16 311	16 882
Asins	555	203	210	2200	537	556	83	169	175	2 838	909	941
Equins	25	10	12	21	18	20	0	0	0	46	29	30
Porcins	300	159	165	0	0	0	0	0	0	300	159	165
Caméliens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bétail	33 160	30 124	31 179	42 221	36 573	37 854	28 438	21 669	22 427	103 819	88 367	91 461
Volaille	42 544	38 155	39 490	29 700	24 377	25 230	15 525	15 898	16 454	87 769	78 430	81 175

Source : IRSV Kédougou, 2018

VIII.3. LES PRODUCTIONS

VIII.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE[16]

Entre 2015 et 2016, la quantité de viande abattus a faiblement augmenté alors qu'elle a fortement baissé entre 2014 et 2015. Ainsi, la quantité de viande abattue est de 976 tonnes en 2016 contre 937 tonnes en 2015 ; soit une légère hausse de 4,2%. Elle se situe à 1 406 tonnes en 2014 ; soit une baisse de 33,4% entre cette année et 2015.

Tableau VIII-5 : Quantité de viandes des abattages contrôlés

Indicateurs	2014	2015	2016	Variation 2014-2015	Variation 2014-2015
Quantité de viande et d'abats (en tonnes)	1 406	937	976	-33,4%	4,2%

Source : RAC Kédougou 2017

Important : *« Il faut noter que les services vétérinaires de la région ne suivent pas les statistiques sur la volaille. Ce sous-secteur n'est pas maitrisé. La production de poulets de chair, de pondeuses, etc. se fait de façon très informelle. »*

VIII.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT ET DE MIEL

Des statistiques sur la production contrôlée de lait n'existent pas au niveau des services de l'élevage de Kédougou. La production est généralement consommée localement.

Quant au miel, il fait partie des aliments de cueillette qui permettent aux populations d'avoir des activités génératrices de revenus durant les périodes de soudure. Sa production est essentiellement artisanale et constitue le plus souvent une activité additive. Les modes de collecte et de conditionnement traditionnel donnent des miels de qualité médiocre dont le système de commercialisation est peu performant. Certains projets ont initié des programmes pour l'apiculture mais la vulgarisation des méthodes reste méconnue pour la grande majorité des populations qui s'y activent.

VIII.3.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production contrôlée des cuirs et peaux dans la région, reflétant le nombre d'animaux abattu, a connu une baisse entre les années 2014 et 2015 puis une hausse entre cette dernière et 2016. En 2014, 29 637 animaux ont été abattus contre 17 532 en 2015 traduisant une forte baisse de 40,8%. En revanche, entre 2015 et 2015, le nombre

[16] Dans cette section, les données recherchées ne sont pas disponibles. Nous nous contenterons d'analyser celles disponibles notamment les abatages en termes de nombre ; les poids n'étant pas disponible.

d'animaux abattu a augmenté de 12,8% pour se situer à 19 770 animaux abattus en 2016.

Tableau VIII-6 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés

Espèces	2014	2015	2016	Variation 2014-2015	Variation 2014-2015
Bovins	11 890	7 843	7 829	-34,0%	-0,2%
Caprins	9 723	4 586	7 098	-52,8%	54,8%
Ovins	8 024	5 103	4 843	-36,4%	-5,1%

Source : IRSV Kédougou

Des statistiques sur le mouvement du bétail, la surveillance épidémiologique, les résultats des campagnes de vaccination ainsi que les résultats d'insémination bovine pour les années 2015 et 2016 ne sont disponibles. Ces sections ne seront pas traitées dans ce présent document.

Conclusion

Le développement de l'Elevage dans la Région de Kédougou nécessite de forts investissements dans la construction d'infrastructures et équipements pastoraux (forages, parcs à vaccination, laiteries, abattoirs, miellerie etc.). Une meilleure structuration et organisation des filières permettra d'asseoir le Leadership idoine pour booster le développement des filières. Les efforts du MEPA et des Projets dans le financement de la filière apicole doit aboutir à faire de Kédougou une des premières régions apicoles du Sénégal. De même, les efforts en cours dans l'organisation de la filière laitière donnent déjà l'espoir d'un lendemain meilleur et permettront d'avoir des données fiables sur la production annuelle de lait.

La divagation permanente des troupeaux, le vol de bétail, les feux de brousse, l'abattage non contrôlé et le manque d'organisation des groupements d'éleveurs sont parmi les nombreuses contraintes auxquelles est confronté le secteur de l'élevage.

Pour améliorer la situation, il faut favoriser un mode d'élevage intensif, construire un abattoir moderne, lutter contre le vol de bétail par le marquage du bétail. Il faut aussi promouvoir l'aviculture, organiser la filière lait et renforcer les capacités des éleveurs sur la gestion des groupements. Les acteurs de l'élevage dans la région doivent aussi être encadrés, appuyés et surtout renforcés en capacités pour bénéficier d'une meilleure plus-value dans leur métier

Introduction

La région de Kédougou reste l'une des régions les plus fournies en écosystèmes du Sénégal. Elle renferme le Parc National Niokolo koba et la zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, l'Etat du Sénégal confie la Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) l'élaboration de la politique, des actions et de l'identification de ressources permettant la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des ressources fauniques. Ses champs de compétences comprennent la gestion forestière, le reboisement, la conservation des sols et la gestion des activités cynégétiques. Au niveau régional, c'est l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) qui a pour mission la mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette politique.

Ce chapitre analysera, d'abord, la typologie des intervenants au sein de sous-secteur. Ensuite, il traitera les différentes activités menées au niveau régional. Enfin, les principales difficultés ainsi que les perspectives sont développées

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Kédougou est composée d'une Inspection régionale et de 3 inspections départementales. Chaque inspection départementale est composée de brigades au niveau de chaque arrondissement composant le département. L'IREF est, elle-même, composée de six divisions pour assurer les différentes missions qui lui sont assignées.

Depuis 2014, tout le personnel de l'IREF est totalement composé d'homme. Entre 2014 et 2015, son effectif total s'est réduit d'un agent passant de 16 à 15 agents en 2015. En 2016, deux agents supplémentaires se joignent à cet effectif.

Par rapport aux diplômes, les agents techniques des eaux et forêts sont les plus représentés. Leur effectif passe de 7 agents en 2014 et 2015 à 11 agents techniques en 2016 ; soit 43,8%, 46,7% et 50,0% de l'effectif total successivement lors des trois années. Il faut signaler qu'en 2015, l'effectif des inspections ne disposait pas d'un ITEF alors que la région en comptait trois en 2014 et 2016.

Tableau IX-1 : Effectifs du personnel des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Inspection	Années	Ingénieur des Eaux et Forêts	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts	Ingénieur des Travaux de la Protection de la Nature	Agent technique des Eaux et Forêts	Gardes Eaux et Forêts	Ensemble
IREF	2014	2	1	1	0	0	**4**
	2015	2	0	1	0	0	**3**
	2016	2	2	1	0	0	**5**
Kédougou	2014	0	0	1	3	1	**5**
	2015	0	0	1	3	0	**4**
	2016	0	0	1	4	3	**8**
Saraya	2014	0	1	0	2	1	**4**
	2015	0	0	1	2	1	**4**
	2016	0	1	0	4	0	**5**
Salémata	2014	0	1	0	2	0	**3**
	2015	0	0	1	2	1	**4**
	2016	1	0	0	3	0	**4**
Total Région	**2014**	**2**	**3**	**2**	**7**	**2**	**16**
	2015	**2**	**0**	**4**	**7**	**2**	**15**
	2016	**3**	**3**	**2**	**11**	**3**	**22**

Source : IREF Kédougou, 2018

Par rapport à la localisation, la brigade du département de Kédougou bénéficie d'un nombre d'agents plus importants avec cinq agents en 2014, quatre en 2015 et huit en 2016. Durant ces trois années, l'effectif de l'inspection départementale de Kédougou représente, en moyenne, 31,4% de l'effectif total de la région. Celle de Saraya s'en suit avec une moyenne de 24,8% comme proportion du personnel par rapport au nombre total de la région. Ses effectifs passent de quatre agents en 2014 et 2015 à cinq en 2016.

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Dans le cadre de la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des ressources fauniques l'inspection régionale des Eaux et forêts est accompagnée par plusieurs partenaires. Ces partenaires ont des statuts différents. Il peut s'agir d'un projet ou programme de l'Etat, d'une ONG, d'une association ou d'une société minière. Les projets/programmes sont beaucoup plus présents dans ce soutien.

Les principaux domaines d'intervention sont la gestion des ressources naturelles (GRN), la défense et la restauration des sols (DRS) et les activités génératrices de revenus (AGR) à travers différentes actions ciblées telles que le reboisement, la sensibilisation, la promotion des réserves communautaires, la lutte contre les feux de brousse, la production de plants, la protection des forêts, la restauration des écosystèmes dégradés, l'aménagement forestier ainsi que l'économie de bois-énergie.

Tableau IX-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention

Intervenants	Statut	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PMFD	Projet	Reboisement, sensibilisation, Pisciculture, Plateforme multi fonctionnelle (moulin à mil)	Département de Kédougou
PROGEDE	Projet	Information sensibilisation Restauration écosystèmes dégradés, Promotion des réserves communautaires, économie bois énergie	Département de Kédougou
PADAER	Programme	Reboisement, CES/DRS, lutte contre les feux de brousse	Département de Kédougou
SGO	Société	Lutte contre les feux de brousse, GRN, reboisement	Département Saraya
USAID Yaajende	ONG	Reboisement, sensibilisation, encadrement	Département de Kédougou
MDGF	Association	Protection des forêts	Département de Kédougou
Mako SA Compagny	Société	Reboisement, CES/DRS	Département de Kédougou
Trees for Future	ONG	Production de plants, Reboisement, sensibilisation	Région Kédougou

Source : IREF Kédougou, 2018

GRN : Gestion des Ressources Naturelles
DRS : Défense et Restauration des Sols

IX.2. LA GESTION DU DOMAINE FORESTIER

IX.2.1. LA PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

La région ne dispose d'aucune forêt classée. Cependant il y a l'existence de la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) de la Falémé, du Parc National de Niokoloba (PNNK) et des cinq Réserves naturelles communautaires (Niéméniké, Thiabédji, Dindéfélo, Oubadji et Bandafassi-Tomboronkoto) faisant partie du domaine protégé de la région.

Les formations végétales de la région couvrent une superficie de 1 606 514 ha soit 95% du territoire régional. Il faut noter que la ZIC couvre, à elle seule, 1 336 000 ha du territoire régional. C'est dans cette seule zone où le gibier et la chasse présentent un intérêt scientifique ou économique majeur. De même, dans cette zone, la faune sauvage est susceptible de permettre son exploitation rationnelle à des fins touristiques et cynégétiques.

Elle a été créée pour mieux répondre aux impératifs de l'organisation de la grande chasse et de l'exploitation rationnelle de la grande faune qui constituent l'une des richesses de la région de Kédougou. Au Sénégal, cette zone demeure la seule où se pratique la grande chasse aux bovidés.

IX.2.2. LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Le feu de brousse est un incendie non maîtrisé causé souvent lors des campagnes de chasse par les touristes-chasseurs. Ces derniers, à la recherche de produits, brûlent les forêts pour faire sortir le gibier, la collecte du miel, la production de charbon de bois. D'autres facteurs tels que les imprudences de feu de camping des bergers, les feux provoqués volontairement par les bandits et les voleurs de bétail peuvent, aussi, conduire au feu de brousse.

Plusieurs stratégies ont été développées par l'IREF pour lutter contre les feux de brousse. Parmi celles-ci, on peut noter la lutte préventive avec les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication, l'ouverture de pare feu, etc., mais aussi la lutte active avec les moyens de l'IREF, des partenaires et des populations.

IX.2.3. LA LUTTE PREVENTIVE

Entre 2014 et 2015, le nombre de comités de lutte contre les feux de brousse est resté constant et se situe 166 comités. De 2015 à 2016, une disparition de trois comités a été notée au niveau de la région dont deux qui se situaient dans le département de Saraya. Parmi les 163 comités disponibles au niveau de la région, seulement 13 sont équipés.

Au niveau départemental, une constante est notée à Kédougou avec 58 comités existant durant les trois années. Parmi ces comités, 50 ne sont pas équipés. Dans le Saraya, 42 comités existaient en 2014 et 2015 contre 40 en 2016. Près de la moitié de ces comités est équipé dans ce département. Ainsi, le nombre de comités équipé est de 20 comités. Aussi, dans le département de Salémata, 66 comités existaient en 2014 et 2015 contre 65 en 2016. De ces comités, seulement 15 sont équipés.

Tableau IX-3 : Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse par département

Circonscription administrative	Année	Equipés	Non équipés	Total
Kédougou	**2014**	8	50	**58**
	2015	8	50	**58**
	2016	3	55	**58**
Saraya	**2014**	20	22	**42**
	2015	20	22	**42**
	2016	5	35	**40**
Salémata	**2014**	15	51	**66**
	2015	15	51	**66**
	2016	5	60	**65**
Région Kédougou	**2014**	43	123	**166**
	2015	43	123	**166**
	2016	13	150	**163**

Source : IREF Kédougou, 2018

Dans le cadre de la sensibilisation sur les feux de brousse, seulement 24 séances d'animation ont été tenues au niveau régional durant l'année 2016 contre 41 en 2014 et 2015 soit 17 séances de moins que les années précédentes. Par rapport aux départements, Saraya et Salémata tiennent plus de séances de sensibilisation avec respectivement 20 et 17 séances durant les années 2014 et 2015. La baisse du nombre de séances a, aussi, plus affecté ces départements. Le nombre de séance passe de 20 en 2015 à 7 en 2016 dans le Saraya tandis que dans le Salémata il passe de 17 en 2015 à 12 en 2016.

Par rapport aux personnes touchées, avec 48,8% du nombre total de séances tenues, les séances tenues dans le département de Saraya ont touché 325 personnes en 2014 et 2015 ; soit 41,6% du total des personnes touchées. Les séances à Salémata semblent

être les plus populaires. En effet, avec 41,5% du nombre de séances total, 356 personnes ont été touchées sur seulement 17 séances de sensibilisation.

Tableau IX-4 : Nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative[17]

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Kédougou	**2014**	4	9,8%	100	12,8%
	2015	4	9,8%	100	12,8%
	2016	5	20,8%		
Saraya	**2014**	20	48,8%	325	41,6%
	2015	20	48,8%	325	41,6%
	2016	7	29,2%		
Salémata	**2014**	17	41,5%	356	45,6%
	2015	17	41,5%	356	45,6%
	2016	12	50,0%		
Région	**2014**	**41**	**100,0%**	**1 331**	**100,0%**
	2015	**41**	**100,0%**	**781**	**100,0%**
	2016	**24**	**100,0%**		

Source : IREF Kédougou, 2018

IX.2.4. LA LUTTE ACTIVE

En 2014, la région de Kédougou disposait d'un réseau de pare-feu long de 269,5 km. Entre 2015 et 2016, certains ont été réhabilités et d'autres ont été ouvertes. Durant ces deux années, la région de Kédougou a bénéficié de 21 km de pare-feu ouvert et 51 km de pare-feu réhabilité. Ces éléments montrent une forte proportion de kilométrage non réhabilité ; soit 73,3%.

L'analyse par département montre que 56,0% des pare-feu sont localisés dans le département de Saraya, 27,8% dans le département de Kédougou et 16,2% dans le département de Salémata. De même qu'au niveau régional, une bonne partie du réseau par département n'est pas réhabilitée. A Kédougou, seulement six km de pare-feu ont été réhabilités alors que dans le département de Saraya, 45 km l'ont été. Cette performance appréciable du département pourrait être liée à la contribution de SGO, partenaire de l'IREF, qui intervient dans ce département pour la lutte contre les feux de brousse, la gestion des ressources naturelles. Cependant, aucun km n'est réhabilité dans le département de Salémata. Cette situation pourrait être liée à l'insuffisance de

[17] Le nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation n'est pas disponible en 2016

partenaires dans ce département. En effet, un seul partenaire de l'IREF intervient dans ce département ; il s'agit de l'ONG « Trees for future ».

La mise à feux précoce est généralement définie par arrêté des présidents des différents conseils départementaux au niveau régional sur une période bien précise. Entre 2015 et 2016, la longueur des axes routiers traités avec des feux précoces a baissé de 18,3%. Elle passe de 425,6 en 2015 à 347,8 km en 2016. Cette baisse est surtout marquée par celle obtenue dans le département de Saraya qui passe de 269,6 km à 147,2 km d'axe routiers traités avec des feux précoces ; correspondant à une baisse de 45,2%.

Par rapport aux superficies de forêts traitées avec des feux précoces, on note une baisse de 48,8% entre 2015 et 2016. Cette superficie est de 125 129 ha en 2016 contre 244 193 ha en 2015. Elle a touché beaucoup plus le département de Saraya en 2015 avec 129 876 ha (53,2%) et celui de Salémata avec 66 547 ha (53,2%) en 2016.

Tableau IX-5 : Situation des pare-feu et feux précoces par département

Destinations	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Réseau de pare-feux (en km)								
Pare-feux ouverts	1	1	20	20	0	0	21	21
Pare-feux réhabilités	6	6	45	45	0	0	51	51
Pare-feux non réhabilités	68	68	86	86	43,5	43,5	197,5	197,5
Total réseau pare-feux	75	75	151	151	43,5	43,5	269,5	269,5
Feux précoces								
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces (en km)	156	105,8	269,65	147,17	0	94,8	425,65	347,77
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces (en ha)	63 595	51 505	129 876	7 077	50 722	66 547	244 193	125 129

Source : IREF Kédougou, 2018

Durant la saison sèche, la région de Kédougou comptabilise plusieurs feux de brousse. Toutefois, une baisse du nombre de cas a été notée entre 2015 et 2016 puisque celui-ci passe de 61 cas de feu de brousse en 2015 à 34 cas en 2016 ; soit moins de 27 cas de feux de brousse. Cette baisse est imputable à celle du nombre de cas de feu de brousse ayant lieu dans le département de Saraya. Dans cette zone, aucun cas d'incendie n'a été enregistré en 2016 alors que ce nombre était de 22 cas en 2015. En revanche, une recrudescence des feux de brousse a été constatée dans le département de Kédougou avec cinq cas de plus sur le nombre de cas de l'année 2015.

Par rapport aux superficies brulées, il apparait une baisse de 52,6% au niveau régional. Les superficies brulées passent de 3 287 ha en 2015 à 1 559,5 ha en 2016. Cette forte baisse est due à celle des superficies brulées dans le département de Saraya. En effet, comme le nombre de cas de Saraya avait baissé, il s'en est suivi des superficies brulées qui passent de 2 161 ha à zéro ha brulé. En revanche, les superficies brulées ont augmentés de 50,5% dans le département de Kédougou avec 1 456,5 ha brulés en 2016 dans ce département.

Tableau IX-6 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2015		2016		variation	
	Nombre de cas	Superficies brulées (ha)	Nombre de cas	Superficies brulées (ha)	Nombre de cas (absolue)	Superficies brulées (%)
Kédougou	32	968	27	1 456,5	-5	50,5%
Saraya	22	2 161	0	0	-22	-100%
Salémata	7	158	7	103	0	-34,8%
Région	61	3 287	34	1 559,5	-27	-52,6%

Source : IREF Kédougou, 2018

IX.3. LE REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

IX.3.1. LA PRODUCTION DE PLANTS

L'évolution de la production de pépinières n'est pas uniforme entre 2014 et 2016. D'abord, entre 2014 et 2015, on note une production supplémentaire de neuf pépinières qui permet de porter cette production à 69 unités produites. En revanche, cette production est de 52 unités de pépinières c'est-à-dire une baisse de 17 pépinières entre 2015 et 2016. La répartition de ces pépinières par département montre qu'en 2015 plus de la moitié est produite dans le département de Kédougou avec une production de 35 unités. En 2016, le département de Saraya produit plus de la moitié avec 28 productions ; soit 53,8%

La production de plants a, par ailleurs, plus que doublé entre 2014 et 2015. Durant la première année, 433 633 pieds d'arbres ont été produits alors que cette production est de 927 657 pieds en 2015. Cependant, on note un ralentissement de cette tendance entre 2015 et 2016. Le nombre de plants est de 1 172 555 pieds en 2016 ; soit une augmentation de 26,4%. Il faut noter que cette production est beaucoup plus importante dans le département de Kédougou. La proportion du nombre de plants produit à Kédougou est de 63,7% en 2015 et 50,4% en 2016. C'est dans le département de Salémata que la production de pieds de plants est la plus faible avec des proportions respectives de 25,2% et 21,0% en 2015 et 2016.

Par rapport à la production de plants selon le mode, la structure change d'une année à une autre. Ainsi, en 2016, 46 pépinières sur les 52 ont été produits par mode privées/individuelles ; soit plus de 88,5% de la production totale des pépinières. Cependant, en 2015, on note la prédominance de la production de pépinières villageoises avec 49,3% du total des pépinières produites avec 34 unités. A l'opposée, la production de plants est majoritairement faite selon le type Régie. Ainsi, le nombre de pieds passe de 670 695 pieds en 2015 à 921 026 pieds en 2016 soit respectivement 72,8% et 79,1% du total du nombre plants produit. Il faut signaler que les productions par mode scolaires ou communautaires sont très peu pratiquées.

Tableau IX-7 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le mode de production

Type de pépinière		Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Régie	pépinières	1	1	1	1	1	1	3	3
	plants	339 246	478 302	113 341	205 201	218 108	237 523	670 695	921 026
Villageoises	pépinières	31	0	0	0	3	0	34	0
	plants	223 300	0	0	0	3 800	0		0
Communautaires	pépinières	0	0	0	0	1	0	1	0
	plants	0	0	0	0	4 400	0	4 400	0
Privées / Individuelles	pépinières	3	11	20	26	6	9	29	46
	plants	28 815	62 175	145 978	30 539	3 500	7 741	178 293	100 455
Scolaires	pépinières	0	0	0	0	0	0	0	0
	plants	0	0	0	0	0	0	0	0
Privés/ONG	pépinières	0	1	1	1	1	1	2	3
	plants	0	50 674	70 766	99 400	3 500	1 000	74 266	151 074
Total	pépinières	35	13	22	28	12	11	69	52
	plants	591 361	591 151	330 085	335 140	233 308	246 264	927 654	1 172 555

Source : IREF Kédougou, 2018

L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de la région de Kédougou produit plusieurs espèces de plants. Il s'agit des plants forestiers, des plants fruitiers, des plants fruitiers forestiers et des plants ornementaux. Entre 2015 et 2016, la production de plants a connu une hausse timide de 1,5% pour s'établir à 1 172 354 plants en 2016 contre 1 154 754 pieds en 2015. Cette augmentation est imputable à celle des plants d'espèces ornementales qui ont connu une hausse de 42,7%. Elle est, toutefois, amoindrie par la baisse simultanée des plants d'espèces fruitières et forestières qui ont baissé respectivement de 43,5% et 2,7%.

Par rapport à la structure de production selon les espèces, il apparait que plus de la moitié des espèces produites appartiennent aux espèces forestières. En effet, la proportion de ces espèces dans la production totale de plants est 56,0% en 2016 contre

58,4% en 2015. Les espèces ornementales sont aussi bien représentées en 2016 avec une proportion de 25,1%. De même, la production de plants d'espèce fruitières forestières n'est pas négligeable. En 2016, 146 685 pieds de cette espèce ont été produits contre 140 930 en 2015 ; soit, en moyenne sur les deux années, 12,4% de la production totale de plants.

Tableau IX-8 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce

Espèces	Années			Variation 2015-2016	Proportions	
	2014	2015	2016		2015	2016
Forestières	120 753	674 458	655 971	-2,7%	58,4%	56,0%
Fruitières	61 727	133 050	75 213	-43,5%	11,5%	6,4%
Fruitières forestières	58 541	140 930	146 685	4,1%	12,2%	12,5%
Ornementales	192 653	206 316	294 485	42,7%	17,9%	25,1%
Total	**433 674**	**1 154 754**	**1 172 354**	**1,5%**	**100,0%**	**100,0%**

Source : IREF Kédougou, 2018

IX.3.2. LES PLANTATIONS REALISEES

Les différents types de plantation réalisés par l'IREF de Kédougou sont classés en trois catégories : il s'agit des plantations massives, des plantations linéaires et des plantations conservatoires et de réhabilitation.

La production massive de plants s'est inscrite dans une dynamique baissière depuis 2014. Ainsi, en 2016, l'IREF a produit, dans toute la région, seulement 57,4 ha de plantations massives contre 61,8 ha en 2015 et 150,5 ha en 2014, soit une baisse successive de 7,1% et 58,9%. Ces baisses sont tributaires des baisses de plantations massives dans le département de Saraya qui passe de 107,6 ha en 2014 à 32,4 ha en 2015 et 3,5 ha en 2016. En revanche, on note une hausse de cette production dans le département de Kédougou entre 2015 et 2016 qui passe respectivement de 9,9 ha à 15,6 ha.

De même, les plantations linéaires suivent, elles aussi, une tendance baissière entre 2014 et 2016. En 2016, seuls 7,4 km de plantations linéaires ont été produites contre 29,6 km en 2015 et 96,0 km en 2014. Cette baisse est suite à celle observée dans les départements de Kédougou et Saraya. A Kédougou, les plantations linéaires quittent 31,1 km en 2014 pour s'établir à 2,4 km en 2016 en passant par un niveau de 10,0 km en 2015. De même qu'à Saraya, la production de plantations linéaires passe de 63,9 km en 2014 à 2,5 km en 2016 avec un niveau de 11,5 km en 2015. Durant cette dernière année, 38,7% des km de plantations linéaires étaient localisés dans le département de Saraya alors qu'en 2016 la plus grande proportion est localisée dans le département de Salémata avec 34,4% du total des plantations linéaires régionales.

Contrairement aux plantations massives et linéaires, les plantations conservatoires et de réhabilitations ont évolué en dent de scie. Entre 2014 et 2015, une baisse absolue de 28 ha de plantation a été constatée. Entre 2015 et 2016, on note, en revanche, que la production de plantations de conservatoires et de réhabilitations a été multipliée par plus de 75. Ainsi, elle passe de 7,6 ha en 2015 à 575,0 ha en 2016. Cette forte hausse est caractéristique de celle des plantations de conservatoires et de réhabilitations dans le département de Saraya qui passent de 5,4 ha en 2015 à 400,0 ha en 2016.

Tableau IX-9 : Situation et évolution des plantations réalisées par département

Type de plantation	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
PM (ha)	35,9	9,9	15,6	107,6	32,4	3,5	7,0	19,6	38,3	150,5	61,8	57,4
PL (km)	31,1	10,0	2,4	63,9	11,5	2,5	1,0	8,2	2,5	96,0	29,6	7,4
PCR (ha)	1,2	1,2	83,4	11,5	5,4	400,0	22,9	1,0	91,6	35,6	7,6	575,0

Source : IREF Kédougou, 2018
PM : Plantations massives
PL : Plantations linéaires
PCR : Plantations conservatoires et de réhabilitation

IX.4. LES EXPLOITATIONS FORESTIERES

La production forestière dans la région de Kédougou concerne principalement deux espèces : le bois et les produits de la cueillette. Cependant, la région de Kédougou est fermée à l'exploitation du charbon et du bois d'œuvre. Par ailleurs, l'activité de production du bois est pratiquée seulement dans le département de Kédougou. Ces activités concernent essentiellement les bois de service, de chauffe et d'artisanat.

Les produits issus de l'exploitation du bois de service sont la tige de bambou et les panneaux de cringting. En 2015, l'IREF a délivré 44 permis pour l'exploitation des panneaux de criting et quatre pour celle de la tige de bambou. Durant cette même année, 20 000 unités de panneaux de cringting et 8 500 unités de tige de bambou ont été exploitées. Les recettes générées pour cette exploitation se situent à 6 000 000 FCFA et 637 000 FCFa respectivement pour les panneaux de cringting et la tige de bambou. En 2016, le nombre d'unités exploitées s'élève à 3 000 unités pour les panneaux de cringting et 10 500 unités pour la tige de bambou. Les recettes correspondantes sont évaluées à 3 375 000 FCFA.

Par rapport au bois d'artisanat, les produits issus de son exploitation sont le Pterocarpus erinaceus (Vène) et le Cordila pinnata (Dimb). En 2015, la région comptait 21 artisans pour l'exploitation du vène et 23 artisans pour celle du dimb. Pour les deux espèces, 25 pieds ont été exploités. Les recettes issues de leur exploitation sont évaluées à 875 000

FCFA pour le vène et 500 000 pour le dimb. En 2016, 45 pieds de bois d'artisanat ont été exploités dont 24 pieds de vène. Les recettes correspondantes sont évaluées à 1 260 000 FCFA.

En ce qui concerne les produits de la cueillette, on constate une hausse de 75,6% de la production en valeur monétaire entre 2015 et 2016. Elle est passée de 21,9 millions de FCFA en 2015 à 38,4 millions de FCFA en 2016. Les données de quantités ne sont pas disponibles.

Tableau IX-10 : Situation de la production forestière

Espèces		Années	
		2015	2016
Bois d'artisanat	Qté (nombre de pieds)	50	45
	Valeur (1000 FCFA)	1 375	1 260
Produits de cueillette	Qté (tonnes)		
	Valeur (1000 FCFA)	21 880,7	38 416,0
Bois de service	Qté (nombre d'unités exploitées)	28 500	13 500
	Valeur (1000 FCFA)	6 637,5	3 375,0

Source : IREF Kédougou, 2018

IX.5. LA GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

La région de Kédougou dispose d'un énorme potentiel faunique. Ce qui fait d'elle une destination privilégiée pour la chasse traditionnelle et touristique.

IX.5.1. LE POTENTIEL FAUNIQUE

L'amodiation est la localisation par l'Etat des droits de chasse sur une zone de chasse comprise dans une zone d'intérêt cynégétique ou une zone de terroir. Elle se fait sur la base d'un cahier de charges signé entre l'administration forestière et l'amodiataire.

Tableau IX-11 : Nombre et superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Kédougou	4	4	4	155 000	135 000	135 000
Saraya	2	1	1	320 000	120 000	120 000
Salémata	1	1	1	60 000	60 000	60 000
Région	**7**	**6**	**6**	**535 000**	**315 000**	**315 000**

Source : IREF Kédougou, 2018

Le potentiel faunique de la région de Kédougou est évalué à travers six zones amodiées dont quatre qui sont situées dans le département de Kédougou et deux dans le Saraya. La superficie couverte par ces zones est de 315 000 ha en 2015 et 2016 contre 535 000

ha en 2014 ; soit une baisse de 41,1% entre 2014 et 2015. Entre 2015 et 2016, le nombre de zones et la superficie amodiés sont restés stables. Cette superficie est plus large dans le département de Kédougou, compte tenu du nombre de zone amodiée dans cette localité, avec 135 000 ha en 2015 et 2016 ; soit 42,9% du total des superficies amodiées de la région. Le département de Salémata, avec 19,0% du total des superficies régionales amodiées, ne dispose que de 60 000 ha de superficie amodiée. Par ailleurs, en plus de ces six zones amodiées, il existe la concession de chasse dans la ZIC qui fait 200 000 ha.

IX.5.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Les activités de chasse se déroulent uniquement dans la ZIC de la Falémé. Les zones amodiées de la région, synonyme d'une faune immense et variée, attirent davantage les chasseurs. La campagne de chasse de 2016 a enregistré 156 chasseurs contre 66 en 2015, soit une disparition de 90 chasseurs entre les deux campagnes. Les espèces animales concernées par cette campagne sont le gibier à poils et le gibier à plumes. Pour le gibier à poils, les chasseurs ont pu abattre 204 pièces en 2016 contre 203 l'année passée ; soit une pièce de gibier à poils de plus. Quant au gibier à plumes, le nombre de pièces abattu a connu une forte baisse entre 2015 et 2016. Celui-ci est passé de 6 481 pièces en 2015 à 2 597 pièces en 2016, soit une chute de près de 60%. Cependant, entre 2014 et 2015, bien que le nombre de chasseurs soit en baisse, on assiste à une augmentation de 90,7% du nombre de gibier abattu.

Tableau IX-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse

Désignation	Années		
	2014	2015	2016
Nombre de chasseurs	179	66	156
Nombre de pièces de gibiers à poils abattus	153	203	204
Nombre de pièces de gibiers à plumes abattus	3 352	6 481	2 597
Nombre de pièces de reptiles abattus	0	0	0

Source : IREF Kédougou, 2018

Conclusion

Les campagnes cynégétiques se sont bien déroulés durant les années 2015 et 2016 malgré le nombre très faible de chasseurs enregistrés en 2015. En effet, avec seulement 66 chasseurs enregistrés en 2015. Cette campagne fait partie, sans nul doute, des plus mauvaises en terme de fréquentation puisque, sur la période 2002-2012, le nombre de chasseurs moyens annuels est évalué à 278 chasseurs. D'autres part, les recettes générées par les différentes activités constituent de réel manque à gagner aussi bien pour l'Etat que les exploitants forestiers.

La biodiversité de la région de Kédougou est l'une des plus abondantes du pays. Cependant, avec l'augmentation rapide des superficies brulées par les feux de brousse combinée aux faibles moyens investis, l'avenir de la région demeure préoccupant dans le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles

Introduction

Valoriser l'espace naturel contribue à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration du cadre de vie. Le Sénégal, à l'instar des pays subsahariens, est confronté à de sérieux problèmes environnementaux. Cette situation l'a conduit à ratifier des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Pour la période 2005-2025, la politique environnementale du Sénégal, définie dans le contexte de la décentralisation a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement et de contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

Au niveau régional, c'est la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales qui confère au département et à la Commune les compétences de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

Dans ce chapitre, nous allons procéder à une analyse en premier lieu du niveau de préservation et d'amélioration du cadre de vie, de la gestion des pollutions et nuisances, et en second lieu la gestion des établissements classés, des différentes études d'impact environnemental menées au niveau régional.

.

X.1. LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

La collecte et l'évacuation des déchets constitue un réel problème dans la région de Kédougou. Le réseau de collecte des ordures ménagères est très peu développé. Le dépôt sauvage constitue le principal moyen utilisée pour évacuer les déchets bien qu'une faible partie de la population fait recours au ramassage par camion ou par pousse-pousse. Cependant, le ramassage par camion n'est pas régulier. Selon le RGPHAE 2013, 70,1% de la population de Kédougou effectuait le dépôt sauvage de leurs ordures. L'incinération est aussi utilisée par 9,4% pour se débarrasser de leurs ordures. Les ménages faisant recours au camion pour évacuer les ordures ne représentaient que 1,8%.

Par ailleurs, les ouvrages d'assainissement collectifs et individuels font gravement défaut à la région de Kédougou. Il n'y a ni de station d'épuration sur le territoire régional ni d'édicules publics dans les structures sociales de base (écoles, postes et cases de santé, …). Le caractère rural de la région semble être corrélé au niveau d'équipements des ménages en mode d'assainissement. La situation est beaucoup plus préoccupante en zone rurale où seuls certains grands villages disposent de quelques latrines basiques et la quasi-totalité des populations s'adonnent à la défécation à l'air libre (DAL). Toutefois, plusieurs projets et programmes interviennent dans la région pour apporter une contribution à l'amélioration du cadre de vie par la construction de latrines familiales et d'édicules publics. Cependant, les résultats escomptés tardent à suivre.

X.2. LA GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution est définie dans le code de l'environnement sénégalais comme étant toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte susceptible d'affecter défavorablement une utilisation du milieu profitable à l'homme ou de provoquer ou de risquer de provoquer une situation préjudiciable à la santé, à la sécurité, au bienêtre de l'homme, à la flore, à la faune, l'atmosphère, aux eaux et aux biens collectifs et individuels. Au niveau régional, la DREEC est chargée de la gestion des pollutions et de nuisances.

Généralement, la DRECC effectue des campagnes de sensibilisation quant aux dangers de la pollution. Toutefois, ces campagnes semblent ne donner aucun effet surtout au niveau des sites d'orpaillage.

Compte tenu de la décision de l'état de fermer les sites d'orpaillage illégaux lors du conseil des ministres délocalisé en avril 2014, un plan d'action a été élaboré pour mieux conduire la fermeture de ces sites. Ils avaient occasionné d'importants impacts négatifs sur la santé humaine, la sécurité, les eaux superficielles et souterraines, les terres agricoles, les forêts, la qualité de l'air. Les actions étaient orientées vers la répression des orpailleurs illégaux qui utilisent des produits chimiques.

De bons résultats proviennent de cette campagne. En 2014, près d'une tonne de cyanure et de mercure a été saisie auprès des orpailleurs. En 2015, un peu moins de 200 kilogrammes de cyanure ont été saisis. En conséquence, l'utilisation de ces produits dans les sites d'orpaillage a fortement baissé. Il s'agit des sites de cyanuration et d'amalgamation au mercure de Colya, de gamba-Gamba dans le département de Saraya et du grand site de Bantaco dans le département de Kédougou.

Par ailleurs, il faut signaler que l'exposition des populations à la poussière constitue la première source de nuisance dans la région, car la région ne dispose que des routes latéritiques.

X.3. LA GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La région de Kédougou dispose de quatre installations de première classe constituées par l'unité industrielle de Sabodala Gold Corporation (SGO), de Bassaries Ressources, de la centrale de la SENELEC et d'Afrigold. Toutefois, l'installation de Bassaries Ressources n'est pas fonctionnelle. Ces installations ont existé depuis 2014 ; aucune nouvelle ICPE n'a été notée en 2015.

Par rapport aux ICPE de seconde classe, la région en compte 17 en 2015. Celles-ci existent depuis 2014. Ces ICPE sont composées de 5 stations-services d'essence dont 4 dans la commune de Kédougou, 5 dépôts d'hydrocarbures, 4 dépôts de gaz butane, 4 usines, et 3 boulangeries toutes installées dans la commune de Kédougou. Il faut constater que le département de Salémata ne compte aucune ICPE.

Tableau X-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Kédougou		Salémata		Saraya		Région		
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	Variation
Scieries	2ième	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stations-services	2ième	4	4	0	0	1	1	5	5	0
Boulangeries	2ième	3	3	0	0	0	0	3	3	0
Dépôts de gaz butane	2ième	4	4	0	0	0	0	4	4	0
Dépôts d'hydrocarbures	2ième	1	1	0	0	4	4	5	5	0
Usines	1ière	1	1	0	0	3	3	4	4	0
Total		14	14	0	0	7	7	21	21	0

Source : Rapport annuel de la DREEC 2015

X.4. LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Les EIE permettent d'apprécier les conséquences de la réalisation d'aménagement, d'installations d'ouvrage ou de toute autres activités qui, par l'importance de leur incidence sur le milieu naturel et humain, peuvent porter atteinte à ce dernier. L'EIE devrait apporter des solutions permettant d'éviter, d'atténuer, de compenser ou d'améliorer les conséquences de la réalisation sur l'environnement.

Dans la région de Kédougou, il a été réalisé trois EIE en 2015 contre quatre EIE en 2014. Ces études ont porté sur le projet Gora de SGO, le projet Makabingui des Bassaries Ressources et du projet Mako de ToroGold. Le projet Gora a fini d'être accepté à la suite de l'audience publique du 18 février 2015. Le projet Makabingui a été aussi accepté des suites de la validation du comité technique régional le 10 mars 2015 et de l'audience publique du 14 juillet 2015. Après validation du comité technique régional en novembre 2015, le projet Mako a été accepté par la population de Missirah Sirimanah à l'audience publique en novembre 2015.

Tableau X-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées

Circonscription administrative	2013	2014	2015
Kédougou	2	2	1
Salémata	0	0	0
Saraya	0	2	2
Région	**2**	**4**	3

Source : Rapport annuel de la DREEC 2015

X.5. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOL

La région de Kédougou est traversée par les fleuves de la Falémé et de la Gambie lui conférant un potentiel important en ressources hydriques. Malgré ce potentiel, la région n'est pas prise en compte dans la gestion du littoral.

Le fleuve Gambie est, aujourd'hui, menacé. En effet, les orpailleurs utilisent ce fleuve pour le traitement de l'or. De plus, la compagnie minière ToroGold, qui doit s'installer, le projet du barrage de Sambagalou et le programme des domaines agricoles puiseront leurs ressources en eau à partir de ce fleuve. La falémé, affluent du fleuve Sénégal et partagée entre le Sénégal et le Mali, alimente plusieurs compagnies minières (SGO, AfriGold). Ce fleuve n'est, aujourd'hui, plus utilisable dans certaines localités en raison d'une dégradation avancée.

Par ailleurs, Kédougou est l'une des régions les plus pluvieuses du Sénégal. L'érosion hydrique est un des facteurs très important de la dégradation de l'environnement. Pour lutter contre cette dégradation, l'Etat est entrain de restaurer l'équilibre environnemental grâce à la mise en place de programmes ou d'interventions menées par la délégation de l'Institut National de Pédologie (INP), le PAPIL, le PADAER, la DREEC.

Conclusion

Les collectivités locales de la région de Kédougou ne disposent pas encore suffisamment de moyens financiers et matériels leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans la gestion et la préservation de l'environnement bien que la loi leur transfère cette compétence.

La gestion des déchets constitue toujours un réel défi dans la région puisque que la majorité des ménages jette leurs ordures dans les dépôts sauvages. De même, la région ne dispose d'aucune station d'épuration ni d'édicules publics.

Par rapport à la pollution et la nuisance, la région de Kédougou est surtout exposée aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques toxiques (le cyanure, le mercure, les acides sulfuriques, les acides nitriques, etc.) dans les sites d'orpaillage. Ces produits polluants sont souvent déversés au niveau des fleuves Falémé et Gambie. Il faut par ailleurs noter que l'exposition des populations à la poussière constitue la première source de nuisance dans la région, car elle ne dispose que des routes latéritiques. Quant à la dégradation du sol, elle est en grande partie causée par l'érosion hydrique due à une forte pluviométrie. Pour une meilleure protection des ressources en eau, il est nécessaire de faire une évaluation environnementale stratégique des projets qui se trouvent le long des cours d'eau et produire un plan de gestion des ressources en eau.

Le transport des matières dangereuses (TMD) est aussi un risque majeur. La réalisation de voie de contournement serait nécessaire pour éviter des pertes de vies humaines en cas d'accident.

Chapitre x : EMPLOI ET TRAVAIL

Introduction

Le secteur de l'emploi et du travail constitue aujourd'hui un enjeu pour les pouvoirs publics. En effet, différentes études de diagnostic ont fait ressortir une incompatibilité entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'emploi. En conséquence, la demande d'emploi devient de plus en plus forte au niveau national, en général, et, en particuliers, au niveau régional. Face à cette très forte demande sociale, les pouvoirs étatiques et le secteur privé peinent à créer autant d'emplois que de demandes arrivées sur le marché du travail.

Ce chapitre présentera, dans un premier temps, des définitions de certains concepts. Dans un second temps, il analysera les questions relatives à la population en âge de travailler de la population active, à la population occupée, au taux de chômage, aux demandeurs d'emplois, aux contrats de travail ainsi qu'aux conflits du travail.

XI.1. LA DEFINITION DES CONCEPTS

Activité économique

Par activité économique, il faut retenir le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et services destinés à la vente ou à l'autoconsommation des ménages.

Population en âge de travailler

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives, des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

Population habituellement active

La population habituellement active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15 ans ou plus), et qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu à occuper un emploi pendant au moins 3 mois ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi.

Population active habituellement occupée

Une partie des individus habituellement actifs est occupée, c'est-à-dire formée par des personnes qui durant la période de référence (les 12 derniers mois) disposaient :

- d'un emploi salarié : personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;
- ou d'un emploi non salarié : personnes qui ont effectué un travail en vue d'en tirer un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature.

Population au chômage

Cette population est formée d'actifs habituels qui, au cours de la période de référence, n'ont jamais occupé un emploi pour une durée d'au moins 3 mois et sont à la recherche active d'un emploi qu'ils sont disponibles à occuper.

XI.2. LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La région de Kédougou dispose, tout comme plusieurs régions du Sénégal, une population en âge de travailler assez importante. Celle-ci est passé de 90 111 en 2015

à 92 779 personnes en 2016 ; soit une hausse de 3,0%. Ce taux reste inférieur au taux de croissance de la population régionale qui se situe à 3,5%. Par rapport au sexe, il apparait que les hommes en âges de travailler sont plus nombreux que les femmes. Ces hommes représentent 52,7% du total des personnes en âge de travailler. Cependant, la croissance des femmes en âge de travailler est légèrement supérieure à celle des hommes en âge de travailler. Entre 2015 et 2016, le nombre de femmes en âge de travailler a augmenté de 3,0% et celui des hommes a augmenté de 2,9%.

Par ailleurs, la population potentiellement active, c'est-à-dire celle âgée de 15-64 ans, représente 52,7% et 52,6% de la population régionale respectivement en 2015 et en 2016 correspondant à 85 203 potentiels actifs en 2016. De même que la population en âge de travailler, les hommes représentent 52,7% de la population potentiellement active.

Tableau XI-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
2015	47 531	42 580	90 111
2016	48 908	43 871	92 779
Evolution	**2,9%**	**3,0%**	**3,0%**

Source : ANSD, projection démographique 2016

Le taux d'occupation de la population mesure la part des personnes occupées c'est-à-dire ayant un emploi parmi les personnes en âge de travailler. Le taux d'occupation habituel, quant à lui, mesure la part des personnes occupées parmi les personnes habituellement actives. En 2015, le taux d'occupation habituel de la région de Kédougou est de 36,7% en 2015 (**Source : ANSD, ENES 2015**). Ce taux est largement au-dessous du niveau national qui se trouve à 51,9% (**Source : ANSD, ENES 2015**).

Le taux d'activité désigne le rapport entre les actifs ou main-d'œuvre et la population en âge de travailler. En 2015, le taux d'activité dans la région de Kédougou est de 47,6% **(Source : ANSD, ENES 2015)**. Cela montre que des performances doivent être orientées dans cette région pour relever le niveau d'activité des populations qui se trouve en deçà du niveau national (59,6%).

Par rapport au chômage, « est considéré comme chômeur au sens du Bureau international du Travail (BIT), tout actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview » **(Source : ANSD, ENES 2015)**. La région de Kédougou présente le taux

de chômage le plus élevé du Sénégal. Ce taux se situe à 26,4% en 2015 alors que le taux national est de 15,7% **(Source : ANSD, ENES 2015)**. Cette faiblesse pourrait être en lien avec le faible tissu industriel dont dispose la région d'où l'exploitation industrielle de l'or est la principale activité industrielle.

XI.3. LES ETABLISSEMENTS OUVERTS ET CONTRATS DE TRAVAIL

Le secteur minier porte la croissance économique de la région en jouant un rôle de catalyseur des autres secteurs d'activités notamment le commerce et l'hôtellerie. Cependant, des manquements sont notées sur les statistiques de l'emploi du fait que bon nombre de travailleurs échappent au pointage de l'IRTSS, à cause de la libéralisation des placements mais aussi de la dominance du secteur informel.

Depuis 2014, la dynamique d'ouverture des établissements se poursuit. Ainsi, le nombre d'établissements ouverts passe de quatre en 2014 à 15 établissements en 2015 ; soit 11 nouveaux établissements ouverts en cette année. Cette situation se poursuit en 2016. Durant cette année, sept nouveaux établissements ont été ouverts dans la région portant le nombre d'établissement ouverts à 22 établissements en 2016.

Avec cette dynamique d'installation de nouveaux établissements, le nombre d'emplois généré suit cette tendance haussière entre 2014 et 2016. Ainsi, les emplois générés se situent à 191 emplois en 2016 contre 102 en 2015 ; soit 89 emplois de plus générés durant la dernière année. Entre 2014 et 2015, le nombre d'emplois supplémentaires généré était seulement de 22 emplois puisque, durant l'année 2014, le nombre d'emplois généré se situait à 80 emplois.

Au niveau régional, l'IRTSS est chargée d'enregistrer les différents contrats de travail. Toutefois, beaucoup de contrats échappent au pointage de l'IRTSS en raison de la libéralisation du placement. Entre 2014 et 2016, l'IRTSS a, toutefois, enregistré un nombre important de contrats de travail. Le nombre de contrats enregistré a plus que doublé entre 2014 et 2015 passant de 437 contrats enregistrés en 2014 à 1 037 en 2015. Entre 2015 et 2016, ce nombre de contrats a augmenté de 22,5%.

Par ailleurs, une des missions de l'IRTSS est aussi d'enregistrer des demandes et des offres d'emplois afin de faire des propositions conformément aux exigences des offres. Il faut, toutefois, signaler la faiblesse des offres et des demandes enregistrées au niveau de l'IRTSS. En 2015, les demandes et les offres d'emploi enregistrées sont identiques. En revanche, 208 demandes ont été enregistrées contre 127 offres en 2016.

Tableau XI-2 : Evolution de 2014 à 2016 des indicateurs de l'emploi

Indicateurs	2014	2015	2016
Etablissements ouverts	4	15	22
Emplois générés	80	102	191
Contrats enregistrés	437	1 037	1 270
Demandes d'emplois	19	69	208
Offre d'emplois	10	69	127
Nombre de travailleurs immatriculés	423	983	1 041

Source : IRTSS de Kédougou, 2018

XI.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

La gestion des conflits dans le milieu du travail est, d'abord, gérée entre l'IRTSS et les concernés. En cas de désaccord, ces conflits sont, ensuite, transmis au tribunal. Ceux-ci peuvent être de nature individuelle ou collective.

Les conflits individuels, dans le milieu du travail dans la région de Kédougou, sont passés de 40 en 2014 à 73 conflits en 2015 ; soit 33 conflits supplémentaires entre ces deux années. Durant ces deux années, l'IRTSS a réussi à concilier les parties en conflits sur près de 78% des cas. En 2014, 31 conciliations ont été effectuées pour seulement 4 cas transmis au tribunal et 58 conciliations en 2015 pour seulement 3 cas transmis au tribunal. Le nombre de cas transmis au tribunal a augmenté en 2016 avec 8 cas contre 31 conciliations la même année.

Tableau XI-3 : Evolution de 2014 à 2016 de la situation du nombre de conflits de travail

Type de conflit	2014	2015	2016
Conflits individuels	40	73	27
Conciliations réalisées	31	58	31
Conflits individuels transmis au Tribunal du Travail	4	3	8

Source : IRTSS de Kédougou

Conclusion

La situation de l'emploi dans la région de Kédougou reste préoccupante. En effet, la région affiche le taux de chômage le plus élevé du pays avec 26,5%. Aussi, les taux d'occupation habituel et d'activités demeurent faibles avec des niveaux respectifs de 36,7% et 47,6% selon l'ENES 2015. Cependant, on note une avancée d'ouverture d'établissements qui passe de 15 en 2015 à 22 établissements en 2016.

Kédougou zone minière, attire de plus en plus de jeunes sénégalais mais aussi des étrangers provenant de la sous-région pour exercer les métiers de manœuvres ou de petit commerce. Cette situation fait de la région un carrefour économique, une zone qui mérite une attention particulière pour appréhender les enjeux sur l'emploi.

Chapitre XI : MINES ET INDUSTRIES

Introduction

La région de Kédougou recèle un important potentiel minier ; ce qui en fait un pôle d'attraction pour les investisseurs. Le substratum géologique de la région est constitué essentiellement de socle précambrien. Ces terrains anciens, communément appelés « formations birimiennes», constituent une province métallogénique de grande importance qui abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre, de marbre et de nickel. Les activités minières ont boosté le secteur de l'artisanat qui était très embryonnaire durant ces dernières années.

Le présent chapitre décrira, en premier lieu, la situation des entreprises et acteurs évoluant dans le domaine des mines et les carrières. En second temps, la situation de l'industrie dans la région de Kédougou sera brièvement analysée.

XII.1. LES MINES

Au Sénégal, l'or constitue, derrière les produits de la pêche, la seconde source de devise du pays. Les exportations[1] du Sénégal de ce métal passent de 150,5 milliards en 2015 à 193,3 milliards en 2016. Dans la région de Kédougou, les activités industrielles sont principalement marquées par l'exploitation d'or.

Carte 1 : Ressources naturelles de la région en 2013

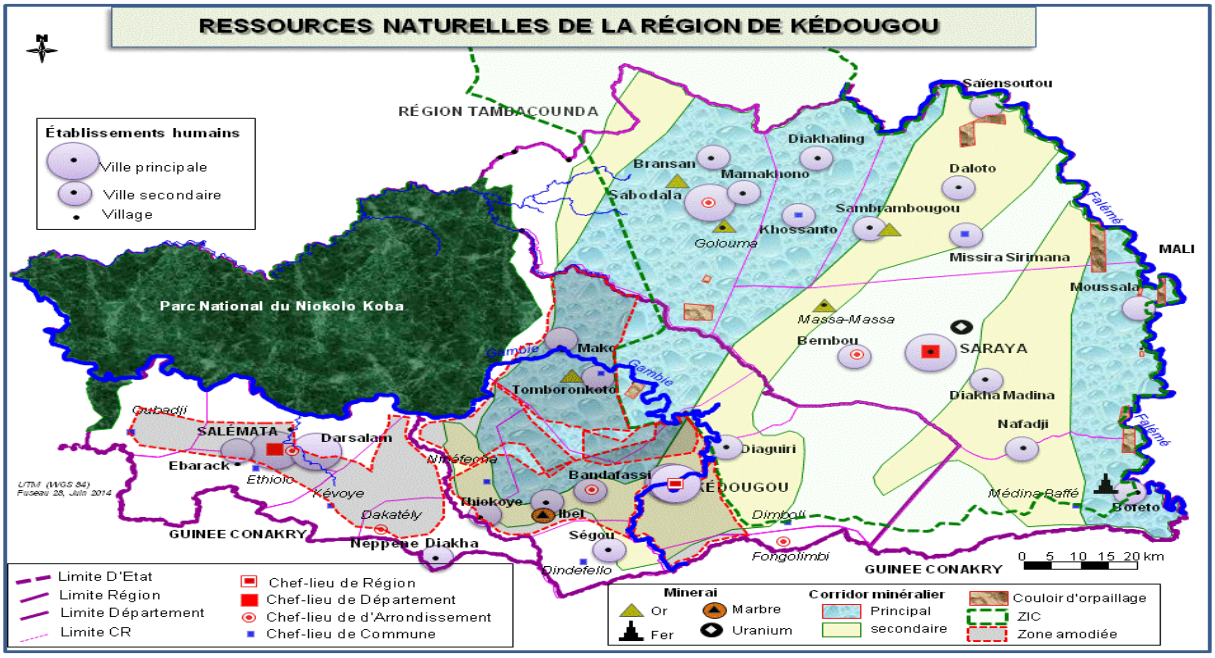

Source : SRAT Kédougou

XII.1.1. LA SITUATION DES MINES ET DES CARRIERES

L'évolution du nombre d'unités industrielles dans le domaine des mines est restée constant entre 2015 et 2016. Durant ces deux années, quatre unités industrielles s'activaient dans l'exploitation des minerais. Parmi ces unités, trois sont dans l'industrie extractive et une seule unité dans l'industrie des matériaux de construction. Des industries extractives, les deux sont localisées dans le département de Saraya, zone très riche en or, et une unité dans le département de Kédougou.

Tableau XII-1 : Nombre d'unités des industries dans le domaine minier

Branches	Années	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Industries des matériaux de construction	**2015**	1	0	0	**1**
	2016	1	0	0	**1**
Industries extractives	**2015**	1	2	0	**3**
	2016	1	2	0	**3**

Source : Service des Mines Kédougou, 2018

[1] Source : Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE) 2016 de l'ANSD

Par rapport au type d'activité, il apparait que, en 2015 et 2016, deux unités industrielles exercent dans l'exploitation de sable. Ces unités sont localisées à Pondala et à Bandafassi. De même, une unité industrielle situant à Mako s'active dans l'exploitation du Basalte pour les mêmes années.

Il y a aussi les gisements de fer de la Falémé avec d'importantes réserves de bonne qualité. Cependant, leur mise en valeur est conditionnée par la réalisation d'infrastructures de désenclavement (transport ferroviaire et évacuation portuaire) qui représentent 80% des investissements.

Tableau XII-2 : Situation des mines et des carrières

Domaines	Type	2015		2016	
		Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Carrières	Sable	2	Pondala et Bandafassi	2	Pondala et Bandafassi
	Basalte	1	Mako	2	Mako
Mines	Fer	1	Bembou	1	Bembou

Source : Service des Mines Kédougou, 2018

XII.1.2. LA PRODUCTION DES CARRIERES ET DES MINES

Le sous-sol de la région de Kédougou est assez riche en ressources métalliques. A ces ressources métalliques, s'ajoutent d'importants gisements de marbres et autres roches ornementales mais aussi des indices de minerais industriels tels que phosphates et kaolin.

Les marbres sont localisés principalement à l'Ouest de Kédougou dans trois (03) secteurs où au moins six (06) variétés sont reconnues : Ndébou avec le blanc cassé, le blanc rosé et le rosé, Bandafassi avec le bleu rubané et Ibel avec les variétés noir fin unies et noir chiné et festonné.

Des ressources en marbres, moins bien connues, sont également localisées dans les secteurs de Sanigourou, YéroNguédo et Thiokoye situés au Sud de l'axe Ndébou-Ibel.
En ce qui concerne les gisements déjà identifiés, le potentiel exprimé en terme de réserves prouvées et des ressources (réserves probables et possibles) se présente à ce jour comme dans le tableau ci-dessous.

La production des carrières a connu une baisse entre 2015 et 2016. Durant la première année, 23 270 m^3 ont été produits contre 10 850 m^3 la seconde année. La valeur commerciale correspondant à ces productions est de 2,3 millions FCFA en 2015 et 1,1 millions FCFA en 2016 ; soit une baisse de 53,4%.

Tableau XII-3 : Production des mines et des carrières en quantité et en valeur

Type	2015		2016	
	Volume	Valeur (FCFA)	Volume	Valeur (FCFA)
Sable	23 270 m^3	2 327 000	10 850 m^3	1 085 000
Or	6 000 181 Kg	6 000 181 755	6 000 502 Kg	60 00502 660

Source : Service des Mines Kédougou, 2018

Outre l'exploitation industrielle, il existe l'orpaillage, qui est une forme d'exploitation traditionnelle et informelle de l'or dans les sites dénommés « diouras ». Cette activité qui a atteint des proportions inquiétantes tant dans sa forme pratiquée que par la présence massive de ressortissants de la sous-région, constitue de nos jours une véritable préoccupation. Celle-ci devient de plus en plus mécanisée avec l'utilisation de détecteurs de métaux, de concasseurs motorisés et de produits chimiques dangereux (le cyanure, le mercure, etc.) pour le traitement du minerai. Les rejets de ces produits et de leurs résidus dans la nature constituent des risques permanents pour la santé publique et pour l'environnement. Il s'y ajoute une déforestation grandissante et une menace de disparition de la faune.

XII.2. L'INDUSTRIE

A part les industries extractives, le tissu industriel de la région de Kédougou est très peu développé. La SODEFITEX demeure la principale industrie active dans la région de Kédougou. Ses missions sont orientées dans le développement de l'agro-industrie cotonnière et sa principale activité est la culture du coton.

Les PME/PMI sont à l'état embryonnaire dans la région et restent peu connues. Celles qui émergent, s'activent généralement dans le domaine de la transformation des produits agricoles et forestiers non ligneux. Elles bénéficient toutefois d'un assez bon encadrement technique et financier avec la présence d'ONG, de projets et de programmes. Il n'existe pas de sources régulières pour les données de l'industrie de la région. Cependant, l'ANSD a déroulé en 2016 le Recensement Général des Entreprises (RGE) du Sénégal. Cette opération a permis de disposer certaines informations relatives au tissu industriel de la région.

Conclusion

Avec un bon potentiel minier, ce secteur occupe une forte proportion de la population de la région de Kédougou. Durant les années 2015 et 2016, la région comptait trois entreprises dans l'exploitation des minerais. L'exploitation des carrières de sables et des mines d'or demeurent leurs principales activités. Par ailleurs, le secteur des industries des matériaux de construction était occupé par une seule entreprise.

Les revenus générés par l'exploitation de l'or sont passés de 119,0 milliards en 2015 à 136,4 milliards en 2016 correspondant à des productions en volume respectives de 5,95 et 6,82 tonnes ; soit 0,87 tonne d'or supplémentaire produite. Cette tendance devrait, en perspective, s'améliorer avec le début de l'exploitation de la mine d'or de Mako à partir de 2018.

Chapitre XII : POSTE, BANQUES ET SFD

Introduction

Kédougou est, aujourd'hui, une région en pleine mutation démographique et économique et où le taux de pauvreté est très élevé (71%, selon l'ESPS 2011). Des structures financières devront permettre aux agents économiques de mieux mener leurs activités. Ces structures financières telles que les banques et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) permettront aux agents économiques de faire, entre autres, des transactions fiables et rapides, d'épargner et d'emprunter mais surtout de financer leurs activités économiques.

Ces structures constituent donc dans le contexte actuel, un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté dans la région de Kédougou, surtout les SFD qui offrent des services et produits financiers adaptés aux populations aux revenus faibles et précaires.

Ce chapitre sera traité autour de deux principales sections. La première section sera axée sur la poste. La seconde section abordera la situation des banques et les SFD.

XIII.1. LA POSTE

Le maillage des structures postales au niveau de la région de Kédougou est très faible. La répartition des bureaux de poste ainsi que des boites postales n'a pas connu de changement entre 2014 et 2015. Durant ces années, la couverture de la région par les services postaux reste ainsi inégale avec deux (2) bureaux dans le département de Kédougou, un (1) dans le département de Saraya. Le département de Salémata n'a pas de bureau de poste durant ces deux années et sa population est obligée de se rabattre aux bureaux sis dans le département de Kédougou. En 2016, celui-ci bénéficie d'une installation d'un bureau portant le nombre total de bureau à quatre bureaux de poste dans la région de Kédougou.

Tableau XIII-1 : Evolution de 2014 à 2016 du nombre de bureaux de poste et de boites postales par département

Départements	Année	Nombre de bureaux de poste	Nombre de boites postales installées
Kédougou	**2014**	2	200
	2015	2	200
	2016	2	200
Saraya	**2014**	1	100
	2015	1	100
	2016	1	100
Salémata	**2014**	0	0
	2015	0	0
	2016	1	100
Région	**2014**	3	300
	2015	3	300
	2016	4	400

Source : Poste de Kédougou, 2018

Les services financiers offerts par la poste sont de trois types : l'émission de mandats, le paiement de mandats et les opérations sur comptes (comptes courants et comptes d'épargnes). Ces services sont effectués à travers plusieurs réseaux de transfert.

Le montant des mandats émis par la poste a connu une baisse de 6,9% entre 2014 et 2015. Le montant s'est établi à plus de deux milliards de mandats émis par la poste. Cette baisse s'accentue entre 2015 et 2016. Le montant des mandats émis, en 2016, est de 1 milliard 895 millions par la poste au niveau de la région de Kédougou. Cette forte ruée vers la poste pourrait être la cause de l'insuffisance d'autres structures financières.

Par rapport au paiement de mandats, il apparait que la poste a payé plus de mandats qu'elle n'en a émis durant les années 2015 et 2016. Entre ces deux années, on note une hausse de 16,1% du paiement des mandats. Le montant des mandats payé en 2016 est de 2 milliards 691 millions.

Tableau XIII-2 : Evolution de 2014 à 2016 du montant des mandats émis et payés par la poste

Mandats	2014	2015	2016	Variation 2014-2015	Variation 2015-2016
Emis	2 251 082 558	2 094 737 725	1 894 861 226	-6,9%	-9,5%
Payés	1 921 430 701	2 316 752 770	2 690 552 771	20,6%	16,1%

Source : Poste de Kédougou

De même, les montants des émissions ont connu une baisse entre 2015 et 2016. Ainsi, les montants émis se sont stabilisés à 1 894,9 millions en 2016 contre 2 094,7 millions en 2015 ; soit une baisse de 9,5%.

En 2016, le volume d'émission est surtout marqué par celui effectué par les bureaux du département de Kédougou. En effet, 65,1% des mandats émis durant cette année proviennent des bureaux du département de Kédougou. Dans le Salémata, disposant son premier bureau durant cette année, n'a émis de 4,1% des mandats postaux de la région.

Par rapport aux structures de transferts, le moyen le plus utilisé est l'envoi par western union. En 2016, le volume envoyé par ce système se chiffre à 820,8 millions correspondant à 43,1% du montant global des émissions. Les envois par BSF se sont situés à 571,5 millions, soit 30,2 %. De même, les émissions par comptes courants occupent 26,9% du total des émissions de la poste avec un volume de 509,0 millions. En revanche, les systèmes de transfert tels que « Money express » et « Transfast » sont les moins utilisés pour envoyer de l'argent. Ils pèsent moins d'un pourcent sur le montant total des émissions avec des volumes d'argent de près de sept millions. Les structures PosteCash et PosteOne, outils propres de la poste, sont utilisés dans de faibles proportions. La première ne représente que 5,5% des émissions avec un volume de 103,6 millions alors que la seconde occupe13,4% des émissions postales avec un montant de 253,3 millions de FCFA.

Tableau XIII-3 : Montant (en millions de FCFA) des mandats payés en 2016 par la poste selon le type de transfert d'argent, par circonscription administrative

Type de transfert	Mandats	Kédougou	Saraya	Salémata	Totaux
Comptes courants	Emis	488,7	4,0	16,2	**509,0**
	Payés	270,3	19,9	63,0	**353,2**
Comptes épargne	Emis	166,9	20,9	20,5	**208,2**
	Payés	122,8	7,4	19,6	**149,8**
Western union	Emis	322,8	493,7	4,3	**820,8**
	Payés	486,4	153,5	48,7	**688,5**
Posteone	Emis	176,2	49,8	27,2	**253,3**
	Payés	149,2	12,3	54,8	**216,3**
POSTECASH	Emis	78,8	14,7	10,0	**103,6**
	Payés	26,6	11,9	3,1	**41,6**
BSF	Payés	263,1	170,8	137,6	**571,5**
RIA	Payés	430,1	44,0	32,7	**506,9**
MONEY EXPRESS	Payés	1,8	-	4,8	**6,6**
MONEY GRAM	Payés	129,8	5,6	1,0	**136,4**
TRANSFAST	Payés	5,4	-	1,6	**7,0**
CASHMINUTE	Payés	12,7	-	0,0	**12,7**
Totaux	Emis	**1 33,5**	**583,1**	**78,3**	**1 94,9**
	Payés	**1 98,2**	**425,4**	**367,0**	**2 90,6**
Totaux 2015	Emis				**2 094,7**
	Payés				**2 316,8**

Source : Poste de Kédougou, 2018

Par ailleurs, le montant des paiements a connu une hausse entre 2015 et 2016 de 16,1%. Ainsi, les montants des paiements se chiffrent à 2 690,6 millions en 2016 contre 2 316,8 millions de FCFA en 2015.

En 2016, le niveau de paiement est surtout tiré par les paiements dans les bureaux du département de Kédougou. Dans ces bureaux, le montant des paiements est de 1 898,2 millions de FCFA correspondant à 70,5% du total des montants payés dans tous les bureaux de la région. Les bureaux des départements de Saraya et Salémata occupent 15,8% et 13,6% des paiements avec des niveaux respectifs de 425,4 millions et 367,0 millions de FCFA.

Par rapport aux structures de transfert, il apparait que « western union », « Ria » ainsi que les comptes courants sont les moyens les plus utilisés pour effectuer les paiements. Ainsi, ces moyens de transfert occupent respectivement des proportions de 25,6%, 18,8% et 13,1% du total des paiements avec des niveaux respectifs de 688,5 millions, 506,9 millions et 353,2 millions de FCFA. Les réseaux « Cash minute », « PosteCash » et « Money Gram » sont les moyens de paiement les moins utilisés dans les bureaux de

la poste de la région. Le réseau « Poste One » est aussi utilisé avec une faible proportion. Le montant de paiement effectué via ce réseau se chiffre à 216,3 millions soit 8,8% du total des paiements.

XIII.2. LES BANQUES ET LES SYSTEMES FIANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XIII.2.1. LA COUVERTURE SYSTEME FINANCIER[1] DE LA REGION

Le secteur bancaire de la région de Kédougou n'est pas très développé et son maillage est loin d'être parfait. Le réseau bancaire de la région de Kédougou n'est composé que de trois banques que sont EcoBank, CBAO et CNCAS alors que le Sénégal compte 27 structures bancaires dont 24 banques et trois établissement financiers en 2015. Celles-ci se sont respectivement installées en 2019, 2010 et 2012. Elles offrent des services financiers divers et variés tels que la collecte de l'épargne, l'octroi de crédit, les opérations sur guichets automatiques et le système de transfert rapide d'argent.

Avec l'exploitation de l'or (industrielle comme traditionnelle), les différents secteurs d'activité économique tels que le commerce, la restauration, l'hébergement, les PME, les BTP et le tourisme se développent davantage dans la région. L'émergence de ces secteurs d'activité doit s'accompagner d'une bonne disponibilité des services bancaires.

Par ailleurs, les SFD contribuent au système financier en offrant des services financiers proches de ceux offerts par les banques. Leur activité principale est la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit. Au niveau régional, le nombre de SFD s'est stabilisé à deux structures entre 2015 et 2016. Ces deux structures sont composées d'un SFD affilié et un IMCEC isolé. Entre 2014 et 2015, la région a bénéficié de l'installation d'un SFD affilié.

Tableau XIII-4 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature SFD	Nombre de SFD inscrits		
	2014	2015	2016
Faitière	0	0	0
SFD affiliés	0	1	1
IMCEC isolées	1	1	1
Sociétés commerciales	0	0	0
Total	**1**	**2**	**2**

Source : Rapports régionaux des SFD de la DRS-SFD, 2016-2017

[1] Système financier renvoie à la fois au secteur bancaire et au secteur des SFD

XIII.2.2. LE SOCIETARIAT DES SFD

Les SFD inscrits sont portés par les sociétaires. Entre 2014 et 2015, le nombre de sociétaires des SFD a augmenté de 23,0% passant ainsi de 11 985 en 2014 à 14 739 sociétaires l'année suivante. Cette hausse est consécutive à celles observées simultanément au niveau des sociétaires hommes (23,7%), des femmes (24,2%) et des personnes morales (19,1%). En 2015, les sociétaires hommes représentent plus de la moitié avec 8 272 sociétaires ; soit 56,1% du total des sociétaires. Les personnes morales ne représentent que 18,2% avec 2 683 personnes morales.

En revanche, le nombre de sociétaires baisse de 26,2% entre 2015 et 2016. Cette baisse est tributaire aux baisses simultanées des différents types de sociétaires. Le nombre de personnes morales a baissé de 14,9% et s'établit à 2 282 sociétaires en 2016. De même, les sociétaires hommes et femmes ont respectivement baissé de 32,2% et 20,9% et s'établissent à 5 608 hommes et 2 994 femmes sociétaires. Durant cette année, la proportion de femmes sur l'ensemble du sociétariat s'est améliorée représentant 27,5% en 2016 contre 25,2% du total du sociétariat un an auparavant.

Cette situation démontre que les SFD sont en train de faire beaucoup d'efforts pour permettre aux femmes d'accéder au crédit même si en 2014 le nombre d'hommes reste encore très élevé ; 6 686 sociétaires. Il est important de noter que tous les sociétaires sont enregistrés dans le département de Kédougou, ce qui pose le problème du maillage.

Tableau XIII-5 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD

Sociétaires	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Hommes	6 686	8 272	5 608	-32,2%
Femmes	3 047	3 784	2 994	-20,9%
Personnes morales	2 252	2 683	2 282	-14,9%
Total	**11 985**	**14 739**	**10 884**	**-26,2%**

Source : Rapports régionaux des SFD de la DRS-SFD, 2016-2017

XIII.2.3. LES ACTIVITES D'EPARGNE ET DE CREDIT DES SFD

XIII.2.3.1. Les nombres d'épargnants et demandeurs de crédit

L'évolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits octroyés n'est pas uniforme entre 2014 et 2016. D'abord, une hausse est notée entre 2014 et 2015 puis une forte baisse entre 2015 et 2016.

Entre 2014 et 2015, le nombre d'épargnants a augmenté de 14,4% consécutive à la hausse simultanée des épargnants, des épargnantes et des personnes morales. Ainsi, ces catégories ont respectivement augmenté de 10,4%, 20,4% et 15,9%. De même, le nombre de crédit en cours a augmenté de 14,3% pour s'établir à 2 715 crédits en cours au niveau des SFD de la région. Cette hausse est tributaire à celle du nombre de crédit en cours destiné aux femmes qui passe de 422 en 2014 à 555 crédits en cours en 2015 ; soit une hausse de 31,5%. Le nombre de crédits accordé a, par contre, faiblement augmenté passant de 2 437 en 2014 à 2 642 crédits accordés en 2015 correspondant à une hausse de 8,4%. Celle-ci est dictée par la forte hausse des crédits accordés aux femmes qui ont connu une augmentation de 31,8%. Elle est, toutefois, amoindrie par la baisse du nombre de crédits accordé aux personnes morales.

Entre 2015 et 2016, le nombre d'épargnants a baissé de 33,8% passant de 8 923 en 2015 à 5 911 épargnants en 2016. Cette baisse est plus accentuée chez les épargnants hommes qui passent de 5 043 lors de la première année à 2 980 épargnants à la seconde année ; soit -40,9% de baisse. Aussi, le nombre de crédits en cours a baissé de 21,4% à la suite des baisses du nombre de crédit en cours demandé par les hommes (-31,8%), les femmes (-17,5%) et les personnes morales (-4,5%). De même, le nombre de crédits accordé est en baisse de 33,5% consécutive aux baisses du nombre de crédits accordé aux hommes (-38,4%), aux femmes (-22,1%) et aux personnes morales (-30,1%).

Tableau XIII-6 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2014	2015	2016	Variation 2014-2015	Variation 2015-2016
Nombre d'épargnants	Hommes	4 567	5 043	2 980	10,4%	-40,9%
	Femmes	2 029	2 483	1 865	22,4%	-24,9%
	Personnes morales	1 205	1 397	1 066	15,9%	-23,7%
	Total	**7 801**	**8 923**	**5 911**	**14,4%**	**-33,8%**
Nombre de crédits en cours	Hommes	1 670	1 870	1 275	12,0%	-31,8%
	Femmes	422	555	458	31,5%	-17,5%
	Personnes morales	930	1 028	982	10,5%	-4,5%
	Total	**3 022**	**3 453**	**2 715**	**14,3%**	**-21,4%**
Nombre de crédits accordés	Hommes	1 632	1 702	1 049	4,3%	-38,4%
	Femmes	481	634	494	31,8%	-22,1%
	Personnes morales	324	306	214	-5,6%	-30,1%
	Total	**2 437**	**2 642**	**1 757**	**8,4%**	**-33,5%**

Source : Rapports régionaux des SFD de la DRS-SFD, 2016-2017

XIII.2.3.2. Les encours d'épargne de crédit

Comme signalé plus haut, l'activité principale des SFD est la collecte d'épargne et l'octroi de crédit. Le montant de l'épargne collecté par les SFD s'établit à 1 464 millions en 2016 contre 1 235 millions en 2014 en passant par 1 873 millions en 2015. A ces montants, correspondent des évolutions de 51,7% entre 2014 et 2015 et -21,8% entre 2015 et 2016. La forte hausse constatée entre 2014 et 2015 est imputable à celle des épargnes collectées auprès des femmes qui s'est quadruplées entre ces deux années passant de 217 millions lors de la première année à 881 millions un an après. L'épargne collectée auprès des hommes a, aussi, augmenté de 26,0% passant de 660 millions en 2014 à 831 millions en 2015. Elle est, toutefois, amoindrie par la baisse de 55,0% du montant de l'épargne collectée auprès des personnes morales passant de 358 millions en 2014 à 161 millions l'année suivante. La baisse constatée entre 2015 et 2016 est suite à celles de l'épargne collectée auprès des hommes (-24,2%), des femmes (-19,9%) et des personnes morales (-20,0%).

Les encours de crédits, quant à eux, ont aussi évolué à la hausse (89,6%) entre 2014 et 2015 puis à la baisse (-21,7%) entre 2015 et 2016. Cette forte augmentation est consécutive à celles des encours de crédits déposés par les personnes morales, les femmes et les hommes. L'encours déposé par les personnes morales s'est multiplié par huit alors que celui déposé par les femmes a triplé. La baisse entre 2015 et 2016, provient des baisses de l'encours déposé par les hommes (-20,4%), des femmes (-39,0%) et des personnes morales (-14,3%).

Tableau XIII-7 : Evolution des montants (en millions de FCFA) de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2014	2015	2016	Variation 2014-2015	Variation 2015-2016
Epargne collectée	Hommes	660	831	630	26,0%	-24,2%
	Femmes	217	881	705	305,9%	-19,9%
	Personnes morales	358	161	129	-55,0%	-20,0%
	Total	**1 235**	**1 873**	**1 464**	**51,7%**	**-21,8%**
Encours de crédit	Hommes	1 007	1 078	858	7,0%	-20,4%
	Femmes	148	444	271	200,0%	-39,0%
	Personnes morales	101	860	737	751,4%	-14,3%
	Total	**1 256**	**2 382**	**1 866**	**89,6%**	**-21,7%**
Montant des crédits accordés	Hommes	887	785	879	-11,5%	11,9%
	Femmes	112	246	255	119,7%	3,8%
	Personnes morales	306	173	199	-43,6%	15,4%
	Total	**1 305**	**1 204**	**1 333**	**-7,8%**	**10,8%**

Source : Rapports régionaux des SFD de la DRS-SFD, 2016-2017

Par rapport au montant des crédits accordés, une baisse de 7,8% a été notée entre 2014 et 2015 puis une hausse de 10,8% entre 2015 et 2016. La baisse est dictée par la baisse de 43,6% du montant de crédit accordé aux personnes morales, amoindrie par la hausse du montant de crédit accordé aux femmes qui a plus que doublé. La hausse globale du montant des crédits accordés entre 2015 et 2016 est tributaire des hausses simultanées du montant des crédits accordés aux hommes (11,9%), aux femmes (3,8%) et aux personnes morales (3,8%).

Les encours de crédits et d'épargne ont, dans un premier temps, haussé entre 2014 et 2015 et, dans un second temps, connu une baisse entre 2015 et 2016.

Entre 2014 et 2015, les encours de crédits se sont améliorés de 19,3% pour s'établir à 2 284 millions en 2015 contre 1 914 millions en 2015. Cette hausse est dictée par les hausses concomitantes des encours de crédits à court, moyen et long terme. En effet, les crédits à court terme se sont revigorés de 41,5% passant de 544 millions en 2014 à 770 millions en 2015. De même, les crédits à moyen et long terme se sont bonifiés entre ces deux années de 31,3% pour le premier et de 4,2% pour le second avec des niveaux respectifs de 420 millions et 1 094 millions en 2015. Cependant, les crédits en souffrance se sont stabilisés à 97 millions entre 2014 et 2015. Par rapport à la composition en 2015, les encours de crédits à long et court terme constituent essentiellement le volume de ces crédits. Ainsi, les encours de crédit à long terme représentent 47,9% et ceux de court terme en représentent 33,7% tandis que les crédits en souffrance ne représentent que 4,2%.

Par ailleurs, entre 2014 et 2015, les encours d'épargne se sont accrus de 17,3% pour s'établir à 1 873 millions en 2015. Cette performance provient de celles observées dans les dépôts à vue qui ont augmenté de 12,5%, des dépôts à terme qui se sont bonifiés de 36,6% et des autres dépôts qui ont augmenté de 15,3%. En 2015, la répartition de l'encours d'épargne montre que les autres dépôts occupent 46,9%, les dépôts à vue représentent 36,4% et les dépôts à terme représentant 16,7% du total de l'encours d'épargne.

Entre 2015 et 2016, les encours de crédits ont baissé de 19,7%. Cette baisse est consécutive à celle des crédits de court, moyen et long terme. En effet, ces crédits se situent respectivement à 553 millions, 308 millions et 972 millions en 2016 correspondant à des baisses respectives de 28,2%, 26,6% et 11,1%. Toutefois, on note une baisse des crédits en souffrance traduisant une amélioration du recouvrement des crédits octroyés par les SFD. Ces crédits en souffrance passent de 97 millions en 2015

à 33 millions en 2016. Selon la répartition de l'encours de crédit, il apparait que les crédits à long terme représentent plus de la moitié (53,0%), les crédits à court terme en représentent 30,2%. La proportion des crédits en souffrance a baissé par rapport à celle de 2015 et se situe à 1,8% en 2016.

Par ailleurs, les encours d'épargne ont baissé de 21,8% pour se situer à 1 464 millions en 2016. Cette baisse est essentiellement tirée par la forte baisse de 56,0% des dépôts à vue qui se situent à 300 millions en 2016 contre 682 millions en 2015. Aussi, les dépôts à terme et les autres dépôts ont respectivement baissé de 7,5% et 0,4% pour des montants respectifs de 879 millions et 875 millions en 2016.

Tableau XIII-8 : Evolution du montant (en millions de FCFA) de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits

Encours	Nature d'encours	2014	2015	2016	Variation 2014-2015	Variation 2015-2016
Encours de crédit	Court terme	544	770	553	41,5%	-28,2%
	Moyen terme	320	420	308	31,3%	-26,6%
	Long terme	1 050	1 094	972	4,2%	-11,1%
	Crédits en souffrance	97	97	33	0,0%	-66,1%
	Total	**1 914**	**2 284**	**1 833**	**19,3%**	**-19,7%**
Encours d'épargne	Dépôts à vue	606	682	300	12,5%	-56,0%
	Dépôts à terme	229	313	289	36,6%	-7,5%
	Autres dépôts	762	879	875	15,3%	-0,4%
	Total	**1 597**	**1 873**	**1 464**	**17,3%**	**-21,8%**

Source : Rapports régionaux des SFD de la DRS-SFD, 2016-2017

Les crédits octroyés par les SFD suivent une tendance haussière depuis 2014. Entre cette dernière et 2015, ils se sont accrus de 2,0%. Cette hausse s'est accentuée pour se situer à 1 333,2 millions en 2016 correspondant à une hausse de 10,8%.

Par rapport à l'objet du crédit, près de 98% du total des crédits octroyés sont des crédits de trésorerie (91%) et d'équipement (7%). Avec cette forte part, les hausses de 7,2% entre 2014 et 2015 et de 10,6% entre 2015 et 2016 des crédits de trésorerie induisent les hausses du niveau global des crédits entre ces périodes. Les crédits d'équipement ont, d'abord, baissé de 13,0% entre 2014 et 2015 et, ensuite, augmenté de 13,6% entre 2015 et 2016. Il faut, aussi, remarquer la faiblesse des crédits de consommation qui ont un poids de près de 1%.

Par rapport au secteur d'activité, les activités « commerce, restaurant, hôtels » et « agriculture, élevage et pêche » constituent les secteurs dominants vers lesquels les crédits sont octroyés. Ils occupent respectivement plus de 77% et près de 7% des crédits octroyés. Les secteurs tels que « les industries extractives » et « eau, électricité

et gaz » bénéficient de faibles montant de crédit. Les hausses des crédits pourraient être liées à celles de 6,3% entre 2014 et 2015 et de 8,9% entre 2015 et 2016 des crédits destinés au secteur de « commerce, restaurant, hôtels ».

Tableau XIII-9 : Evolution de la production de crédits (en millions de FCFA) selon l'objet et le secteur d'activités

Désignation	2014	2015	2016	Variation 2014-2015	Variation 2015-2016
Objet des crédits accordés					
Crédits immobiliers	7,3	6,6	5,9	-9,4%	-10,3%
Crédits d'équipement	92,9	80,8	91,8	-13,0%	13,6%
Crédits à la consommation	10,7	17,9	10,5	654,2%	13,6%
Crédits de trésorerie	1 021,0	1 094,1	1 209,6	7,2%	10,6%
Autres	48,5	4,1	15,3	-91,5%	270,0%
Total	**1 180,5**	**1 203,6**	**1 333,2**	**2,0%**	**10,8%**
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés					
Agriculture, sylviculture et pêche	92,3	81,9	80,0	-11,3%	-2,3%
Industries extractives	0,1	0,0	0,0	-58,3%	-15,3%
Industries manufacturées	33,7	33,3	41,7	-1,2%	25,3%
BTP	28,1	21,1	21,5	-24,8%	1,7%
Commerce, restaurants, hôtels	878,1	933,3	1 016,9	6,3%	8,9%
Electricité, gaz, eau	0,1	0,1	0,0	44,2%	-71,6%
Transport, entrepôts et communication	30,3	29,7	30,8	-1,9%	3,7%
Assurances, services aux entreprises	50,8	58,6	83,0	15,4%	41,5%
Immobilier	8,8	11,9	15,3	35,2%	28,1%
Services divers	58,1	33,6	44,0	-42,2%	31,0%
Total	**1 180,5**	**1 203,6**	**1 333,2**	**2,0%**	**10,8%**

Source : Rapports régionaux des SFD de la DRS-SFD, 2016-2017

Conclusion

Le secteur financier est très peu développé dans la région de Kédougou. La région dispose seulement de quatre bureaux de poste en 2016, trois structures bancaires et seulement de deux SFD inscrits. Les structures bancaires et de SFD se trouvent toutes dans le département de Kédougou et surtout en zone urbaine. Cela signifie que de réels efforts doivent être faits pour développer davantage le système financier de la région.

Pour la poste, les mandats émis ont connu une baisse de 9,5% entre 2015 et 2016. En terme absolu, ils sont évalués à 1 849,9 millions de FCFA en 2016 contre 2 097,4 millions de FCFA en 2015. Les mandats payés se sont, par contre, inscrits en hausse de 16,1% entre ces mêmes années avec 2 690,6 millions de FCFA en 2016 et 2 316,8 millions de FCFA en 2015.

Les SFD, bien que peu présents dans la région, ont tout de même, contribué au financement de certaines activités économiques à travers notamment la trésorerie. Ils ont octroyé, en 2016, 1 096,8 millions aux acteurs œuvrant dans les domaines de l'agriculture, la sylviculture, la pêche, le commerce, la restauration, les hôtels. Généralement, près de 53% de ces crédits sont des crédits de long terme. De même, ils ont participé à la collecte de l'épargne. Le montant de l'épargne collectée se situe à 1 464 millions de FCFA dont la majorité est constituée des autres dépôts.

Au vu du montant des crédits octroyés par les SFD aux particuliers et aux personnes morales, le développement du secteur de la micro finance et celui du secteur bancaire peuvent jouer un rôle essentiel pour le développement de certains secteurs économiques de la région de Kédougou. En plus, ces structures financières participent à la réduction de la pauvreté en finançant les secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, la pêche, le commerce, la restauration, …

Cependant, avec de faibles avancés dans ce secteur de la micro finance, beaucoup d'efforts restent à faire pour, d'abord, densifier le réseau des SFD avec l'installation de nouveaux SFD et, ensuite, améliorer le taux de pénétration au SFD surtout dans les zones rurales et promouvoir le financement des micros entreprises ainsi que les PME.